

# République Islamique de Mauritanie

Honneur - Fraternité - Justice



## Office National de la Statistique (ONS)



## Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), 2013

*Bureau Central du Recensement (BCR)*



# Rapport de l'Etude du Genre à partir des données du RGPH 2013 en Mauritanie

- Elaboré pour le Compte de l'ONS par :
- M. Mohamed Ould Hmeyada, Expert Sociologue ;
- Assisté par Mr Mohamed Oud Sidi

Nouakchott

Juin 2016



## Table de Matière

<b>Introduction .....</b>	<b>6</b>
<b>I. Méthodologie utilisée pour l'exploitation des données du RGPH 2013 :.....</b>	<b>8</b>
1.1- Revue de la littérature.....	8
1.2- Définitions des concepts .....	8
1.2.1- CONCEPT DE « GENRE» .....	8
1.2.2 - DIFFERENCE ENTRE GENRE ET SEXE .....	9
1.2.3- LA DIFFERENCIATION SELON LE GENRE .....	9
1.2.4- Concepts relatifs au recensement .....	10
1.3- Choix d'indicateurs pertinents : .....	12
1.4 - Avantages et limites des données : .....	16
<b>II. Disparités de genre et réalités socio culturelles en Mauritanie .....</b>	<b>17</b>
<b>III. Cadre institutionnel et juridique relatif à la femme en Mauritanie.....</b>	<b>20</b>
<b>IV. Femmes et prise de décision en Mauritanie :.....</b>	<b>21</b>
4.1- Au niveau des Partis politiques.....	22
4.2- Au niveau des Conseils municipaux, de l'assemblée nationale et du Sénat.....	22
4.3- Au niveau du Gouvernement.....	23
4.4- Au niveau de l'Administration publique .....	23
<b>V. Analyse des progrès accomplis dans divers domaines : Evolution des indicateurs Genre selon les domaines :.....</b>	<b>23</b>
5.1- Dimension Genre et démographie .....	24
5.1.1- Profil démographique général.....	24
5.1.2- Mariage et nuptialité.....	31
5.1.3- fécondité.....	36
5.1.4-Enrôlement des populations et intérêt pour les générations futures .....	38
5.2 - Dans le domaine de l'alphabétisation, de l'éducation et de la formation professionnelle .....	39
5.2.1- Alphabétisation.....	42
5.2.2- Scolarisation et niveau d'instruction .....	44
5.3- Genre et santé :.....	47
5.3.1- La mortalité maternelle .....	47
5.3.2- la morbidité .....	47
5.3.3- La santé de la reproduction.....	48
5.3.4- Evolution de l'espérance de vie à la naissance.....	49
5.4- Le Genre et l'emploi : .....	50

5.5-	<i>Genre et la pauvreté.....</i>	<i>54</i>
5.6-	<i>Le Genre et l'accès aux ressources de production (Propriété, foncier, capital, etc.).....</i>	<i>56</i>
5.6.1-	<i>Accès à la terre .....</i>	<i>56</i>
5.6.2-	<i>Accès au crédit .....</i>	<i>57</i>
5.6.3-	<i>Accès aux circuits de commercialisation .....</i>	<i>58</i>
5.6.4-	<i>Accès aux transports .....</i>	<i>58</i>
5.7.	<i>Genre et économie :.....</i>	<i>59</i>
5.8.	<i>Genre et domaine de l'habitat : .....</i>	<i>61</i>
5.9.	<i>Genre et domaine de l'environnement :.....</i>	<i>62</i>
5.10-	<i>Genre et domaine de l'eau.....</i>	<i>63</i>
5.11-	<i>Genre et domaine de l'information et des technologies nouvelles : .....</i>	<i>64</i>
5.12-	<i>Dans le domaine de la société civile (tissu associatif &amp; Syndicats).....</i>	<i>65</i>
5.13-	<i>Violences basées sur le genre : pratiques néfastes (MGF, gavage, mariage précoce, etc.) .....</i>	<i>65</i>
<b>VI.</b>	<b><i>Conclusions : Défis et Perspectives .....</i></b>	<b><i>68</i></b>
6.1-	<i>Conclusions et Défis, .....</i>	<i>68</i>
6.2-	<i>Recommandations et perspectives .....</i>	<i>71</i>
<b>VII.</b>	<b><i>Bibliographie &amp; documents consultés .....</i></b>	<b><i>74</i></b>
<b>VIII-</b>	<b><i>Annexes.....</i></b>	<b><i>76</i></b>
Annexe 1-	<i>TDR.....</i>	<i>76</i>
Annexe 2-	<i>Concepts de recensements.....</i>	<i>77</i>
Annexe 3-	<i>Tableaux statistiques.....</i>	<i>86</i>

## ABREVIATIONS ET ACRONYMES

Acronyme	Signification
BIT	Bureau International du Travail
CDE	Convention Internationale sur les Droits des Enfants
CEDEF	Convention pour l'Elimination de Toutes les Discriminations à l'égard des Femmes
CM	Chefs de ménage
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSP	Code du Statut Personnel
EDSM	Enquête Démographique et de Santé en Mauritanie
EPCV	Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages
IDH	Indice de développement Humain
IIG	Indice d'Inégalité Genre
IPF	Indice de Participation Féminine
ISDH	Indice Séxo spécifique de Développement Humain
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
MAED	Ministère des Affaires Economiques et du Développement
MASEF	Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MICS	Enquête à Indicateurs Multiples
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONS	Office National des Statistiques
PF	Politique de la Famille
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SNIG	Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre
SNPF	Stratégie Nationale de Promotion Féminine
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TNS	Taux Net de Scolarisation
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Culture et la Science
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VBG	Violence Basée sur le Genre
MEN	Ministère de l'Education Nationale
SECF	Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine
MS	Ministère de la Santé
MDRE	Ministère du Développement Rural et de l'Environnement
EMEA	Enquête sur les Ménages et les Exploitants Agricoles

## Introduction

Au cours des dernières années, les conférences internationales se sont accordées pour reconnaître l'importance des questions soulevées par le concept de genre et ont recommandé aux gouvernements de les inscrire dans leur agenda. Cependant, plus la parité est à l'ordre du jour, plus des statistiques dans ce domaine se révèlent indispensables. La problématique de genre demande une illustration quantifiée des situations vécues par les hommes et les femmes et une mesure de leur contribution économique et sociale. Pour répondre en partie à ces préoccupations, le MAED a commandé la présente étude afin de mettre en lumière la contribution du quatrième recensement de la population et de l'Habitat en Mauritanie(RGPH2013) dans la prise en compte de la dimension Genre.

Dans les recensements, et dans les statistiques en général, la sous-estimation de la participation des hommes et des femmes entachent la vision de l'ensemble des secteurs de la vie et remettent en cause la fiabilité des statistiques.

Les statistiques selon le genre représentent un nouveau champ d'investigation. Elles vont bien au-delà de la simple ventilation des données par sexe et cherchent à refléter la diversité des situations et des rôles des hommes et des femmes. Elles supposent la révision des concepts et des définitions, ainsi que des méthodes de recueil, de traitement et de diffusion de l'information. Cela devrait permettre, entre autres, de "neutraliser" les biais statistiques dus le plus souvent à des idées préconçues et à des facteurs culturels à l'origine des préjugés, lesquels donnent lieu à leur tour à des politiques ambiguës. Une démarche soucieuse des questions de parité appliquée à la production statistique peut permettre de cerner la véritable situation des hommes et des femmes.

Le présent rapport rend compte de la couverture de différentes questions de genre par les enquêtes statistiques en Mauritanie notamment le RGPH 2013. Il s'articule autour de cette introduction et six chapitres ainsi qu'il suit :

- L'introduction situe le contexte, l'importance de l'étude et la structure du rapport ;
- Le premier chapitre précise la méthodologie d'exploitation des données du RGPH 2013 à travers :
  - Une revue de la littérature collectée ;
  - La définition des concepts de base relatifs au genre et au recensement ;
  - Le choix d'indicateurs pertinents en matière de genre en Mauritanie à la lumière de ceux définis au niveau de la littérature dans le domaine
- L'identification des avantages et limites des données eu égard à la nature des enquêtes (Recensement, EPCV, EDS, MICS, etc.)
- Le deuxième chapitre intitulé Réalités socioculturelles et rapports entre l'homme et la femme en Mauritanie traite des questions sociales et culturelles relatives au statut des hommes, et des femmes et leurs rapports sociaux et culturels : direction du ménage, division du travail, partage des responsabilités, état matrimonial,

- Le troisième chapitre intitulé Cadre institutionnel et juridique relatif à la femme en Mauritanie, étudie le cadre coutumier et juridique des droits des femmes. Il met en évidence les droits prévus par les cadres juridiques national et international auquel la Mauritanie a souscrit (Constitution, Codes spécifiques, CEDEF, CDE, etc.)
- Le quatrième chapitre quant à lui traite de la participation politique de la Femme et dans les postes de prise de décision à travers l'exploration de sa posture au niveau des partis politiques (Organes dirigeants), des élus locaux et nationaux (Conseils municipaux, Assemblée & Sénat), du Gouvernement et de l'Administration publique.
- Le cinquième chapitre intitulé Analyse des progrès accomplis dans divers domaines retrace les évolutions des différents indicateurs genre dans les différents domaines de la vie de la population.
- Les conclusions et recommandations pointent les points saillants et proposent les mesures à même d'améliorer le recueil, le traitement et l'analyse des données relatives au genre.

## **I. Méthodologie utilisée pour l'exploitation des données du RGPH 2013 :**

### **1.1- Revue de la littérature**

Plus de 39 documents et publications ont été collectés, analysés et exploités. Ils touchent l'ensemble des questions relatives aux Genre, aux statistiques et Politiques. Ils peuvent être classés en trois catégories :

La première catégorie traite de manière générale de la question de Genre ;

La deuxième catégorie traite des indicateurs de genre en Mauritanie ;

La troisième catégorie propose des politiques et stratégies en matière de genre.

### **1.2- Définitions des concepts**

#### **1.2.1- CONCEPT DE « GENRE »**

« Le genre doit être analysé sous l'angle des inégalités et des disparités entre hommes et femmes en examinant les différentes catégories sociales dans le but d'une plus grande justice sociale et d'un développement équitable ».

Le concept genre fait référence à des manières particulières d'être, à des comportements imposés par la société ainsi qu'à des attentes spécifiques associées à chaque sexe.

– Les hommes et les femmes sont différents sur le plan biologique. Cette différence détermine des besoins spécifiques dans plusieurs domaines : santé, éducation, emploi, etc.

– Chaque culture interprète, à sa façon, ces différences biologiques et élabore en conséquence un ensemble d'attentes sociales et économiques, lesquelles déterminent la conduite appropriée, les droits, les ressources à la disposition de chacun ainsi que le pouvoir propre à chacun.

Le « genre » décrit les relations construites socialement entre femmes et hommes, il fait référence aux différences et/ou inégalités qui caractérisent et influencent la vie des femmes et des hommes dans un contexte donné.

Parce que les relations genre sont socialement construites et non biologiques, elles ont donc les caractéristiques suivantes :

– Elles sont spécifiques au contexte ;

– Elles peuvent changer et elles changent selon les conditions économiques, politiques, physiques/environnementales, etc.

– Elles résistent au changement parce qu'elles sont ancrées dans les institutions de la société ;

– Elles sont influencées par d'autres relations sociales. "Femmes" et "Hommes" ne sont pas des groupes homogènes.

Les relations de genre sont influencées par des variables telles l'âge, le sexe, le statut socio-économique, le statut matrimonial, la religion, la profession, l'ethnie, le milieu de résidence, la migration, le handicap, etc.

En résumé, le genre est un concept qui établit, dans une large mesure les chances et opportunités d'un individu dans la vie, en déterminant sa participation dans la société et l'économie. Il varie dans l'espace et dans le temps.



En d'autres termes, le Genre est une construction sociale qui confère dans une société donnée des rôles, des positions et statuts aux hommes et aux femmes.

C'est à travers la socialisation qui se définit comme un processus d'apprentissage qui permet à un individu d'acquérir des connaissances, d'intérioriser les modèles culturels et les codes de conduites de la société dans laquelle il vit, que se construisent les rôles, les responsabilités de chaque individu, rôles et responsabilités qui définissent leurs positions et leurs statuts dans sa société.

La socialisation apprend aux hommes à être des hommes idéaux, qui incarnent la force et la puissance conformément aux principes du système patriarcal qui régissent nos sociétés.

Quant aux femmes, cette socialisation leur apprend à se soumettre aux hommes qui doivent selon les normes, décider à leur place, gérer pour elles et déterminer ce qui leur revient en termes de bénéfices, d'avantages et de privilèges.

Dans certaines sociétés, les disparités entre hommes et femmes, entre filles et garçons créées et maintenues par des systèmes de discriminations légitimées par des valeurs et normes sociales fondées sur le système patriarcal qui confère à l'homme toutes les prérogatives.

### **1.2.2 - DIFFERENCE ENTRE GENRE ET SEXE**

Le Genre décrit donc les relations et les rôles des hommes et des femmes qui sont déterminés par la société et qui dépendent d'une société à l'autre de telle sorte que dans une société donnée des tâches dévolues aux femmes sont plutôt assignées aux hommes dans une autre société.

Le Sexe réfère aux rôles biologiques qui sont déterminés par la nature et qui sont liés aux fonctions reproductives et qui sont universelles (par exemple, pour une femme, mettre un enfant au monde, l'allaiter...).

Les rôles liés au genre sont ceux qui sont attribués aux hommes et aux femmes, sur la base de la perception sociale (ce qu'on attend de la femme et de l'homme) et non sur la base de leurs réelles capacités. C'est ainsi que la grossesse et l'allaitement sont des rôles liés au sexe qui incombent à la femme ; en revanche, nourrir un enfant, faire la cuisine et le ménage, ne sont pas des rôles sexuels.

Contrairement au *SEXE*, qui est biologique, le *GENRE* est une construction sociale et psychologique.

### **1.2.3- LA DIFFERENCIATION SELON LE GENRE**

Le fait de prendre des décisions, sans tenir compte des différences : c'est-à-dire des différents besoins de genre, crée des inégalités de genre. Par exemple : programmer des activités d'alphabétisation sans tenir compte des responsabilités domestiques des femmes (fixer les heures de démarrage et de fin sans tenir compte des moments où elles doivent aller au puits, au moulin, préparer les repas, etc.)..

– la différenciation selon le genre signifie prendre en considération la position des différents groupes sociaux dans toutes les sphères de la société afin de pouvoir identifier leurs potentiels, aspirations, besoins pratiques et intérêts stratégiques spécifiques ;

- Une approche différenciée selon le genre met en relief l’interdépendance des relations de genre et souligne l’importance de travailler avec les différents groupes sociaux à tous les niveaux. Elle est orientée vers un développement équitable et permanent où les hommes et les femmes agissent comme des partenaires égaux dans la prise de décision ;
- Les politiques/programmes sensibles au genre sont pour ce faire des politiques qui prennent en compte les différences de genre et la structure de pouvoir inégalitaire entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons ;
- Par contre les politiques/programmes dits neutres ou encore appelées genre« aveugles » sont celles qui prétendant, ne faire aucune discrimination entre les hommes et les femmes, appliquent les mêmes règles à toutes et à tous. Ces politiques sont insensibles au genre.

#### 1.2.4- Concepts relatifs au recensement

Par ailleurs, pour faciliter davantage la compréhension de l’analyse, il importe de définir les concepts essentiels, utilisés à travers ce rapport, qui sont tirés des différents chapitres publiés des résultats du RGPH 2013. Nous avons ici repérer ceux ayant le plus de trait avec l’analyse Genre tout en maintenant le reste des concepts au niveau de l’annexe 2 afin de faciliter leur consultation à toute fin utile.

- **Ménage collectif** : est considéré comme ménage collectif tout groupe de personnes vivant dans un même établissement pour des raisons particulières : études, santé, voyages, casernes, etc., souvent, sans lien de parenté.
- **Rapport de masculinité** : c’est un indicateur qui rend compte de la supériorité ou de l’infériorité numérique de l’effectif de la population de sexe masculin par rapport à l’effectif de la population de sexe féminin. Il s’obtient en divisant l’effectif de la population de sexe masculin par celui de la population de sexe féminin.
- **Célibat** : toute personne qui n’a jamais été mariée est déclarée célibataire.
- **Mariage** : le mariage est un contrat légal par lequel un homme et une femme s'accordent en vue d'une union conjugale durable. Il a pour but la fidélité et la procréation par la fondation, sur des bases solides et sous la direction du mari, d'un foyer permettant aux époux de faire face à leurs obligations réciproques dans l'affection et le respect mutuel.
- **Divorce** : le divorce est la dissolution du mariage prononcée par le juge dans les conditions prévues au CSP. Le divorce est la dissolution du mariage par rupture d’union entre époux survivants. L’homme peut ainsi divorcer d’avec son épouse ou la femme d’avec son époux. La modalité «divorcé» cause des problèmes dans les pays où la polygamie est autorisée. En effet, un homme qui a plusieurs femmes, peut divorcer d’avec une ou plusieurs de ses femmes, tout en restant marié aux autres. Ce qui n’est pas possible pour la femme, qui devient automatiquement divorcée dès que le contrat de l’union conjugale avec son époux est rompu.

- **Veuvage** : le veuvage est la dissolution du mariage par décès du conjoint. Un homme dont l'épouse est décédée est veuf et une femme dont l'époux est décédé est veuve. Tout comme dans le cas du divorce, le veuvage des hommes est très mal saisi car si un homme qui a plusieurs femmes, arrive à perdre une, il ne devient pas automatiquement veuf. Ce qui n'est pas possible pour la femme qui devient automatiquement veuve après le décès de son époux..
- - **Proportion des mariés** : la part des mariés parmi la population d'âge supérieur ou égal à 10 ans
- - **Taux de rupture d'union** : la proportion des veufs/divorcés parmi la population d'âge supérieur ou égal à 10 ans.
- - **Taux de polygamie** : c'est la proportion d'hommes polygames parmi les hommes mariés.
- - **Taux de femmes en union polygame** : c'est la proportion de femmes en union polygame parmi les femmes mariées.
- - **L'intensité de la polygamie** : c'est le nombre moyen d'épouses par homme polygame.
- - **L'incidence de la polygamie** : c'est le nombre moyen d'épouses par homme marié.
- - **La nuptialité** est l'étude de survenance des mariages des célibataires dans une génération. Elle aboutit à l'établissement de la table de nuptialité et au calcul des principaux indicateurs de nuptialité que sont l'âge moyen, l'âge médian au premier mariage, l'intensité de la nuptialité des célibataires et la fréquence du célibat définitif. Ces indicateurs sont calculés pour chaque sexe et les écarts d'âge moyen et médian sont calculés pour évaluer le décalage des unions entre les générations.
- - **L'âge médian au premier mariage** : c'est l'âge auquel la moitié des mariages est célébrée.
- - **L'âge moyen au premier mariage** : c'est le nombre moyen d'années vécues en tant que célibataires par les personnes de la cohorte qui finissent par se marier. Il permet de résumer le calendrier de la nuptialité.
- **Fécondité** : Elle désigne la fréquence des naissances au sein des femmes en âge de procréer c'est-à-dire celles âgées de 15-49 ans en général.
- **Infécondité** : Elle désigne l'absence de naissance vivante chez une femme en âge de procréer au cours d'une période de temps donnée. L'incapacité biologique de concevoir pour un homme ou une femme en âge de procréer désigne la stérilité.
- **Fécondité des adolescentes** : Les adolescentes désignent des filles qui ont un âge compris entre 10 et 19 ans. La fécondité des adolescentes désigne la survenance de naissances vivantes au sein de cette sous population.

### 1.3- Choix d'indicateurs pertinents :

Pour le choix des indicateurs pertinents, et en regard des différents indicateurs rapportés par la littérature collectée. Nous avons retenu, les indicateurs relatifs au genre, les plus adaptées aux réalités socio-culturelles de notre société. Résultats du RGPH, Enquêtes nationales EPCV MICS EDS et d'autres enquêtes sectorielles.

Nous les résumons au niveau du tableau suivant par domaine :

**Tableau synoptique des indicateurs Genre proposés à la lumière de la Littérature collectée**

Secteur	Indicateurs de base	Taux et Indices
<b>Femmes et prise de décision</b>	participation féminine 1. Au niveau des partis politiques 2. Au niveau des conseils municipaux 3. Au niveau de l'assemblée nationale et du Sénat 4. Au niveau du gouvernement	Taux d'accès à des postes de responsabilité Taux d'accès à des fonctions élues  Taux de participation socio-politique
<b>Dimension Genre et Démographie</b>	5. Répartition de la population nationale selon l'âge et le sexe 7. Taux de mortalité selon le sexe 8. Indice synthétique de fécondité 9. Mariage et nuptialité 10. Evolution de l'état matrimonial 11. Fécondité 12. Enrôlement des populations, intérêt pour les générations futures	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taille moyenne des ménages selon le sexe du chef de ménage et le milieu (ou le niveau de pauvreté)</li> <li>• Niveau d'instruction des chefs de ménage selon le milieu (ou le niveau de pauvreté)</li> <li>• Situation matrimoniale des chefs de ménage selon le sexe et le milieu</li> <li>• Répartition des ménages selon le milieu et le sexe du chef de ménage</li> <li>• Répartition des ménages selon la situation matrimoniale et le sexe du chef de ménage</li> <li>• ETC...</li> </ul>

<p>Alphabétisation- Education</p>	<p>13-Scolarisation et niveau d'instruction, 14- Alphabétisation 15- Education</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répartition de la population analphabète 10 ans et plus selon le sexe et la wilaya</li> <li>• Taux bruts de scolarisation selon le sexe et la wilaya : Cycle fondamental, Cycle secondaire général, les deux cycles confondus</li> <li>• Taux net de scolarisation</li> <li>• Ratio filles/garçons des effectifs scolarisés : Cycles fondamental- Cycle secondaire et supérieur</li> <li>• Ratio filles/garçons du secondaire technique et du secondaire normal</li> <li>1. Taux de rétention scolaire selon le sexe</li> <li>• Taux d'achèvement de l'école primaire par sexe (% du groupe d'âge pertinent)</li> <li>• Taux de redoublement au primaire par sexe.</li> </ul>
<p>Genre et Santé</p>	<p>15. Morbidité par sexe 16. Mortalité maternelle 17. Espérance de vie à la naissance selon le sexe 18. Santé de la reproduction</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de recours aux soins prénatals</li> <li>• Taux de naissances avec assistance qualifiée</li> <li>• Taux de connaissance des moyens de contraception</li> <li>• Taux de connaissance des moyens de prévention</li> <li>• Taux de mortalité maternelle</li> <li>• Taux de prévalence contraceptive</li> <li>• Taux de prévalence du VIH/Sida selon le sexe</li> <li>• Taux de prévalence du VIH/Sida chez les femmes enceintes</li> </ul>

Genre et Emploi	19. Occupation et chômage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux global d'activité selon le sexe</li> <li>• Taux d'occupation et de chômage selon le sexe</li> <li>• Répartition des actifs occupés selon le sexe et la profession</li> <li>• Répartition des actifs occupés selon le sexe et la branche d'activité</li> <li>• Répartition des actifs occupés selon le sexe et la tranche d'âge</li> </ul>
Genre et pauvreté	20. pauvreté selon le sexe du chef de ménage et le milieu 21 .pauvreté des ménages	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indice de pauvreté selon le milieu et le sexe</li> <li>• Répartition des 20% des ménages les plus pauvres (les plus riches) selon le sexe du chef de ménage</li> <li>• Niveau d'autoconsommation selon le sexe du chef de ménage</li> </ul>
Genre et Accès aux ressources	22. Accès à la terre 23. Accès aux crédits 24. Accès aux circuits de commercialisation 25. Accès au Transport	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'accès à l'information sur les procédures d'octroi des terres</li> <li>• Taux de femmes propriétaires</li> <li>• Taux d'attribution des parcelles aux femmes en milieu urbain</li> <li>• Taux de participation des femmes au CAPEC</li> <li>• Taux de femme vivant à plus de 15KM d'un centre urbain</li> </ul>
Genre et économie	26. Activités économiques 27. Agriculture 28. Elevage 29. pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de contribution des femmes la richesse nationale</li> <li>• Proportion de femmes actives dans les domaines de : Agriculture, commerce, élevage, pêche et autres secteurs économiques</li> </ul>

Genre et Habitat	30. Propriété de l'habitat par les femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de ménages propriétaires dirigés par des femmes</li> </ul>
Genre et environnement	31. Accès des ménages aux sources d'énergie et combustibles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'utilisation du gaz de cuisine</li> <li>• Taux d'utilisation du bois de chauffe</li> </ul>
Genre et domaine de l'eau	32. Approvisionnement en Eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proportion des différents modes d'approvisionnement en Eau</li> <li>• Mode d'approvisionnement en Eau selon le milieu</li> </ul>
Accès à l'information et aux technologies nouvelles	33. Exposition aux médias 34. Détention de TIC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détention de téléphone selon le sexe, le milieu et la zone</li> <li>• Accès à Internet selon le sexe, le milieu, la zone et le niveau d'instruction</li> <li>• L'accès aux autres médias</li> </ul>
Genre et société civile	35. Tissus associatifs et syndicats	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coopératives féminines</li> <li>• ONG</li> <li>• Syndicats</li> </ul>
Genre et Pratiques néfastes traditionnelles et violences	36. Gavage 37. MGF 38. VBG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévalence de l'excision selon le milieu, la wilaya/zone et l'ethnie</li> <li>• Prévalence du gavage selon le milieu, la wilaya/zone et l'ethnie</li> <li>• Prévalence des autres types de violence basée sur le genre selon le milieu, la wilaya/zone et l'ethnie (Violence physique, sexuelle et psychologique)</li> </ul>

#### 1.4 - Avantages et limites des données :

Les grandes enquêtes nationales comme le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages (EPCV) ou encore l'Enquête Démographique et de Santé (EDSM) représentent des sources précieuses, susceptibles de nous informer sur l'évolution de la situation Genre au niveau de la Mauritanie. Parmi les autres sources importantes d'information, on peut citer les données réactualisées sur une base annuelle par les différents départements ministériels (relevés administratifs) ou encore par le système des Nations Unies (PNUD, UNFPA, UNICEF, UNESCO, etc.). Enfin, l'on peut puiser dans la masse inégale des enquêtes et études ponctuelles traitant tel ou tel aspect de la situation de la femme dans le pays.

S'il est extrêmement utile de chercher à exploiter et à analyser ces bases de données, il faut néanmoins garder à l'esprit les limites inhérentes aux outils statistiques développés à ce jour dans le pays, et donc savoir *ce qu'il faut lire* à travers l'éventail d'indicateurs d'écarts qu'il est possible de tirer des grandes enquêtes nationales : de grandes tendances tout au plus. On relève en effet parfois des disparités assez importantes selon les sources de données. On peut citer l'exemple du taux de chômage de 2000, pour lequel l'EPCV fournit un chiffre de 28,9%, contre 19% pour le RGPH ; celui de la part des ménages dirigés par des femmes (20,5% selon l'EPCV 2000, contre 28,8% selon le RGPH 2000 ; celui des taux de mortalité maternelle et infantile (selon que l'on consulte l'EDSM ou les sources diffusées par le système des Nations Unies) ; etc.

Les données les plus fiables sont, sans aucun doute, celles du RGPH, et pourtant là encore des problèmes subsistent (voir notamment). Cela étant, les atouts du RGPH sont évidents, en ce qu'il fournit une vue d'ensemble de l'évolution selon le sexe des principales dimensions de la vie socio-économique de la population nationale (situation matrimoniale, éducation, activité économique, etc.).

L'enquête EPCV, en dépit de ses limites (premières années en particulier) peut être utilisée pour donner une image acceptable de l'évolution d'un certain nombre de variables, relatives notamment à la taille des ménages, au niveau de pauvreté, aux conditions d'habitat, au budget consacré à l'éducation ou à la santé, etc. En 2014, l'échantillon a été élargi à 9.000 ménages représentatifs cette fois des wilayas du pays, ce qui offre des possibilités d'analyse plus approfondie et sera utile pendant la période intercensitaire. Par ailleurs, en exploitant les données de l'EPCV au niveau individuel (membres du ménage), il est possible d'extraire des données intéressantes sur l'emploi du temps des femmes ou encore sur leur niveau de participation socio-politique, même si là encore il s'agit d'être prudent dans la lecture des résultats.

Un biais possible dans les résultats de l'EPCV a trait à la sous-déclaration des femmes chefs de ménages, dans la mesure où ces dernières sont susceptibles, étant donné le contexte social et culturel mauritanien, de taire aux enquêteurs leur véritable statut au sein du ménage. Ce biais est pris en compte ici en isolant, dans l'extraction des différents indicateurs présentés dans le rapport, les deux sous-échantillons des hommes



chefs de ménage (HCM) et des femmes chefs de ménage (FCM). Ceci permet de dégager les grandes tendances en terme d'écart structurels entre ménages dirigés par des hommes et ménages dirigés par des femmes, indépendamment de leur poids respectif dans l'échantillon considéré.

La même approche préside à l'analyse d'un premier lot de données de l'Enquête sur les Ménages et Exploitants Agricoles (EMEA) fournies par le Ministère du Développement Rural et de l'Environnement (MDRE) et qui permettent pour une année donnée de comparer, dans le cas du système de culture pluviale, le sort des hommes chefs d'exploitation à celui des femmes chefs d'exploitation. Cette enquête, menée sur une base annuelle, pourrait à l'avenir permettre un suivi assez rapproché de la situation des femmes chefs d'exploitation.

Les relevés administratifs des différents départements publics représentent une source additionnelle d'information, même si ces données peuvent dans certains cas poser problème.

C'est le cas par exemple des taux de scolarisation diffusés par le MEN au cours de la période intercensitaire (entre 1988, 2000 et après 2013), dans la mesure où ces derniers ont été produits sur la base d'une projection du taux de croissance de la population qui s'est avérée erronée. C'est le cas encore lorsqu'il existe des disparités régionales en termes de qualité et de régularité de l'enregistrement local des données avant leur compilation par les services centraux. Par-delà leurs limites actuelles toutefois, l'utilité de ces sources est évidente dans la mesure où les données sont le plus souvent compilées sur une base annuelle, permettant un suivi rapproché des évolutions,

Enfin, l'on dispose, là aussi sur une base annuelle, des indicateurs de développement humain élaborés et diffusés par le SNU. S'agissant d'indicateurs composites, ils sont voués à cumuler les incertitudes associées à chacune de leurs composantes. Cela étant, leur apport n'est pas négligeable en tant que repères généraux, indicateurs de tendances et base de comparaison à l'échelle globale.

## **II. Disparités de genre et réalités socio culturelles en Mauritanie**

La position géographique de la Mauritanie, et sa double appartenance arabo-africaine, lui confère, un héritage culturel et historique, riche et diversifié. Les relations de genre ont subi l'influence de ces facteurs historiques, sociaux et religieux. L'islam, en tant que référence culturelle, influence, le statut et la position des hommes et des femmes au sein de la société mauritanienne.

Cet héritage culturel, ainsi que la diversité ethniques, constituent, une véritable richesse socio culturelle. Cette hétérogénéité, est un important déterminant socioculturel, qui caractérise le statut et la situation de la femme dans cette société.

La population maure, est caractérisée, par la prédominance du matriarcat. Au sein de ce groupe, les femmes, jouissent d'une marge d'autonomie, et d'une sorte, pouvoir d'action et de décision. Elles sont consultées, et ont droit souvent à l'expression en public. Dans cette communauté, les femmes des couches les plus favorisées,

travaillaient peu. L'homme s'acquittait de toutes les charges et dépenses du ménage. Cette faible activité qui caractérisait les femmes maures, a progressivement changé, au cours des dernières décennies. Avec les changements socioéconomiques, les femmes maures, sont pour la plupart, contraintes à travailler, et de participer aux dépenses de la famille.

Les groupes d'origine africaine, ont une spécificité socio culturelle, plutôt patriarcal, qui confère à la femme, moins de pouvoir au sein de la famille. Bien qu'elle soit productive, et contribue à la production vivrière de La famille.

En général, la femme Mauritanienne, est sollicitée, par le rôle social, plus que l'homme. Ce respect au système social, fait que la femme, joue plusieurs rôles : la transmission des valeurs culturelles entre générations, l'éducation des enfants, la prise en charge des personnes vulnérables de son entourage (enfants, vieux malades), la gestion des échanges socio-économiques, au sein de la société, ainsi qu'un important rôle d'échange entre parents et beaux-parents. Ceci, sans empiéter sur le rôle de l'homme, qui dans ces communautés, a la responsabilité de la famille, de prendre les décisions importantes, d'assurer la gestion de l'économie du ménage, et de participer aux décisions communautaires.

L'âge tient une place importante, au sein de ces différents groupes. Les femmes les plus âgées, sont respectées et d'avantage écoutées. Elles sont parfois même redoutées, pour leur sagesse et leur pouvoir. Elles exercent un contrôle social et moral sur les femmes plus jeunes.

Les femmes sont organisées généralement par groupes d'âges. Les femmes du même groupe d'âge, sont dynamique au sein du groupe, elles constituent des groupements de travail, organisent des cérémonies et s'entraident. Elles participent aux événements sociaux (mariage, naissance, baptême..).

La hiérarchisation sociale, bien que devenue, moins marquée, subsiste et détermine la place, le statut, les activités et la participation des hommes et des femmes au sein de la société.

Les relations traditionnelles, d'entraide et de solidarité, ne répondant plus aux besoins croissants ; de nouvelles formes d'entraide sociale, ont vu le jour : les associations féminines de quartier ou les groupements/ coopératives de femmes. Ces réseaux ont contribué à une plus grande interpénétration des différents groupes et catégories sociales.

La traditionnelle domination de l'homme, cependant très relative en fonction des ethnies ; a connu un profond changement, résultat d'une plus grande prise de conscience de la place des femmes dans la société. Cette réalité est cependant, différemment appréhendée par les hommes et les femmes et des difficultés à valoriser la complémentarité entre les femmes et les hommes persistent. Peut-être le manque de confiance, des femmes en elles-mêmes, les empêchent de valoriser leur image et d'impulser le changement

Au cours des dernières décennies, la société mauritanienne, a connu de profondes transformations. Des mutations sociales importantes, ont accompagné les changements environnementaux, liés aux sécheresses successives, ayant pour impacts visibles : la modification des systèmes traditionnels de production agro pastorale, et l'accélération de la sédentarisation et de l'urbanisation.

Ce phénomène d'urbanisation, s'est également traduit, entre autre par : un relâchement du tissu social, une relative uniformisation des styles de vie, d'un mimétisme : langue, alimentation. Ces changements ont eu un impact important, sur les rapports sociaux, notamment, sur les relations au sein de la famille, et entre les hommes et les femmes.

La migration a longtemps été un phénomène masculin, provoquant une féminisation du monde rural. Mais depuis une dizaine d'années, l'exode des femmes s'est aussi accéléré.

Malgré les transformations sociales, et les changements remarquables, du rôle et statut de la femme ; il faut encore, faire face à certains problèmes, qui perdurent, et touchent encore la femme. Il s'agit notamment : des mariages précoces, de l'inaccessibilité aux services essentiels de base, du chômage, du manque de qualification professionnelle, du divorce, des violences, des pratiques néfastes, et de la déperdition scolaire, etc.

### III. Cadre institutionnel et juridique relatif à la femme en Mauritanie

Nous avons vu au chapitre précédent, les déterminants socio culturels, concernant les statuts des hommes et des femmes, dans la société Mauritanienne à travers l'histoire. Mais qu'est ce qui a changé, avec l'avènement de l'Etat central, et les implications des changements de la modernité, au niveau d'une société dite traditionnelle ?

Au cours des dernières décennies, la situation de la femme mauritanienne, a connu des changements positifs notables. En effet, soucieux du renforcement de son rôle, les pouvoirs publics, pour plus d'équité et de prise en compte du genre, ont créé, un département ayant en charge, la gestion des questions liées à la femme. Impulsant ainsi la promotion des droits de la femme et améliorant son statut social. L'objectif essentiel de disposer d'un département ministériel, était de faire face aux principales difficultés, dont entre autres, les mariages précoces, l'inaccessibilité aux services essentiels de base, le chômage, le manque de qualification professionnelle, le divorce, les violences, les pratiques néfastes, la déperdition scolaire, etc.

Pour permettre à la femme mauritanienne d'accéder aux ressources économiques, à la pleine participation politique et sociale et à l'insertion dans la vie active, un cadre institutionnel régissant la promotion de la femme a été défini. Celui-ci comporte un arsenal juridique important, programmes et projets de développement, comme mesures d'accompagnement, pour son application et sa vulgarisation. Le dispositif juridique, légal et réglementaire national et international comprend entre autres :

Au niveau national :

- La Constitution qui consacre l'égalité devant la loi, de tous les mauritaniens, sans distinction de race, de sexe, et d'origine ; l'égal accès de tous les mauritaniens aux fonctions et emplois publics sans autres conditions que celles fixées par la loi, la garantie sans aucune distinction à tous les citoyens, le droit de propriété et d'héritage ;
- le Code de la nationalité qui reconnaît la nationalité d'origine au même titre à l'homme et à la femme ;
- le Code du Statut Personnel (CSP), s'inscrit dans le cadre de la Charia, régit tous les aspects de la vie familiale et garantit une meilleure gestion des rapports au sein de la société, porte à 18 ans l'âge de référence au mariage pour les hommes et les femmes et permet de lutter contre les mariages précoces ou forcés.

Des textes législatifs consacrent le principe de non-discrimination à l'égard des femmes. Ainsi un quota minimum de 20% est fixé pour la représentation des femmes sur chaque liste municipale et législative et elle jouit de ses pleins droits électifs, renforcé par les listes nationales des femmes au niveau du parlement.

Les différents cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, les objectifs de la politique de développement économique et social du pays, reposant sur une vision à long terme pour l'atteinte des OMD, favorisent la participation des femmes à la vie économique, politique et sociale.

Au niveau international :

Au niveau international, la Mauritanie a adopté les principales conventions internationales relatives à l'équité et à l'égalité des sexes et au renforcement du pouvoir des femmes. La Mauritanie a également souscrit à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et notamment pour ce qui concerne l'amélioration de la situation de la femme et de l'enfant.

Malgré les efforts menés par la Mauritanie, et son adhésion à plusieurs conventions internationales, et mesures d'accompagnement, qui prônent l'autonomisation de la femme, et son accès aux centres de décisions, plusieurs défis persistent encore, pour faciliter la participation de la femme, son accès à la justice et son épanouissement.

Les pouvoirs publics ont adopté plusieurs politiques et stratégies en faveur de la participation et sa promotion. Les axes prioritaires dans ces politiques et stratégies, étant la participation de la femme et des organisations féminines, dans les instances communautaires de développement à la base.

On note également, la mise en place de différentes politiques nationales en faveur de la famille, de la petite enfance, de lutte pour l'abandon des mutilations génitales féminines (MGF). Des stratégies comme l'institutionnalisation du genre, le plan d'action national pour le développement de la femme rurale, et la stratégie nationale de la micro finance et de la micro entreprise sont mises en œuvre pour une meilleure intégration de la femme.

#### **IV. Femmes et prise de décision en Mauritanie :**

La prise de parole et de décision des hommes et des femmes au sein de la famille et de la communauté est liée aux structures sociales et aux réalités culturelles.

Dans la sphère privée, au sein de la communauté maure, la femme a un pouvoir décisionnel important. Sa position est plus favorable que dans les autres groupes ethniques négro africains où les femmes connaissent un statut moins indépendant. Bien que la situation de la femme mauritanienne, ait connu de nettes améliorations, Le contexte actuel reste marqué par une survivance des traditions et des coutumes, malgré l'introduction de nouvelles normes, de nouvelles conceptions. Les femmes participant davantage aux charges et aux exigences de la vie au quotidien, gagnent en autonomie. Ces changements sont induits par l'influence de l'éducation. Les médias, jouent un rôle déterminant, dans les transformations des mentalités et des styles de vie.

La distinction sociale traditionnelle, entre le monde des adultes et celui des jeunes est toujours une réalité. Faisant que les jeunes, sont peu écoutés, et ont moins droit à la parole. Ce qui fait, la faiblesse de la participation des jeunes femmes. Elles sont souvent oubliées dans les projets de développement, et peu ciblées par les interventions. Aussi convient-il, de réduire cette distance, en accordant plus d'attention, aux adolescentes et aux jeunes femmes.

Ceci dit, on constate une évolution sensible, concernant l'accès des femmes aux postes administratifs et électifs, renforçant ainsi, les conditions de leur participation dans le

processus décisionnel. La participation des femmes aux postes de responsabilité reste très faible, variant de 3% de femmes parmi les Maires, 6,3% chez les Secrétaires Généraux de Ministères et 35.38% parmi les Conseillers Municipaux. Au Gouvernement et à l'Assemblée Nationale, la proportion des femmes était respectivement de 22 et 21% en 2013.

Depuis l'indépendance, les femmes mauritaniennes, se sont toujours fait remarquer par leur mobilisation politique, mais avaient toujours, un accès limité aux instances électives et aux places éligibles. De nos jours, même si la participation des femmes, à la vie socio politique, aux sphères de décision et à l'exercice du pouvoir politique, est en en progression, elle reste assez limitée, comme en témoignent certains indicateurs : 8 femmes ministres (28.57% du gouvernement actuel 2016) ; 29% de femmes députés et sénateurs. On remarque également, une faible présence des femmes au niveau du pouvoir judiciaire, et le pourcentage des femmes aux postes de décision dans l'administration est encore assez faible puisqu'elles occupent que 5,9% des postes de direction.

Aussi, l'Indice de Participation Féminine (IPF), reste très bas : 0,216 en 1993, 0,219 en 1996, 0,222 en 2000, traduisant l'insuffisance de cadres et de responsables féminins, et une faible représentation des femmes, dans les instances parlementaires. Mais sa progression, montre que la femme, joue un rôle plus important dans la vie socio politique. Dans ce contexte, de grandes disparités, demeurent entre les hommes et les femmes. Les contraintes socio culturelles, l'analphabétisme et les responsabilités domestiques, pèsent fortement sur la participation des femmes. Cependant, ces disparités tendent à se réduire, au sein des populations les plus jeunes.

#### **4.1- Au niveau des Partis politiques**

Au moins trois des partis politiques sont dirigés par des femmes. Elles sont souvent présentes au niveau des instances dirigeantes des partis. Elles occupent des responsabilités au niveau de leurs groupes parlementaires à l'assemblée nationale.

#### **4.2- Au niveau des Conseils municipaux, de l'assemblée nationale et du Sénat**

Au niveau décentralisé, l'évolution de la participation des femmes aux instances de décision est lente. On compte 6 femmes maires sur les 218 communes dont la présidence de la communauté urbaine de Nouakchott et l'une des mairies des 9 mairies de Nouakchott, 35.38% de femmes occupent des fonctions municipales (1317 conseillers sur 3772 conseillers municipaux). L'implication des femmes dans la gestion des affaires locales quoique encore timide, a connu une nette progression notamment au sein des comités de gestion des centres de santé, des associations de parents d'élèves, des institutions de micro finance.

Dans la législature d'avant le coup d'Etat de 2005, le parlement comptait 6 femmes seulement.), appartenant au parti majoritaire au pouvoir. Malgré leur nombre relativement réduit, et au même titre que leurs homologues hommes, elles font entendre leurs voix, et jouent souvent un rôle encadré par le pouvoir en place, et

conduisaient de timides activités dans le domaine, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

C'est grâce, aux changements intervenus en 2005 en Mauritanie, qu'un quota de 20% a été obtenu, par les femmes sur les listes électorales. Les changements constitutionnels à l'issue du dialogue 2011, ont permis d'instituer des listes nationales de femmes, Le parlement élu en 2013 et qui siège depuis comprendra 33 députés en plus de 10 sénatrices femmes. Les femmes représentent 43 sur 147 parlementaires soit 29.25%.

En plus de ce bond quantitatif, le fait à souligner est que, ces élues appartiennent à plusieurs familles politiques. Elles sont issues de plusieurs milieux socio-professionnels, et ont une expérience limitée dans le domaine de la représentativité.

#### **4.3- Au niveau du Gouvernement**

Le gouvernement actuel compte 8 ministres, sur 28 ministres soit 28.57%, en plus de la présidence de la commission nationale des droits de l'homme, deux ambassadrices et 03 secrétaires généraux.

#### **4.4- Au niveau de l'Administration publique**

Les femmes sont peu présentes, au sein de la fonction publique (14,6%). Elles occupent surtout, des postes d'agents d'administration 25,2%, et de secrétaires 83,7%. Le pourcentage de femmes cadres, ou aux postes de responsabilités, reste limité 5,9% des directeurs, dans l'administration. Les deux secteurs de service, qui exercent le plus d'attraction sur la femme, sont respectivement l'éducation et la santé, bien que les places, qui leurs reviennent, ne soient pas souvent des postes de décision.

### **V. Analyse des progrès accomplis dans divers domaines : Evolution des indicateurs Genre selon les domaines :**

L'exploration et la mesure des différents indicateurs de genre posent un certain nombre de problématiques sociologiques, notamment ceux relatifs au rôle et à la place de la femme. Dans une société patriarcale la relation se fonde sur une base donnant priorité à l'homme ; la distribution des rôles sociaux et économiques place la femme dans une position moindre et ne reconnaît pas à la femme de jouir de rôles importants au niveau de la société.

La situation et le statut des femmes dans la société traditionnelle mauritanienne se sont caractérisés, au moins symboliquement, par les facteurs de soumission, d'incompétence et non parité avec l'homme ; ce qui est peut être l'un des résultats d'une culture masculine dominante (P. Bourdieu), des fonctions sexo-biologiques y compris la reproduction que la société a tracé comme domaine de la vie de la femme et ce à travers les traditions, les us et coutumes ancestrales.

La limitation du rôle de la femme dans son corps et ses fonctions biologiques a fait que toutes les activités économiques et sociales entreprises par les femmes restent informelles et non revalorisées malgré son importance.

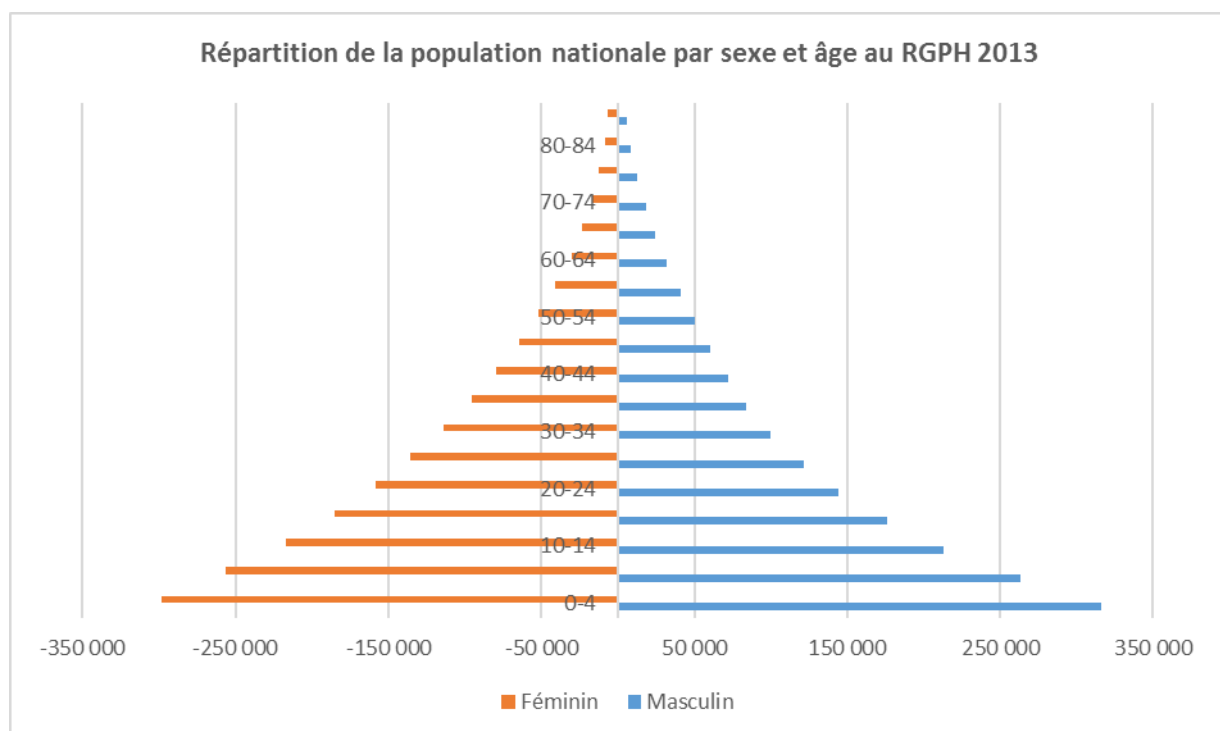
Ces contextes culturels et sociaux restent des obstacles majeurs à tout développement des différents indicateurs genre. Bien que des efforts ont été fournis à travers des programmes, des stratégies et politiques, le développement des indicateurs concernant la situation et le statut de la femme reste limité notamment dans des domaines vitaux comme les indicateurs démographiques, de la santé, de l'éducation, de l'emploi et de la pauvreté comme le fait apparaître les données suivantes :

## 5.1- Dimension Genre et démographie

### 5.1.1- Profil démographique général

Les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2013 (RGPH 2013) indiquent que la population mauritanienne en 2013 est de 3.537.368 habitants dont 1.794.294 de sexe féminin soit une proportion de 50,7 %. Le graphique suivant, traduit les données du tableau n°1 en annexe.

**Graphique n°1 : Répartition de la population nationale par sexe et âge au RGPH 2013**



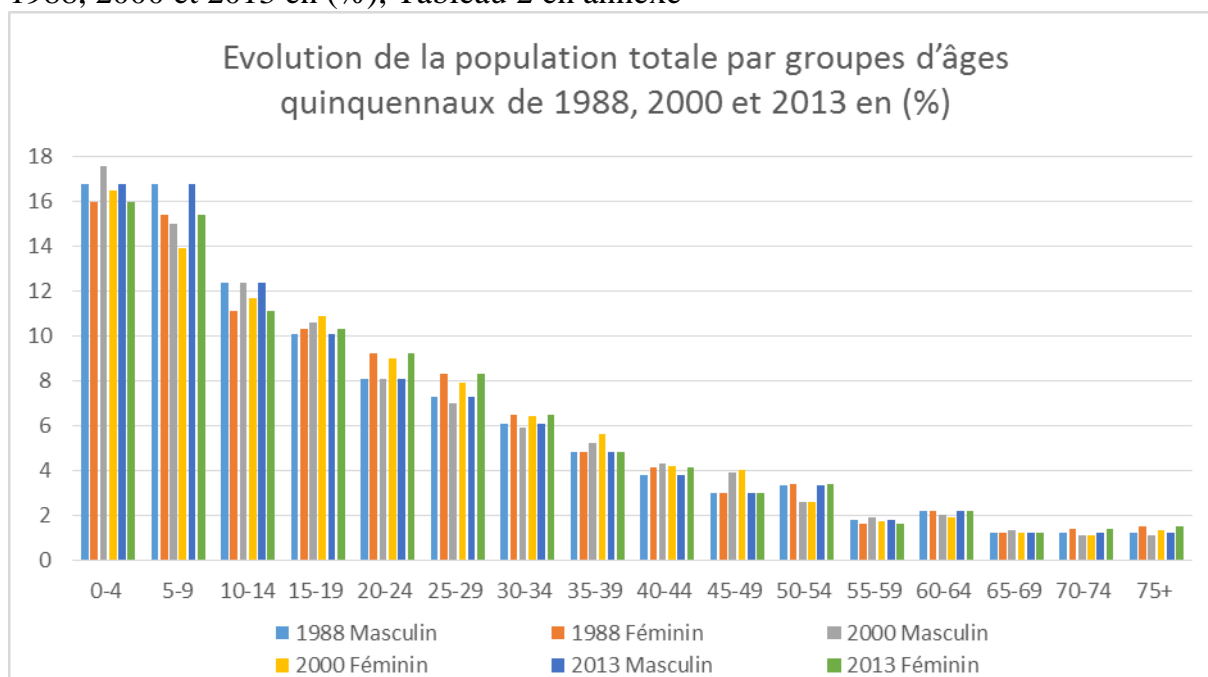
La population Mauritanienne est généralement jeune, et à prédominance féminine : **51,1%**, pour les femmes, et 48,9% pour les hommes, Cette population féminine est encore plus importante en milieu rural (51,4%) qu'en milieu urbain.

Le recensement, montrent également, l'importance du poids, des groupes d'âges actifs. Les femmes en âge de procréer, constituent un groupe, particulièrement important dans la population du pays, elles constituent 46,4% de la population féminine totale.



La population mauritanienne, a doublé en 25 ans. Entre 1988 et 2013, soit un taux d'accroissement intercensitaire de 2,77%.

**Graphique 2** : Evolution de la population totale par groupes d'âges quinquennaux de 1988, 2000 et 2013 en (%), Tableau 2 en annexe



C'est une population caractérisée par la prédominance des ménages ordinaires (99.9%). Cette tendance a évolué comparativement au recensement de 2000, où on avait noté 96,2% de ménages ordinaires contre 3,8% de ménages collectifs (tableau 3).

**Tableau 3 : Répartition des ménages par type / Source : RGPH 2013**

Type de ménage	Nombre de ménages	Pourcentage
Ordinaire	574872	99,9
Collectif	806	0,1
<b>Total</b>	<b>575678</b>	<b>100,0</b>

Au total 36.0% des ménages ordinaires du pays soit (574872), sont dirigés par des femmes. La répartition selon le milieu de résidence, de ces ménages, fait ressortir, qu'il s'agit de 41.5% des ménages ruraux, 31.3% des ménages urbains, et 11.5% des ménages nomades.

**Tableau 4. : Répartition des ménages ordinaires selon la taille, le milieu de résidence et le sexe du Chef de Ménage Source : RGPH 2013**

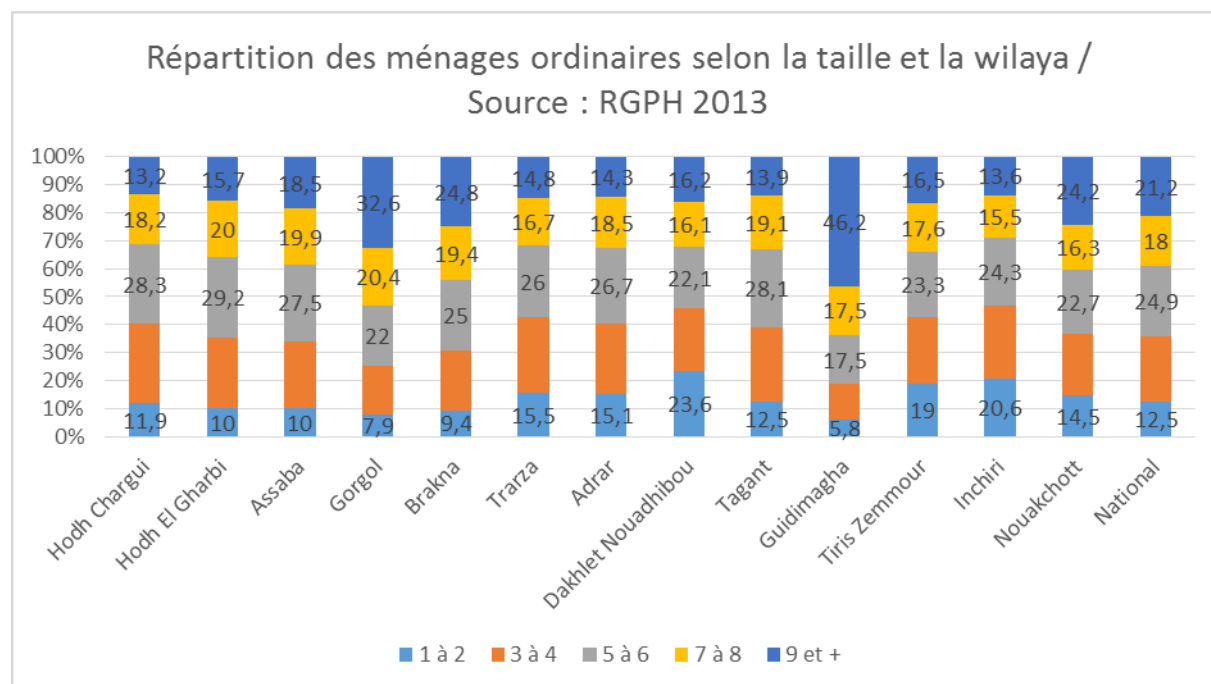
Milieu de résidence	Taille	Sexe du chef de ménage				Total	
		Masculin		Féminin		Nbre de ménages	Pourcentage
		Nombre de ménages	Pourcentage	Nbre de ménages	Pourcentage		
Milieu urbain	1-2	29402	75,7	9427	24,3	38829	100,0
	3-4	39137	64,1	21921	35,9	61058	100,0
	5-6	43087	66,2	22009	33,8	65097	100,0
	7-8	32768	68,7	14912	31,3	47680	100,0
	9 et plus	46286	71,5	18479	28,5	64765	100,0
	<b>Ensemble milieu</b>	<b>190680</b>	<b>68,7</b>	<b>86748</b>	<b>31,3</b>	<b>277428</b>	<b>100,0</b>
Milieu Rural	1-2	13506	42,9	17962	57,1	31468	100,0
	3-4	33750	48,7	35576	51,3	69326	100,0
	5-6	43244	57,9	31389	42,1	74633	100,0
	7-8	34698	64,8	18819	35,2	53517	100,0
	9 et plus	41142	73,5	14827	26,5	55969	100,0
	<b>Ensemble milieu</b>	<b>166340</b>	<b>58,4</b>	<b>118573</b>	<b>41,6</b>	<b>284913</b>	<b>100,0</b>
Milieu Nomade	1-2	1327	78,5	364	21,5	1691	100,0
	3-4	2997	85,5	507	14,5	3504	100,0
	5-6	3245	89,6	377	10,4	3622	100,0
	7-8	2165	93,6	149	6,4	2314	100,0
	9 et plus	1327	94,8	73	5,2	1400	100,0

	Ensemble milieu	11061	88,3	1470	11,7	12531	100,0
Ensemble	1-2	44235	61,4	27752	38,6	71988	100,0
	3-4	75884	56,7	58004	43,3	133888	100,0
	5-6	89576	62,5	53775	37,5	143352	100,0
	7-8	69631	67,3	33880	32,7	103511	100,0
	9 et plus	88755	72,7	33379	27,3	122134	100,0
	<b>Total</b>	<b>368081</b>	<b>64,0</b>	<b>206791</b>	<b>36,0</b>	<b>574872</b>	<b>100,0</b>

Le tableau 5 révèle, que dans l'ensemble, la taille moyenne d'un ménage en Mauritanie est de 6,2 personnes, contre 5,7 personnes en 2004 et 6,5 en 2000 (EPCV 2000, 2004). 16% des femmes mauritaniennes vivent dans des ménages pluri générationnels (EDS). On peut noter que les femmes vivant dans les ménages nucléaires, ou de petite taille, peuvent davantage exercer leur pouvoir d'action, alors que dans les familles, où cohabitent plusieurs générations, elles sont placées dans un état de subordination lié à leur genre ou à leur âge.

Les ménages de taille comprise entre 3 à 4 et 5 à 6 sont plus fréquents dans toutes les wilayas à l'exception du Brakna (24,8%), du Gorgol (32,6%) et du Guidimagha (46,2%) dans lesquelles les ménages de plus de 9 personnes sont dominants, conséquence de la pratique de la polygamie.

### Graphique 3 du tableau 5 en annexe



Il ressort également, que quel que soit, la taille du ménage, le milieu de résidence, les ménages dirigés par les hommes, ont un taux plus élevé que ceux dirigés par les femmes.

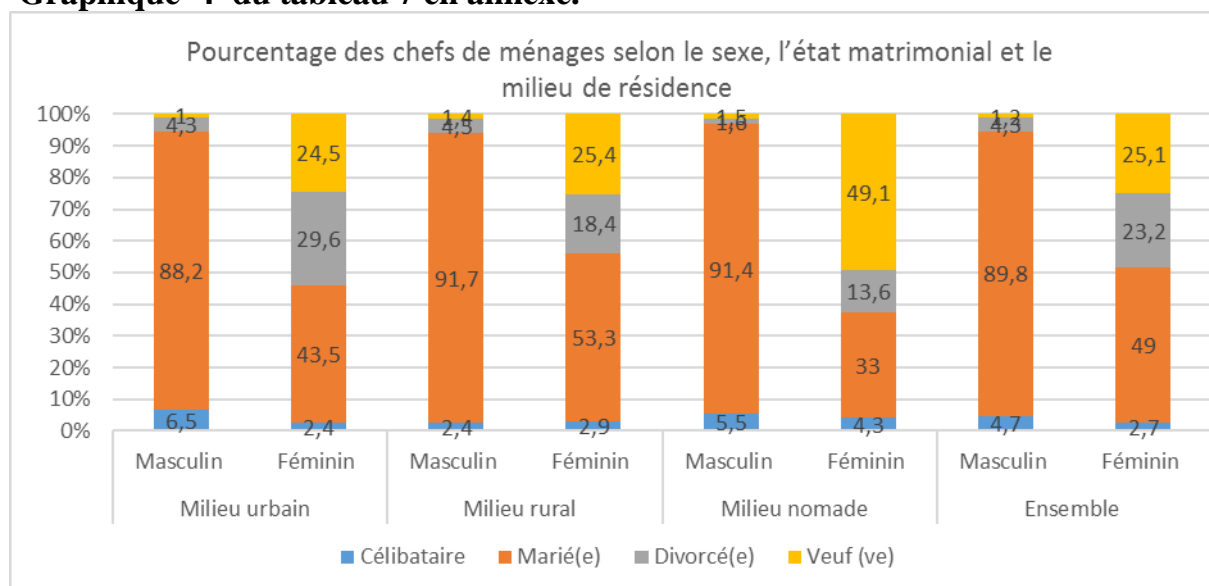
D'après le tableau 6 : la prédominance jeunes femmes chefs de ménages, de 10 à 29 ans, par rapport à leurs homologues hommes. Cette tendance s'inverse, pour la tranche d'âge comprise entre 30 à 69 ans, alors qu'au-delà de 70 ans, les deux sexes sont à peu près, à parts proches ou égales (1,2% pour les 85et +).

**Tableau 6 : Répartition (%) des Chefs de Ménages selon le sexe et l'âge**

<b>Groupe d'âge</b>	<b>Masculin</b>	<b>Féminin</b>	<b>Total</b>
10-14	0,1	0,2	0,1
15-19	0,6	2,2	1,1
20-24	2,6	6,1	3,9
25-29	6,5	8,5	7,2
30-34	10,7	10,5	10,6
35-39	12,4	10,6	11,8
40-44	14,2	12,2	13,5
45-49	11,6	10,5	11,2
50-54	12,5	12,2	12,4
55-59	7,5	6,2	7,0
60-64	7,8	7,5	7,7
65-69	4,0	3,7	3,9
70-74	4,4	4,5	4,5
75-79	2,2	2,1	2,2
80-84	1,6	1,7	1,7
85+	1,2	1,2	1,2
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Selon le RGPH 2013, le statut de chef de ménage marié, domine les autres situations matrimoniales. En effet les femmes chefs de ménages mariées, représentent respectivement, 43,5%, en milieu urbain, 53,3% en milieu rural et 33%, chez les nomades. Les proportions pour les hommes mariés chefs de ménages sont respectivement de : 88,2%, dans le milieu urbain, 91,7% en milieu rural, et 91,4% en milieu nomade. Quant au veuvage, est plus fréquent, chez les femmes chefs de ménages avec en moyenne 25,1%, et peut atteindre une proportion plus élevée dans certains milieux (49,1% dans le milieu nomade) comme le précise le graphique suivant :

**Graphique 4 du tableau 7 en annexe.**



La typologie des ménages est fondée sur le lien de parenté entre ses membres. Le RGPH 2013 a retenu six principaux types de ménages :

- 1) **Type 1** : Un ménage isolé : une personne vivant seule (homme ou femme)
- 2) **Type 2** : Un ménage monoparental nucléaire est un ménage qui comprend un noyau type familial composé d'un parent seul et un ou plusieurs de ses enfants, quelque soit leur âge.
- 3) **Type 3** : Ménage monoparental élargi est un ménage qui comprend un noyau familial composé d'un parent seul et un ou plusieurs de ses enfants, quelque soit leur âge et d'autres parents.
- 4) **Type 4** : Ménage nucléaire sans enfants : est composé d'un couple (chef de ménage et conjoint(e)) sans enfant.
- 5) **Type 5** : Ménage nucléaire avec enfants : est composé d'un couple (chef de ménage et conjoint(e)) et de leurs enfants.
- 6) **Type 6** : Famille élargie (composite ou famille complexe) : est composée d'un noyau (couple et enfants) et de personnes apparentées de près ou de loin au chef de ménage (personnes apparentées ou non) au chef de ménage).

Les données relatives à cette typologie eu égard à la wilaya ; au milieu de résidence et le sexe du chef de ménage apparaissent au niveau du tableau suivant :

**Tableau 8** : Répartition des ménages selon le type, la wilaya et le milieu de résidence, et le sexe du Chef de Ménage

Milieu de résidence	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6
Urbain	6,3	9,9	13,1	3,2	30,5	37,0
Rural	3,3	16,4	11,1	3,5	37,9	27,8
Nomade	3,6	6,8	3,8	5,2	56,4	24,2
Wilaya de résidence						
Hodh Charghi	3,4	16,8	9,8	3,9	42,1	23,9
Hodh El Gharbi	3,1	13,7	10,3	3,4	42,1	27,5
Assaba	3,0	18,6	14,1	2,7	35,5	26,0
Gorgol	2,6	14,3	14,0	2,2	31,6	35,3
Brakna	2,6	16,6	14,9	2,8	32,5	30,6
Trarza	5,1	18,0	12,2	4,7	34,9	25,1
Adrar	6,3	9,9	13,0	4,4	36,8	29,5
Dakhlett Nouadhibou	13,0	5,1	7,7	3,3	26,8	44,0
Tagant	4,3	14,8	11,6	3,7	40,8	24,9
Guidimagha	1,9	6,0	9,8	2,2	31,0	49,1
Tiris-Zemour	9,7	6,2	9,3	3,7	29,5	41,6
Inchiri	10,2	8,4	10,2	5,1	28,2	37,9
Nouakchott	6,4	9,1	12,2	3,5	31,4	37,3
Sexe du chef de ménage						
Masculin	5,0	1,9	2,1	4,6	46,2	40,2
Féminin	4,4	33,1	29,3	1,2	14,2	17,8
<b>Total</b>	<b>4,7</b>	<b>13,1</b>	<b>11,9</b>	<b>3,4</b>	<b>3,4</b>	<b>34,7</b>

L'analyse axée sur le sexe du chef de ménage, montre que les ménages nucléaires avec enfants, et les familles élargies ou complexes sont dirigés par des hommes, avec des taux respectivement de 46,2% et 40,2% (Tableau 8).

Cependant les proportions de ces types de ménages, dirigés par des femmes, ne sont pas négligeables, elles sont respectivement de (14,2% et 17,8%).

Selon l'EDS, 29% des ménages mauritaniens, sont dirigés par des femmes, et 24% de la population mauritanienne, vit dans un ménage dirigé par une femme dont : 25,4% en milieu urbain et 31,7% en milieu rural. Cet écart s'explique par la migration masculine interne : exode rural vers les centres urbains. La proportion de ménages dirigés par des femmes, n'est pas sans lien, avec le taux important de divorce et de veuvage. Les femmes chefs de ménages sont pour la plupart divorcées (12%) ou veuves (2%).

La proportion élevée de ménages dirigés par des femmes, est un trait caractéristique de la Mauritanie, comparé aux taux, des autres pays de la sous région. (Burkina Faso 9%, Côte d'ivoire, 14%, Gambie 11%, Guinée 16%, Mali 7%)<sup>1</sup>.

En Mauritanie, une plus grande proportion de femmes, vit dans des ménages dirigés par des femmes (30% de femmes contre 18% d'hommes). Cet écart s'accroît avec

<sup>1</sup> Cf. Diagnostic de la situation de la femme en Mauritanie CMAP, 2003

l'âge. A 50 ans, 42% des femmes, contre 3% des hommes vivent dans des ménages, ayant une femme à la tête. 43% des ménages dirigés par des femmes, sont constitués de plusieurs générations de femmes, et 10% des femmes, vivent dans des ménages, composés uniquement de femmes et d'enfants (EDS).

Les données d'EPCV 2014, permettent de constater, la différence significative, entre la taille moyenne des ménages, dont le chef est une femme, qui est de 4,4 personnes, et celle des ménages dirigés par des hommes, qui atteint 5,9 personnes.

Les femmes qui sont chefs de ménages, disposent du fait de leur position, de plus d'autonomie et de contrôle sur les ressources. Cependant les femmes chef de ménage, doivent assurer seules leurs propres besoins et ceux des membres de la famille. Par conséquent la vulnérabilité de ces femmes et de ces ménages est plus forte.

### 5.1.2- Mariage et nuptialité

Parmi l'ensemble de la population de 10 ans et plus, on remarque (tableau 8) que 46% sont célibataires contre 44% environ de mariés, 7% de divorcés et un taux de veuvage de 3,7%.

Tableau 9- Répartition de la population âgée de 10 ans et plus selon le sexe et le statut matrimonial

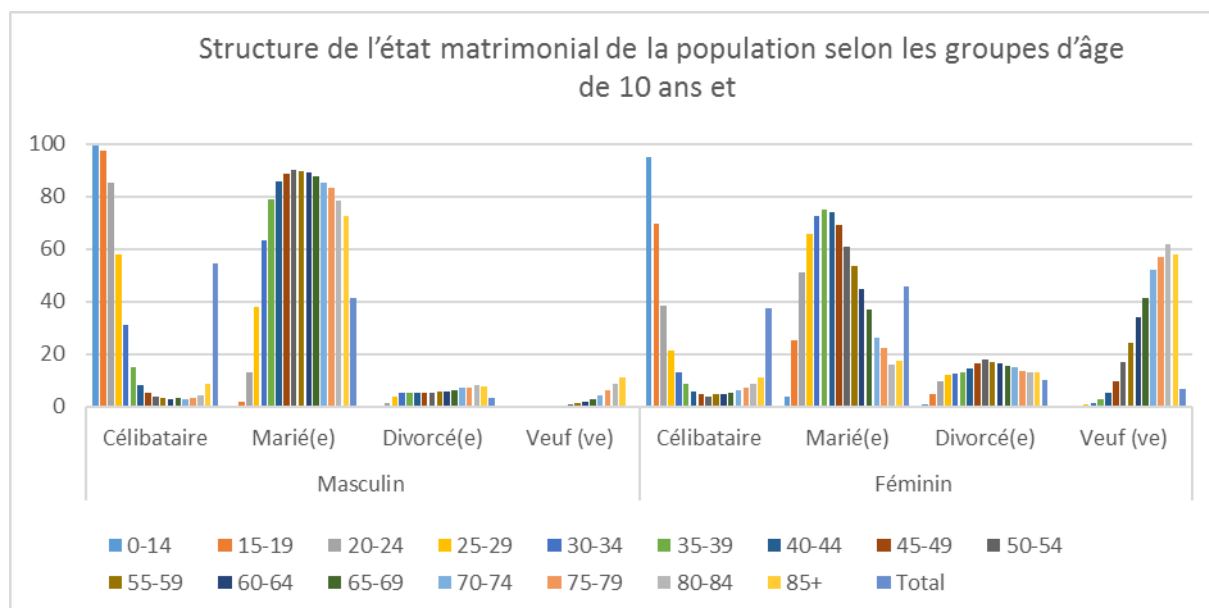
<b>Etat matrimonial</b>	<b>Célibataire</b>	<b>Marié(e)</b>	<b>Divorcé(e)</b>	<b>Veuf (ve)</b>
<b>Masculin</b>	54,7	41,6	3,2	0,6
<b>Féminin</b>	37,6	45,8	10,0	6,6
<b>Ensemble</b>	<b>45,9</b>	<b>43,8</b>	<b>6,7</b>	<b>3,7</b>

Source : ONS, RGPH2013,

Le pourcentage des hommes célibataires, est nettement plus élevé, que celui des femmes célibataires. En toute logique, parmi la population des mariés, le pourcentage des femmes est plus élevé que celui des hommes. Ceci aurait plusieurs explications, parmi lesquelles on peut citer les faits, que les hommes se marient plus tardivement, du fait de la recherche du travail et de la qualification, comme préalable à l'entrée dans le marché matrimonial. Aussi, dans des sociétés traditionnelles comme la nôtre, l'écart d'âge entre époux et la prévalence des mariages précoces sont de nature à creuser cet écart.

La comparaison, de la structure matrimoniale par âge et sexe, permet de constater, un taux de célibat, très élevé aux jeunes âges. Cependant, il faut aussi, remarquer des différences selon le sexe. Bien qu'élevé, le taux de célibat l'est moins chez les femmes, comparativement aux hommes comme le montre le graphique suivant :

## Graphique 5 : du Tableau 10 en annexe



### Nuptialité

En effet, le pourcentage de célibat chez les femmes, décroît, plus vite que chez les hommes. A l'opposé, le taux de mariage, croît plus vite chez les femmes, en comparaison aux hommes, jusqu'à atteindre 35-39 ans.

Pour pouvoir mieux comprendre, cette tendance des mariés et célibataires selon l'âge, il y'a lieu d'observer, les autres composantes de la situation matrimoniale, telles le divorce et le veuvage.

Il apparait, que parmi la population des divorcés, le pourcentage des femmes, est toujours supérieur à celui des hommes quel que soit l'âge.

Concernant la population des veufs, il apparait que le veuvage, commence chez les femmes à partir du groupe d'âge 40-44 ans, et plus tardivement chez les hommes, à partir de 60-64 ans. Ce taux est nettement plus élevé chez les femmes, que chez les hommes, l'écart, commence très vite à se creuser, à partir de 50 ans : les hommes meurent beaucoup plus vite que leurs épouses.

### Evolution de l'état matrimonial

Pour une meilleure appréciation de l'état matrimonial, il est en effet important, de faire des analyses rétrospectives et à travers les données issues des mêmes types de sources que sont les recensements de 1988 à 2000.

**Tableau n°11** : Evolution de l'état matrimonial selon le sexe de 1988 à 2013

RGPH	1988		2000		2013	
	M	F	M	F	M	F
<b>Etat matrimonial</b>						
Célibataire	53,20	33,40	54,40	37,50	54,69	37,62
Marié(e)	43,80	48,30	43,10	47,10	41,59	45,82
Divorcé(e)	00,80	07,70	01,90	08,60	03,15	10,00
Veuf (ve)	02,30	10,60	00,60	06,80	00,6	06,60

Source : RGPH2013, ONS



Pour ce qui est du mariage, on observe une évolution en sens inverse ; c'est-à-dire une diminution du taux de mariage, plus accentuée au cours de la seconde période (2000 à 2013).

Le taux de divorce a régulièrement augmenté, au cours de la période considérée et ce, quel que soit le sexe. Quant au veuvage, il a connu une forte diminution, surtout parmi les femmes entre 1988 et 2000.

L'âge au premier mariage, est assez élevé en comparaison avec les données antérieures : 32,1 ans pour les hommes contre 26,3 ans pour les femmes, alors qu'il était en 2000 plus important.

Concernant les femmes, les raisons du recul de l'âge au premier mariage, seraient l'accès à l'éducation, l'allongement de la scolarité, l'accès à l'emploi, et l'émergence d'un pouvoir de négociation, lors du choix du conjoint. Par contre le retard à la primo-nuptialité masculine renverrait principalement aux difficultés économiques, notamment l'accès à un emploi fixe.

On remarque, que 10% environ des mariés sont en union polygame. Il ressort aussi, qu'un pourcentage élevé, de filles en bas âges (moins de 20 ans), sont en union polygame. Il pourrait s'agir, dans ces cas de mariages contractés, par les parents de la fille pour des raisons économiques (tableau suivant).

**Tableau n°12 : Répartition des mariés par groupe d'âge selon l'option matrimoniale**

Sexe	Masculin		Féminin		Total	
	Union monogame	Union polygame	Union monogame	Union polygame	Union monogame	Union polygame
<b>10-14</b>	95,8	4,2	85,8	14,2	87	13
<b>15-19</b>	97,3	2,7	89,2	10,8	89,8	10,2
<b>20-24</b>	98,6	1,4	88,9	11,1	90,7	9,3
<b>25-29</b>	98,4	1,6	88	12	91,5	8,5
<b>30-34</b>	97,4	2,6	87,2	12,8	91,6	8,4
<b>35-39</b>	95,8	4,2	85,8	14,2	90,6	9,4
<b>40-44</b>	94,6	5,4	85,2	14,8	90	10
<b>45-49</b>	93,1	6,9	83,6	16,4	88,8	11,2
<b>50-54</b>	92,5	7,5	83,8	16,2	89	11
<b>55-59</b>	91,2	8,8	82,4	17,6	87,9	12,1
<b>60-64</b>	91,4	8,6	83,8	16,2	88,9	11,1
<b>65-69</b>	89,9	10,1	83,2	16,8	87,9	12,1
<b>70-74</b>	91,1	8,9	83,9	16,1	89,5	10,5
<b>75-79</b>	90,7	9,3	83,8	16,2	89,3	10,7
<b>80-84</b>	91,5	8,5	85,4	14,6	90,4	9,6
<b>85+</b>	91,6	8,4	83	17	89,9	10,1
<b>Total</b>	<b>94,4</b>	<b>5,6</b>	<b>86,4</b>	<b>13,6</b>	<b>90,1</b>	<b>9,9</b>

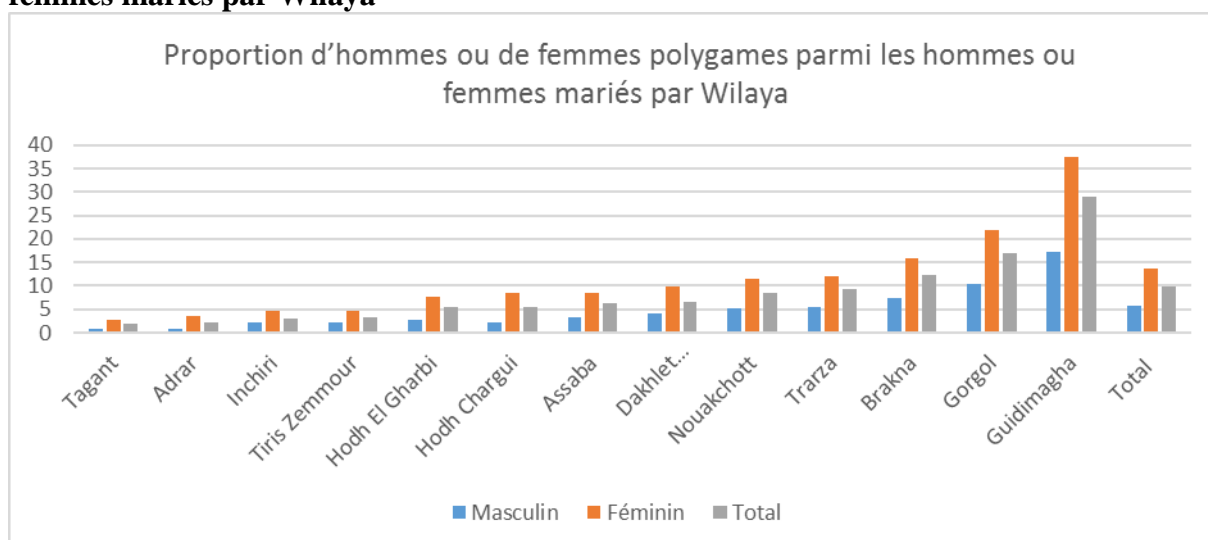
Source : RGPH2013, ONS

Le taux de polygamie est de 9,9%, dans l'ensemble, avec d'importantes variations, entre hommes et femmes : 5,62% chez les hommes et 13,55% parmi les femmes.

Il varie aussi sensiblement, selon la wilaya, en passant du taux le plus faible au Tagant (1,8%), au taux très élevé au Guidimagha, qui dépasse légèrement 29%.

Il y a lieu de remarquer, des taux élevés de polygamie dans la zone fleuve (Guidimagha, Gorgol, Brakna et Trarza), où on trouve la quasi-totalité de la population négro-mauritanienne. Ces communautés, à des degrés divers, seraient plus enclines que la population arabe, à contracter des unions polygames.

**Graphique 6 : Proportion d’hommes ou de femmes polygames parmi les hommes ou femmes mariés par Wilaya**



En ce qui concerne la distribution, de la polygamie chez les femmes par âge, et par milieu géographique, on peut dire, qu’elle est plus élevée en milieu rural, pour les femmes de moins de 30 ans ; elle devient ensuite plus accentuée en milieu urbain jusqu’à l’âge de 50 ans. Elle s’établit ensuite à des niveaux similaires dans les deux milieux.

Sur la base, de la reconstitution des couples au sein des ménages, à partir du lien de parenté avec le chef de ménage, il a été possible, d’évaluer la distribution des écarts moyens d’âges entre conjoints. Rappelons qu’on entend par écart d’âge, la différence entre l’âge du mari et celui de la conjointe. Donc le calcul se fait directement pour les couples monogames tandis que dans les ménages polygames, cet écart est obtenu autant de fois que le mari a d’épouses. Les résultats sont consignés dans les tableaux suivants :

**Tableau n°14 : Répartition des couples selon l’écart d’âges et l’option de mariage**

Écarts d’âges	Ensemble	Monogame	Polygame
< 0 an	6,3	6,3	8,4
0-4 ans	14,6	11	15,7
5-9 ans	25,2	21,2	25,1
10-14 ans	24,8	23,8	23,7
15-19 ans	13,6	15,3	13
20 ans ou plus	15,5	22,4	14,1
Total	100,0	100,0	100,0

Source : RGPH2013, ONS

Il ressort du tableau ci-dessus, que d’une façon générale, les femmes prennent pour mari, des hommes plus âgés qu’elles. Toutefois, on note qu’au sein de 6,3% des unions (6,3% des unions monogames et 8,4% des unions polygames), les femmes sont plus

âgées, que leurs maris. La répartition est très similaire, selon la forme monogame ou polygame de l'union. Dans un quart des unions, l'écart d'âges va de 5 à 9 ans et aussi de 10 à 14 ans.

### 5.1.3- fécondité

Les schémas classiques de fécondité, indique que la vie féconde de la femme, atteint son niveau maximum entre 20 et 29 ans.

Les résultats du recensement 2013, montrent, que le milieu de résidence apparaît, comme un facteur déterminant de la fécondité, traduisant ainsi les différences de comportements procréateurs, entre les femmes résidant dans les différents milieux : la fécondité est plus élevée en milieu nomade, suivi du milieu rural comme le montre le tableau suivant :

**Tableau n°15** : Taux de fécondité selon le groupe d'âge et le milieu de résidence (‰)

Groupe d'âge	Urbain	Rural	Nomade	Ensemble
15-19	72	82	84	77
20-24	207	225	228	216
25-29	226	239	242	232
30-34	163	191	196	177
35-39	97	124	129	110
40-44	35	52	55	43
45-49	5	10	11	8

Source : RGPH2013, ONS

Les résultats du RGPH 2013, donnent un Indice Synthétique de Fécondité (ISF) de 4,3 enfants par femme au niveau national. Ce niveau s'inscrit dans le schéma typique, des populations à forte fécondité, caractérisé par une entrée précoce des femmes, en vie féconde et une sortie tardive. Par rapport à la wilaya, l'ISF, connaît une grande variabilité.

Il ressort également, que le groupe d'âge et le niveau d'instruction, sont des facteurs déterminants, des comportements procréateurs des populations. Ils influent sur la décision de procréer, et par conséquent, sur le nombre d'enfants que la femme, veut avoir au cours de sa vie féconde et la manière de les réguler. Les résultats montrent que les femmes du groupe d'âge 25-29 ans ont les taux de fécondité les plus élevés quel que soit le niveau d'instruction (232,3‰).

Les femmes de 15-19 ans ont un taux de fécondité globale de 77‰, qui varie selon les niveaux d'instruction.

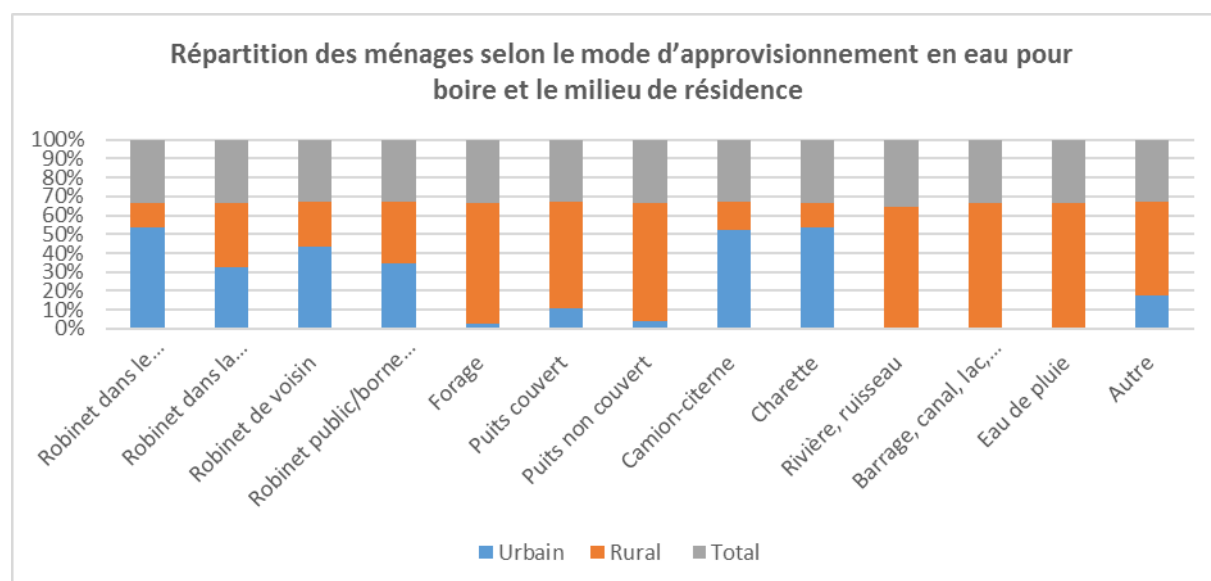
**Tableau n°16 : Taux de fécondité selon le groupe d'âge et le niveau d'instruction (‰)**

Groupe d'âge	Aucun	Coranique/Mahadra	Primaire	Secondaire et +	Ensemble
15-19	83,6	84,2	72,8	51,8	77
20-24	227,6	228,6	209,4	168,3	216,2
25-29	241,1	241,9	227,4	200,1	232,3
30-34	195,3	196,9	166,4	126,9	176,6
35-39	128,5	130,1	99,8	66,3	109,9
40-44	54,3	55,3	36,9	25,1	43,2
45-49	10,9	11,2	5,7	3,1	7,6
ISF	4,7	4,7	4,1	3,2	4,3

Source : RGPH2013, ONS

L'analyse différentielle, selon le niveau d'instruction, indique que le nombre moyen d'enfants par femme diminue, avec l'augmentation du niveau d'instruction. Les femmes qui ont atteint le niveau secondaire ou plus, ont 3,2 enfants en moyenne, contre 4,1 pour celles de niveau primaire et 4,7 pour celles n'ayant jamais été à l'école comme le précise le graphique suivant :

**Graphique 7: Indice synthétique de la fécondité selon le niveau d'instruction**



Source : RGPH2013, ONS

L'analyse différentielle, du niveau de fécondité, permet de constater, qu'en dehors du niveau d'instruction et de l'état matrimonial, qui sont des facteurs, qui influents sur le niveau de fécondité, le statut dans l'emploi, a aussi un impact sur la fécondité de la femme. En effet, les résultats montrent, que les taux de fécondité, sont plus élevés chez les femmes inactives, quel que soit le groupe d'âge.

**Tableau n°17 :** Taux de fécondité selon le groupe d'âge et la situation dans l'activité (‰)

Groupe d'âge	Situation dans l'activité			Ensemble
	Occupée	Chômeur	Inactifs	
15-19	76,6	47	54,2	77
20-24	132,9	88,9	141	216,2
25-29	152,3	109,7	186,8	232,3
30-34	158,2	114,8	191,1	176,6
35-39	135,7	102,1	162,4	109,9
40-44	79,3	61,2	100,3	43,2
45-49	41,6	55,8	53,8	7,6
ISF	3,9	2,9	4,4	4,3

Source : RGPH2013, ONS

#### 5.1.4-Enrôlement des populations et intérêt pour les générations futures

L'Etat mauritanien, a initié depuis 2011, un vaste programme d'enrôlement, afin de renouveler, l'ensemble des documents d'état civil, et ceci grâce à un système biométrique hautement sécurisé.

Au vu des résultats de l'enquête (EPCV2014), l'on note globalement que plus de 78% des mauritaniens se sont déjà enrôlés et par conséquent, ils détiennent un numéro d'identification national.

Cependant, ces résultats cachent quelques disparités selon le milieu. En effet, le taux de l'enrôlement est plus important au niveau urbain (plus de 84%) que rural (près de 72%). Ces disparités sont plus importantes dans les wilayas, variant de 61,6% au Guidimagha à 93,8% au Tirs Zemmour. A Nouakchott, le taux d'enrôlement s'établit à 84% environ tandis qu'au Hodh Chargui, il est de 62,6% seulement.

En outre, vue sous l'angle des groupes Socioéconomiques du chef de ménage, la répartition révèle des déséquilibres, le taux d'enrôlement passant de 70,4% chez les indépendants agricoles à 93,6% chez les salariés du secteur public.

Par rapport au statut de pauvreté, les pauvres enregistrent un taux relativement faible (72%) tandis que les non pauvres, sont à près de 81%. Les mêmes tendances sont observées par rapport aux quintiles, le premier enregistrant près de 70% alors que le cinquième a atteint plus de 86%.

Sous l'aspect genre, les tendances sont sensiblement identiques (78% environ).

## 5.2 - Dans le domaine de l’alphabétisation, de l’éducation et de la formation professionnelle

Les résultats du RGPH 2013, montrent que plus de 31,1% de la population âgée de 6 ans et plus n’ont reçu aucune instruction. Ce taux cache des disparités réelles selon le genre. En effet, pour les femmes, 35,0% de la même tranche d’âge n’ont bénéficié d’aucune instruction contre 27,1% pour les hommes.

Les 20% de cette population âgée de 6 ans et plus a bénéficié d’une instruction coranique.

Pour l’enseignement formel, les données du RGPH 2013 montrent, que près de 64,73 % de la population mauritanienne, âgée de 6 ans et plus, qui ont fréquenté ou fréquentent encore le primaire. L’analyse des effectifs, révèle que le taux des filles, de la tranche d’âge en question, soit 28,23% est supérieur au taux, de garçons dans la même tranche d’âge, 27,64, ayant fréquenté ou fréquentent encore le primaire. Les efforts déployés, par le secteur dans la promotion de la scolarisation des filles, dans la dernière décennie ont eu un impact positif, quant à l’instruction au primaire.

Pour l’enseignement secondaire général, (collège et lycée) 12,9%, de la population âgée de 6 ans et plus ont atteint ce niveau d’instruction. Les populations qui ont le niveau d’instruction du collège sont estimées à 7,7% et celles qui ont le niveau du lycée 5,2%. Pour ce niveau d’instruction, le déséquilibre genre est en faveur des hommes.

Pour l’université, seuls 2,5% de la population âgée de 6 ans et plus ont le niveau d’instruction universitaire (3,7% pour les hommes et 1,3 pour les femmes).

**Tableau n° 18 :** Taux du niveau d’instruction de la population 6 ans et plus selon le sexe

Niveau d’instruction	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Aucun	27,1	35,0	31,1
Coranique	20,5	19,3	19,9
Mahadra	4,9	2,9	3,9
Programme d’alphabétisation	0,5	0,9	0,7
Crèche/Maternelle	0,1	0,1	0,1
Primaire	27,6	28,2	27,9
Collège	8,5	6,9	7,7
Lycée	5,9	4,6	5,2
Université	3,7	1,3	2,5
Lycée technique	0,2	0,1	0,1
Etablissement Professionnelle.	0,1	0,1	0,1
supérieur technique	0,1	0,0	0,1
supérieur Professionnelle.	0,1	0,0	0,0
NSP	0,7	0,6	0,7
Total	100,0	100,0	100,0

Rappelons que le RGPH 2013, a révélé que parmi cette population mauritanienne, âgée de 6 ans et plus, un effectif de 18.309 individus soit 0,7 % n'ont pas spécifié leur niveau d'instruction. Le déséquilibre lié au genre, est toujours en faveur des hommes à tous les niveaux d'instruction excepté pour celui du primaire.

Au cours du RGPH 2013, la question suivante a été posée aux populations de 10 ans et plus : quel est le diplôme le plus élevé que vous avez obtenu ? Cette information renseigne sur l'efficacité du système éducatif formel et sur la qualité des ressources humaines du pays ainsi que sur le niveau de qualification de la main-d'œuvre.

Sur l'ensemble des données recueillies, 1.906.140 individus soit plus de 3 mauritaniens sur 4, âgés de plus de 10 ans et plus, déclarent n'avoir aucun diplôme. La proportion des femmes dans ce groupe des sans diplôme est plus importante que celle des hommes.

Les 11,12% de la population interrogée affirment avoir obtenu le certificat d'Etudes Primaire (CEP) ou équivalent sanctionnant les études primaires contre 4,65% pour le Brevet (BEPC) et 1,85% pour le baccalauréat.

Les diplômes de l'enseignement supérieur (DEUG, technicien, ingénieur, licence, maîtrise, DEA et doctorat) ne représentent que 2,2%, ce qui est une conséquence, du faible développement de l'enseignement supérieur dans le pays, montrant ainsi l'importance des efforts à fournir dans ce secteur.

Ces données sont résumées au niveau du tableau suivant :

**Tableau n° 19 : Répartition de la population 10 ans et plus selon le diplôme et le sexe**

Diplôme le plus élevé	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Aucun	879.106	1.027.034	1.906.140
Certificat des études primaire	139783	126486	266270
Brevet	61670	50124	111794
Baccalauréat	30623	13771	44393
Deug	4023	1394	5417
Licence (3 ans après le BAC)	4315	1846	6161
Maitrise	14089	4747	18836
Ingénieur	2263	177	2440
Master/ DEA	2710	663	3372
Magistère/ DESS	1264	220	1484
Doctorat	2522	244	2766
CAP formation professionnelle	3638	1407	5045
Brevet technique (BT)	4137	1520	5658
Brevet technique supérieur (BTS)	2436	658	3094
Baccalauréat technique	639	264	903
CAP Enseignement. Fondamental	548	325	873
CAP Enseignement secondaire	426	88	514
NSP	9.401	8.012	17.413
<b>Total</b>	<b>1.163.594</b>	<b>1.238.980</b>	<b>2.402.574</b>

Les domaines relatifs à l'alphabétisation et à l'éducation, sont étudiés par les deux enquêtes MICS11 et MICS15, Les tableaux suivants en présentent les résultats :



**Tableau n°20- Indicateurs relatifs à l’alphabétisation et à l’éducation des MICS  
2011 et 2015 avec leur référence OMD.**

<b>Alphabétisation et éducation</b>					
<b>Indicateur MICS</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Description</b>	<b>MICS 2015</b>	<b>MICS 2011</b>	
7.1	<b>OMD 2.3</b>	Taux d’alphabétisation des jeunes	Pourcentage de jeunes de 15-24 ans capables de lire une phrase courte et simple sur la vie quotidienne ou qui sont allés à l’école secondaire ou plus.  (a) Femmes  (b) Hommes	52,4  78	57.4
7.2		Préparation à l’école	Pourcentage d’enfants en 1 <sup>ère</sup> année d’étude primaire qui sont allés au préscolaire l’année scolaire précédente	0,0	5.4
7.3		Taux net d’admission à l’école primaire	Pourcentage d’enfants en âge d’aller à l’école primaire qui sont entrés en première année de l’école primaire	34,0	33.7
7.4	<b>OMD 2.1</b>	Taux net de fréquentation du primaire (ajusté)	Pourcentage d’enfants ayant l’âge d’entrer au cycle primaire qui fréquentent une école primaire ou secondaire	<b>59,6</b>	61.0
7.5		Taux net de fréquentation du secondaire (ajusté)	Pourcentage d’enfants ayant l’âge d’entrer au cycle secondaire qui fréquentent une école secondaire ou supérieure	33,5	23.7
7.6	<b>OMD 2.2</b>	Enfants atteignant la dernière classe du primaire	Proportion d’enfants commençant la 1 <sup>ère</sup> année d’étude du primaire et finissant par atteindre la dernière année de ce cycle	85,9	78.1

<b>Alphabétisation et éducation</b>				
<b>Indicateur MICS</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Description</b>	<b>MICS 2015</b>	<b>MICS 2011</b>
7.7	Taux d'achèvement du primaire	Nombre d'enfants fréquentant la dernière année de l'école primaire (redoublants exclus) divisé par le nombre d'enfants en âge de compléter le niveau primaire (âge approprié à la dernière classe du niveau primaire)	45,1	76.4
7.8	Taux de transition à l'école secondaire	Nombre d'enfants fréquentant la dernière année de l'école primaire durant l'année scolaire précédente qui sont dans la première année du secondaire au cours de l'année scolaire en cours divisé par le nombre d'enfants fréquentant la dernière année de l'école primaire durant l'année scolaire précédente	85,1	66.6
7.9	<b>OMD 3.1</b> Indice de parité entre les sexes (niveau primaire)	Ratio net de fréquentation du primaire (ajusté) des filles divisé par le ratio net de fréquentation du primaire (ajusté) des garçons	1,1	1.05
7.10	<b>OMD 3.1</b> Indice de parité entre les sexes (niveau secondaire)	Ratio net de fréquentation du secondaire (ajusté) des filles divisé par le ratio net de fréquentation du secondaire (ajusté) des garçons	0,9	0.84

Les données MICS 11/15, rapporte des taux d'alphabétisation respectivement de : 52,4% pour les femmes et 78% pour les hommes. Elles rapportent également, les indices de parité, entre sexe de 1,1, pour le primaire, 0,9 pour le secondaire.

Nous développons, dans ce qui suit, les conclusions des documents récents, sur ces indicateurs par thématique.

### **5.2.1- Alphabétisation**

Les données du RGPH2013, montre que le taux d'analphabétisme, varie selon le milieu de résidence. Dans le milieu urbain seule une (1) personne sur cinq (5) reste encore touchée par l'analphabétisme soit 21,2%, alors que dans le milieu nomade deux (2) personnes sur trois (3) sont analphabètes soit 66,0%. Dans le milieu rural sédentaire, plus de la moitié de la population est analphabète (51,6%) comme le montre le tableau suivant :

Le taux d'analphabétisme est passé de 47% en 2000 (RGPH 2000) à 36,3% en 2013. En termes de genre, l'analphabétisme touche beaucoup plus les femmes que les hommes. Quel que soit le milieu, un écart de dix (10) points sépare toujours le taux d'analphabétisme des hommes et celui des femmes. C'est ainsi qu'on a pour le milieu urbain 16,8% contre 25,8%, en milieu rural, 47,4% contre 55,1% et pour le milieu nomade 63,7% contre 68,8%.

**Tableau n°21.** Evolution du taux d'analphabétisme par âge selon le sexe et les RGPH 2013

Groupe d'âges	1988			2000			2013		
	M	F	Ens.	M	F	Ens.	M	F	Ens.
10-14 ans	41,4	52,3	46,6	31,9	38,1	35	28,0	29,8	28,9
15-19	41,8	57,9	50,1	32,5	43,5	38,1	24,1	29,0	26,6
20-24	46,8	66,2	57,3	33,6	48,3	41,4	27,9	35,4	31,8
25-29	53,3	75	64,6	33,2	54,2	45,9	28,8	38,0	33,7
30-34	56	77,1	70,3	38,4	59,3	49,4	29,8	42,0	36,3
35-39	59,7	80,6	73,1	43,1	63,9	54	30,4	44,3	37,8
40-44	62,7	82,6	73,7	46,5	68,5	57,5	32,8	49,1	41,3
45-49	63,6	83,7	73,9	41,6	56,1	49	35,5	53,7	44,9
50-54	64,6	82,7	72,3	54	73,9	64	39,1	57,5	48,3
55-59	63,9	81,8	73,8	53,2	73,4	63	39,9	59,1	49,4
60-64	65,5	82	74	58	76,5	67,1	46,0	63,4	54,5
65-69	66,3	82	76,3	57,7	73,4	65,4	47,7	65,6	56,5
70-74	67,3	83,9	77,3	59,7	77,9	68,7	51,8	68,3	59,8
75 et +	68,3	84	77,3	58,5	74,9	67,4	56,0	70,3	63,0
<b>Ensemble</b>	<b>52,2</b>	<b>70,1</b>	<b>61,5</b>	<b>39,2</b>	<b>54,2</b>	<b>46,9</b>	<b>31,3</b>	<b>41,0</b>	<b>36,3</b>

Les populations résidant dans le milieu nomade, sont les plus touchées par l'analphabétisme. En effet, plus de 66,0% des nomades sont analphabètes contre 51,6% en milieu rural et 21,2% en milieu urbain.

**Tableau n°22 :** Evolution des taux d'analphabétisme selon wilaya

Wilaya	2000			2013		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Hodh El Charghi	51,8	68,7	60,8	45,5	52,8	49,5
Hodh El Gharbi	57,8	70,2	64,6	47,9	52,7	50,5
Assaba	50,3	65,8	58,8	42,4	50,9	47,2
Gorgol	63,7	77,8	71,2	53	63,8	58,8
Brakna	44,5	59,1	52,5	37,2	47,1	42,7
Trarza	28,3	37,8	33,3	21,8	27	24,6
Adrar	32,2	36,5	34,5	21,6	26,8	24,3
D. Nouadhibou	19,7	30,4	23,8	11,2	15,5	13,0
Tagant	45,7	56,8	51,7	34	42,5	38,6
Guidimagha	58,7	71,1	65,1	58,1	70,8	64,8
Tiris Zemmour	22,1	36	28,4	10	15,8	12,5
Inchiri	30	33,2	31,5	8,6	14,7	10,9
Nouakchott	18,6	31,5	24,6	13,8	20,7	17,1
<b>Ensemble</b>	<b>39,2</b>	<b>54,2</b>	<b>46,9</b>	<b>31,3</b>	<b>41</b>	<b>36,3</b>

L'examen des âges et des taux d'alphabétisation des personnes de 15 ans et plus, fait remarquer que l'ensemble des groupes d'âges sont alphabètes à plus de 50%, sauf pour les 60 ans et plus (45,9%), notamment pour le sexe masculin (31,6%). On note aussi que le taux le plus important est détenu par le groupe d'âge 15-19 ans (82,2%), avec une proportion de (84,3%) pour les hommes contre (80,3%) pour les femmes.

Les niveaux de l'alphabétisation ont connu la plus forte progression entre 2008 et 2014 pour les personnes du groupe d'âge 50-59 ans, qui sont passés de 44,8% à 58%, enregistrant un saut de 13,2 points de pourcentage sous l'impulsion surtout du taux des femmes, qui marque 45,9% en 2014 contre 32,2% en 2008.

La comparaison de l'alphabétisation avec les anciennes éditions de l'enquête EPCV, notamment celle de 2004, indique que ce taux se situait à 57.5 %, d'où une hausse de plus de onze points de pourcentage au cours des dix dernières années.

L'examen des données de l'alphabétisation en 2014, suivant le sexe montre une faveur pour le sexe masculin (75,8%), cependant le sexe féminin (63%) enregistre une belle performance avec 14,8 points de pourcentage de plus que le niveau de 2008.

## **5.2.2- Scolarisation et niveau d'instruction**

Au plan de l'instruction, les données du RGPH 2013, révèlent que, 31% de la population âgée de 6 ans et plus, ont déclaré n'avoir aucun niveau. La majorité de la population 64,7%, ont atteint le primaire, seulement 7,7% le collège et 5,2% le lycée. L'enseignement technique et professionnel et l'enseignement supérieur pourtant vecteur du développement enregistrent des scores très faibles, respectivement de 2,5% et 0,31%.

Au niveau de l'instruction, on observe des écarts en termes de wilaya, du milieu de résidence et en genre. Ces écarts sont toujours en faveur des hommes.

### **5.2.2.1 - Taux Brut de Scolarisation (TBS)**

#### **5.2.2.1.1. Dans le fondamental**

Les données du RGPH 2013, illustrées par le tableau n°29, montrent que la scolarisation des enfants est encore faible. Près de trois enfants sur dix sont encore hors structure scolaire. Le taux brut de scolarisation au primaire est actuellement de 72,4% soit une augmentation de 28 points depuis le RGPH 1988, et de 4 points à partir du RGPH 2000. Cet indicateur révèle qu'au primaire, le TBS des filles (74,4%) est supérieur, à celui des garçons, et la comparaison entre les différents RGPH, montrent que la scolarisation des filles, a connu une progression très rapide, passant de 39,6% en 1988 à 68,8% en 2000 et à 74,4% en 2013 comme le précise le tableau suivant :

<b>Tableau n°23 : Taux brut de scolarisation dans le fondamental</b>			
<b>Sexe</b>	<b>1988</b>	<b>2000</b>	<b>2013</b>
Masculin	49,4	68,0	70,5
Féminin	39,6	68,8	74,4
Ensemble	44,7	68,4	72,4

Les vastes campagnes de sensibilisation, en faveur de la scolarisation, et particulièrement celle des filles, ont provoqué un changement progressif de mentalité, de la population sur l'importance de l'école aussi bien pour les garçons que les filles. Notons aussi, que l'amélioration des TBS, peut s'expliquer par le non-respect de l'âge légal, dans l'accès des nouveaux inscrits au fondamental.

#### **5.2.2.1.2. Dans le secondaire**

Les données du RGPH 2013, montrent que l'enseignement secondaire, est beaucoup moins développé que le fondamental. Le Taux Brut Scolarisation, se situe lors du recensement à 31%, soit une augmentation de 7 points, entre le RGPH 2000 et le RGPH 2013. La croissance du TBS, au secondaire est valable aussi bien pour les garçons que pour les filles. Le TBS des garçons a connu, un accroissement de 8 points et celui des filles de 6 points. L'analyse du TBS secondaire, montre un écart assez prononcé, en faveur des garçons 31,1% contre 28,8% pour les filles.

**Tableau n°24 : Taux Brut de Scolarisation au secondaire (en %)**

Sexe	2000	2013
Masculin	27,3	33,1
Féminin	21,0	28,8
Ensemble	24,2	30,9

Au secondaire, les disparités entre genre sont plus marquées qu'au fondamental. La parité est loin d'être atteinte, à ce niveau de l'enseignement, et les écarts sont largement en faveur des garçons surtout dans le milieu rural et nomade, 54,9% contre 52,4% en urbain, 12,3% contre 8,3% dans le rural et 1% contre 0,4% en milieu nomade.

#### **5.2.2.1.2- Taux Net de Scolarisation (TNS)**

Quant au Taux Net de scolarisation, il se situe à 54,9% en 2014, soit 55,2% pour les garçons et 54,6% pour les filles.

L'examen des données selon le genre, montre aussi une répartition, plus ou moins paritaire du TBS, avec 76,4% pour les garçons et 77,2% pour les filles, soit un écart en dessous d'un point de pourcentage. Cette situation reflète bien les politiques faites à l'égard de la scolarisation des filles en Mauritanie.

Le Taux Net de Scolarisation dans le secondaire se situe à 29,8% en 2014 soit 30,8% pour les garçons et 28,7% pour les filles. Entre 2008 et 2014, le TBS a observé des fortes augmentations de 39% pour les garçons et 48,8% pour les filles, passant de 32,7% à 45,4% et de 28,4% à 42,3%, respectivement pour les premiers et les seconds.

Pour ce qui est du genre, il y'a lieu de noter que, le pourcentage des enfants de 7-19 ans, qui ne sont pas actuellement à l'école, est plus important chez les filles que chez les garçons ; soit 20,8% contre 16,0%. Ce taux est en hausse en 2014 par rapport à 2008, car il a inscrit 5,9 points et 7,5 points de plus, respectivement pour les sexes masculin et féminin.

Les efforts consentis, par les autorités mauritaniennes et les partenaires, ont permis d'enregistrer de nets progrès dans le domaine de l'éducation. Cependant des disparités demeurent, entre les sexes, selon les zones du pays et le niveau d'enseignement. La Mauritanie, compte tenu de sa population, à structure démographique jeune, et doit faire face à une forte demande d'éducation. La sédentarisation anarchique, l'habitat dispersé, la faible densité, influencent sur l'offre d'éducation et la couverture des besoins, en infrastructures et en personnel (En 2004/2005), 18,4% des écoles du fondamental, offraient un cycle complet). La faible qualité du système éducatif, touche tous les ordres d'enseignements, avec un bas niveau de rétention scolaire. La problématique du genre en matière d'éducation, s'inscrit dans ce contexte.

L'analyse souligne, que les questions non résolues, que sont l'accès des filles, à tous les ordres d'enseignement technique, professionnel et supérieur. La rétention des filles à l'école, nécessitera de développer, des stratégies adaptées aux spécificités de chaque zone, d'initier des approches, impliquant une meilleure participation des communautés et des familles, la faible répartition du personnel enseignant par sexe pour exemple au niveau national, 78% des positions d'enseignant sont occupées par les hommes et 21.8% seulement par les femmes.

Si l'accès des filles à l'éducation, a enregistré de façon quantitative, des résultats probants, la déperdition scolaire des filles, reste particulièrement préoccupante. Le taux de rétention des filles a atteint 69% en 2000 contre 76% pour les garçons, se situant ainsi à 1,3 point en dessous du taux de l'ensemble des effectifs du primaire. La tendance à l'abandon a augmenté parallèlement à l'accroissement des taux de scolarité et le taux est plus élevé pour les filles.

Les causes, de la forte déperdition scolaire des filles sont : la faible disponibilité des structures scolaires, le ratio enseignant élèves, la situation précaire de certaines familles et la mise au travail précoce des enfants en particulier des filles, les réticences socio culturelles face à la scolarisation et le mariage précoce de filles.

### 5.3- Genre et santé :

La situation sanitaire, malgré l'évolution positive de certains indicateurs, demeure préoccupante. Les indicateurs de mortalité, indiquent un niveau de mortalité toujours élevé. L'espérance de vie est de 61,8 ans pour les femmes, et 58,3 ans pour les hommes, et les taux de mortalité générale sont de 10,4‰ pour les femmes et 11,3‰ pour les hommes. A ce niveau on observe, un avantage relatif des femmes, et des niveaux d'indicateurs, plus favorables aux femmes, par rapport aux hommes. En générales femmes sont confrontées à la malnutrition, aux grossesses précoces, multiples et rapprochées, au VIH/SIDA. La pauvreté est une des causes principales, de la faible fréquentation des services de santé, et de l'accès aux médicaments par les femmes.

Sur le plan de la fécondité, le niveau demeure élevé. Le taux global de fécondité passe de 32‰ pour tout le pays en 2013. L'indice synthétique de fécondité (ISF), passe de **5 à 4,3** enfants par femme, au niveau national. L'analyse de la fécondité, des groupes à risque, mesurée par la fécondité, précoce et la fécondité tardive, montre que dans l'ensemble, 9% des adolescentes âgées de 10-19 ans, sont déjà mères avec des disparités selon les milieux de résidence : (7,3% en milieu urbain, 10,5% en milieu rural et 10,6% en milieu nomade

#### 5.3.1- La mortalité maternelle

Au RGPH 2013, rapporte une estimation de la mortalité maternelle, de 582 décès sur 100.000 naissances vivantes. On s'aperçoit, que la mortalité maternelle, a connu une baisse sensible depuis la décennie 1990, où elle était, de l'ordre de 930 décès maternels, pour 100.000 naissances vivantes.

Bien que la couverture, en infrastructures sanitaires, soit améliorée, et que la réduction de la mortalité maternelle et néonatale, constitue, le premier axe prioritaire du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2012-2020, ce taux de mortalité maternelle, demeure, encore élevé et fait apparaître, ainsi qu'environ 840 femmes meurent chaque année en Mauritanie, en donnant la vie. Cette mortalité est cependant, pour la plupart, due à des causes évitables la mortalité.

#### 5.3.2- la morbidité

Selon les résultats du RGPH 2013, on note que 4,9%(soit 490 cas sur 10 000 habitants) ont été malades au cours des deux dernières semaines précédant l'enquête. Ce taux cache des disparités entre le milieu de résidence, les wilayas et le sexe.

Selon le sexe la morbidité est plus élevée chez les femmes (5,6%) que chez les hommes (4,2%).

L'analyse selon l'âge, montre que le taux morbidité, est plus élevé chez les enfants de bas âge (0-4 ans, tranche d'âge des enfants, les plus vulnérables aux maladies. L'analyse selon les quintiles de dépense montre une croissance du taux de morbidité : en effet, ce taux est de 2,6% pour le premier quintile (les 20% les plus pauvres), et de 7,4% pour le cinquième quintile (les 20% les plus riches).

Contrairement aux résultats obtenus lors de l'EPCV 2008, où le taux de morbidité était plus élevé en milieu rural (8,2%) qu'en milieu urbain (7,3%), ceux de l'EPCV 2014 montrent que la prévalence de maladie est plus élevée en milieu urbain : le taux de morbidité est de 5,4% en milieu urbain contre 4,5% en milieu rural.

### 5.3.3- La santé de la reproduction

**Selon MICS 2015** : la prévalence contraceptive, est de : 17,9%, toutes méthodes confondues, avec 15,7%, de méthode modernes, et 2,2% de méthodes traditionnelles.

Tableau n°25- Indicateurs de la santé de la reproduction selon le MICS 2015

<b>Contraception et besoins non satisfaits</b>				
<b>Indicateur MICS</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Description</b>	<b>Valeur</b>	
5.1	<b>OMD 5.4</b>	Taux de fécondité des adolescentes	Taux de fécondité par âge spécifique <sup>A</sup> des femmes de 15-19 ans	84,0
5.2		Fécondité précoce	Pourcentage de femmes de 20-24 ans qui ont eu au moins une naissance vivante avant l'âge de 18 ans	22,1
5.3	<b>OMD 5.3</b>	Taux de prévalence de la contraception	Pourcentage de femmes de 15-49 ans actuellement mariées qui utilisent (ou dont le partenaire utilise) une méthode de contraception (traditionnelle ou moderne)	17,8
5.4	<b>OMD 5.6</b>	Besoins non-satisfaits	Pourcentage de femmes de 15-49 ans actuellement mariées qui sont fécondes et veulent espacer leurs naissances ou limiter le nombre d'enfants et qui n'utilisent pas actuellement une méthode de contraception	38,5

<sup>A</sup> Le taux de fécondité par âge spécifique est défini comme le nombre de naissances vivantes des femmes d'un groupe d'âges spécifique durant une période spécifique, divisé par le nombre moyen de femmes dans ce groupe d'âges durant la même période, exprimé pour 1000 femmes. Le taux de fécondité par âge spécifique des femmes de 15-19 ans est aussi appelé taux de fécondité des adolescentes.

Dans l'ensemble, les résultats révèlent que 29,1% des membres des ménages accèdent à une structure de santé dans les 30 minutes requises par les normes de l'OMS. Cependant, force est de constater que 40,5% des membres des ménages sont encore à plus de 60 minutes d'une structure sanitaire.



Les résultats de l'EPCV 2014 indiquent que 70% des naissances, enregistrées au cours de l'année précédant l'enquête, ont été assistées par du personnel sanitaire qualifié (médecin, sage-femme, etc.). 28,1% des accouchements ont été assistés par des accoucheuses traditionnelles. Ces résultats sont disparates selon la wilaya, le milieu de résidence et le statut de pauvreté.

La disparité est également très perceptible, entre les milieux de résidence, pour lesquels les taux d'assistance des accouchements, par du personnel de santé qualifié (médecin, sage-femme, infirmier, Accoucheuse auxiliaire) est de 49,1% en milieu rural contre 95,4% en milieu urbain.

#### *5.3.4- Evolution de l'espérance de vie à la naissance :*

Cet indicateur de mortalité a augmenté de façon régulière en passant de 34 ans en 1965 à 60,3 ans en 2013. Cette évolution est la conséquence de l'amélioration des conditions de vie de la population et des efforts des pouvoirs publics pour améliorer le système sanitaire du pays. Cette augmentation de l'espérance de vie est plus importante au cours de l'avant dernière période intercensitaire (1988-2000) que la dernière période (2000-2013) avec 0,2 ans. En effet, le gain annuel moyen est de 0,8 ans (soit 10 mois environ) entre les recensements de 1988 et 2000. Cette baisse du gain annuel moyen peut être liée à une sous-estimation de l'indicateur en 2013 ou à une sur-estimation accentuée en 2000. Probablement, la situation s'est améliorée dans les mêmes conditions, mais elle était plus critique avant 1988 et l'effet s'est fait mieux sentir.

**Tableau n°26- Evolution de l'espérance de vie selon les RGPH**

<b>Année</b>	<b>1965</b>	<b>1977</b>	<b>1988</b>	<b>2000</b>	<b>2013</b>
Espérance de vie à la naissance	34	40	48	58	60,3
Gain moyen annuel	-	0,5	0,7	0,8	0,2

#### 5.4- Le Genre et l'emploi :

##### *Les hommes de 14-64 ans ont deux fois plus de chance d'être en activité que les femmes*

Selon les résultats de cette enquête EPCV 2014, le taux d'activité est estimé à 46,6% en 2014 contre 44,3% en 2012 (Enquête Nationale de Référence sur l'Emploi et le Secteur Informel ENRE-SI de 2012). Le taux d'activité des hommes (69%) reste largement supérieur à celui de femmes (27,5%).

La population occupée représente 40,63% de la population en âge de travailler contre 39% résultant de l'enquête ENRE-SI de 2012. Selon le milieu de résidence, 55,4% de cette population occupée réside en milieu urbain en raison de la forte concentration des activités au niveau des grands centres urbains.

Le taux de chômage est estimé à 12,85% en 2014 au niveau national contre 10,1% en 2012. Les constats qui s'imposent montrent que le chômage est surtout un phénomène urbain (17,22%) contre (6,9%) milieu rural.

Des disparités apparaissent selon l'âge. Les femmes du groupe 30-39 ans sont celles qui travaillent le plus pour de l'argent. Le travail des femmes varie aussi en fonction du statut matrimonial : les femmes en rupture d'union travaillent plus que les femmes mariées. Le niveau d'instruction ne montre pas d'écarts importants mais on constate que les femmes qui ont un niveau secondaire travaillent plus pour de l'argent que celles qui sont moins instruites (25% contre 19%) ; le milieu de résidence influe aussi : c'est en milieu rural et parmi les ménages pauvres que les femmes travaillent le plus sans être payées.

Sur le marché de l'emploi les femmes continuent à subir une marginalisation par rapport aux hommes. Les résultats de l'EPCV 2004 montrent que le taux d'activité chez les 15-65 ans en Mauritanie est de 59,2% mais qu'il cache des disparités importantes entre les hommes (81,9%) et les femmes (39,1%). L'emploi donne aux femmes des rôles autres que ceux qui lui sont traditionnellement dévolus et lui procure plus de pouvoir, d'autonomie, d'ouverture sur l'extérieur. L'emploi féminin doit être analysé en termes de bénéfices acquis et comparé à celui des hommes.

Les femmes les plus actives se situent dans la tranche d'âge des 15-24 ans avec un taux de 43,2% alors que pour les hommes, le taux d'occupation le plus élevé se situe dans la tranche d'âge 25-39 ans (95,5%). Des disparités hommes femmes concernent aussi le lieu de résidence 42,7% des femmes seraient actives en milieu urbain contre 36,3% des femmes rurales par contre 80,3% des hommes en milieu urbain seraient actifs contre 83% des hommes ruraux.

La situation des femmes sur le marché du travail est marquée par le fait que certains secteurs ou professions sont moins ouverts aux femmes (armée, police, ingénierie.) qu'aux hommes. Ainsi les femmes ont moins accès au travail salarié qui occupe 12,4% de femmes et 27,3% d'hommes en 2000.

A capital humain comparable (éducation et expérience), le niveau salarial des femmes reste en moyenne inférieur à celui des hommes de 60% (MAED, 2000).

L'analyse du chômage en Mauritanie montre que les jeunes sont les plus touchés et parmi eux les femmes sont les plus affectées.

**Tableau n° 27- Répartition de la population en chômage selon l'âge et le sexe**

Groupe d'âges	Sexe		Total	% des Femmes
	Masculin	Féminin		
14-19	58122	18984	77106	24,62
20-24	31338	16269	47607	34,17
25-29	19701	12985	32687	39,73
30-34	13634	8045	21679	37,11
35-39	9699	5017	14715	34,09
40-44	7675	3228	10903	29,61
45-49	6514	2122	8636	24,57
50-54	5599	1584	7183	22,05
55-59	4959	1201	6161	19,49
60-64	3972	808	4780	16,90
<b>Total</b>	<b>161214</b>	<b>70243</b>	<b>231457</b>	<b>30,35</b>

La population occupée (ou active occupée) est la force de travail qui, actuellement produit des biens et/ou services pour l'économie d'un pays. Cette population est définie dans le Rapport conjoint de 2012, de l'Office National de la Statistique (ONS) et du Ministère de l'Emploi, sur la « Situation de l'emploi et du secteur informel en Mauritanie », comme « la population des 14-64 ans qui, durant au moins une semaine ou un jour, sont pourvues d'un emploi salarié ou d'un emploi non salarié ». La population féminine active fournit la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et de services au cours durant une période de référence spécifiée.

Il ressort des résultats du RGPH 2013 (Tableau 33) que les femmes mauritaniennes occupées se retrouvent essentiellement dans le commerce (32,8%), l'administration et les services sociaux (32,6%) et l'agriculture et ses dérivés (18%). Quelques femmes sont occupées dans l'industrie manufacturière (13,1%). Cette configuration économique des femmes, se traduit en termes de statut dans l'emploi (Tableau 34), par une forte représentation des femmes comme des indépendantes (61,8%), des salariées privées (16%) ; alors que le secteur public utilise 14,9% des femmes actives occupées et les aides familiales font seulement 5,2%.

Le commerce étant généralement une activité informelle et d'accès facile beaucoup de femmes s'y adonnent spontanément pour disposer d'un revenu, s'occuper ou mener une activité autonome. Le textile, notamment la production des voiles mauritaniennes et des perles prisées par les femmes de la sous-région et même au-delà en est un exemple frappant. Le niveau d'instruction n'est pas déterminant dans l'exercice de cette activité car les aspects comptables, financiers et techniques sont considérés comme accessoires. Cette activité, est parfois considérée comme un loisir et même cumulée parfois avec une activité professionnelle envisagée comme une simple sinécure. Il est bien connu que les femmes mauritaniennes adorent l'activité

commerciale. Elles travaillent aussi dans l'artisanat et produisent beaucoup d'articles pour les industries culturelles et touristiques.

Il ressort du croisement des données sur les femmes activités et celles sur l'instruction que dans l'ensemble, 37,1% de la population féminine occupée dans les différentes branches de l'économie nationale ne disposent d'aucune instruction ; 21,7%, de cette population ont fréquenté l'école coranique ou la mahadra ; 18,9% ont suivi un enseignement primaire ; 16,3% ont poursuivi des études secondaires générales ; 3% ont subi une formation secondaire et technique. La proportion de cette population ayant un niveau d'enseignement supérieur ou l'université est de 4,9%. Une proportion de 6% de la population recensée ne se prononce pas. Au regard des différentes branches d'activités, les données disponibles fournissent les indications ci-après :

□ □ L'instruction est inexistante pour 69,7% dans l'agriculture, 61,9% dans la sylviculture, 56,5% dans l'élevage, 43,4% dans l'industrie manufacturière, 37,6% dans le BTP, 33% des femmes exerçant dans les branches d'activités « commerce » 22,2% dans la branche « administration-services sociaux ».

□ □ L'instruction d'enseignement coranique est dominant pour les branches « commerce » (29,4%), « industrie manufacturière » (27,1%), « l'élevage » (26,9%), « la sylviculture » (23,1%).

□ □ L'instruction universitaire reste faible au niveau de toutes les branches d'activités. D'une moyenne de 4,9%, les proportions varient de 34,6% dans « Banque-Assurance », à moins de 1% dans les branches « agriculture et ses dérivées ».

Le RGPH 2013 fournit des indications sur la situation d'activités économiques des femmes à la lumière des données quantitatives permettant de caractériser les femmes selon leurs niveaux d'activités, d'occupation, d'emploi et de chômage, de pauvreté et de vulnérabilité.

Les données recueillies permettent de classer la population féminine selon qu'elles sont « Femmes au foyer », « Femmes occupées », « Femmes en Chômage », « Retraitées », « Rentières », « Etudiantes », « Handicapées » ou définie selon « Autres situations d'activités ».

Afin d'appréhender leur niveau d'autonomie et de participation dans la vie économique, la situation d'activité des femmes est croisée avec leur état matrimonial. Les tableaux n° 32 (A et B) en annexe présentent à cet égard, la répartition de la population féminine de 10 ans et plus par situation d'activité selon que la femme est célibataire, mariée, divorcée, ou veuve. Parcourons quelques-unes des situations d'activités économiques des femmes :

**Femmes au foyer** : elles désignent la population féminine n'ayant d'autres activités économiques que de s'occuper de la famille avec des ressources souvent limités ne provenant que du mari pour l'essentiel, et quelque soient l'état matrimonial et la situation d'activités envisagées. La population féminine est constituée de 56,1% de femmes au foyer. Elles sont plus nombreuses parmi les femmes mariées (74,7%), suivi des veuves (66,3%) ; tandis que 56,8% des femmes divorcées sont des femmes au foyer. Dans la plupart des cas elles ne sont pas soutenues. La répudiation étant souvent la règle dans les cas de divorces, il n'est pas toujours fait obligation pour le mari d'allouer une pension alimentaire à la femme divorcée. En l'absence de

ressources propres et d'une quelconque forme de solidarité familiale ou sociale, elles sont alors amenées à rester dépendantes d'autrui pour vivre.

Cette catégorie de femmes est a priori vulnérable, si elle ne dispose pas de ressources propres lui permettant de supporter le poids des charges familiales. Son autonomie n'en est que plus réduite car il lui faut recourir aux formes de solidarités traditionnelles existantes pour subvenir à ses besoins.

Quant aux femmes célibataires, 31,6% sont des femmes au foyer. A priori leur autonomie peut être limitée, si elles ne disposent pas de ressources propres leur permettant de se prendre en charge en dehors du cercle familial et des solidarités familiales et sociales.

Ainsi, au regard des données disponibles, l'atteinte de l'objectif 3 des OMD reste encore une préoccupation. En effet, les stratégies de promotion de la participation de la femme à la vie économique tardent encore à produire leurs effets escomptés.

**Femmes occupées :** L'intitulé « Femmes occupées » désigne la population féminine ayant une occupation formelle ou informelle lui permettant de disposer de ressources propres favorisant son autonomie, sa contribution nécessaire aux charges de la famille, et limitant sa dépendance économique.

Dans l'ensemble, 11,4% de la population féminine de 10 ans et plus est occupée à une activité. Cet état concerne davantage les femmes divorcées dont 19,9% ont une occupation. Cela traduit le souci de ces femmes d'avoir le minimum nécessaire pour vivre et de subvenir à leur besoin propre et à leurs charges familiales.

La proportion des femmes mariées qui sont occupées est de 14,7%. Cela tend à montrer que, certaines femmes s'occupent pour disposer de revenus pouvant servir d'appoint ou de complément aux ressources de leur conjoint ou pour leur épargne propre. Mais leur autonomie reste relative car quelle que soit le niveau de ces ressources, elles tendent à s'assurer que les revenus du conjoint sont consacrés en priorité aux besoins de la famille.

**Femmes en chômage :** Les femmes en chômage et ayant déjà travaillé sont celles qui peuvent être recensées comme n'ayant pas d'occupation ou un quelconque emploi formel ou informel, public ou privé après en avoir eu ou exercé une activité rémunératrice. Ces femmes en situation de chômage, ayant déjà travaillé sont faiblement représentées (4% de la population féminine totale de 10 ans et plus) ; tandis que les **femmes en chômage et à la recherche d'un premier emploi** représentent 6% des femmes de 15 ans et plus. A ce niveau également, la quête d'une autonomie et d'accès aux ressources productives pour les femmes divorcées notamment peut rester illusoire, si la solidarité ne joue pas et si les effets positifs des stratégies de promotion féminine et d'emploi féminin tardent à se produire. Les femmes en chômage et à la recherche d'un premier emploi sont largement des femmes célibataires (53,4%) comparativement à celles en chômage et ayant déjà travaillé (14,2%) qui sont plutôt pour plus de la moitié mariées (54,8%).

**Les étudiantes :** par l'intitulé « Etudiante », il faut entendre le groupe d'âge des filles de 18 à 25 ans, poursuivant encore des études supérieures Diplômantes devant déboucher sur un emploi formel du marché du travail. Cette catégorie représente au total 17,7% de la population féminine à 93,4% célibataire.

## 5.5- Genre et la pauvreté

La proportion de la population mauritanienne, définie comme pauvre, est passée de 42,0% en 2008 à 31,0% en 2014. Ces taux de pauvreté sont basés sur un seuil estimé en termes réels à 169 445 Ouguiyas aux prix harmonisés en 2014. Malgré cette baisse généralisée selon les milieux, il demeure que la pauvreté, est un phénomène surtout rural et féminin.

La féminisation de la pauvreté, s'explique par le fait que les femmes sont défavorisées en matière d'éducation, d'accès aux opportunités économiques, d'emploi et de possession de biens.

Selon le profil de pauvreté (ONS 2002), la proportion de la population mauritanienne vivant au-dessous du seuil de pauvreté est estimée à 46% ; ce taux a diminué puisqu'il était de 56% en 1996. En Mauritanie, la pauvreté est un phénomène rural, qui touche selon les enquêtes nationales particulièrement les régions de l'Est et la vallée du fleuve Sénégal. La population rurale est plus touchée que la population urbaine et les femmes se trouvent être plus vulnérables.

De plus, si le niveau de vie des ménages, s'est globalement amélioré, il n'en va pas de même, pour les ménages dirigés, par des femmes, qui se sont dégradés, au cours des dernières années. Ainsi, pour l'ensemble des ménages l'incidence de la pauvreté est passée de 50% en 1996 à 46,3% en 2000, mais pour les ménages dirigés par des femmes, l'incidence est passée de 40,5% en 1996 à 45,6% en 2000 pour atteindre 27,4% en 2014. Cette détérioration de la situation des Ménages dirigés par Femmes, est encore plus marquée en milieu rural, où l'incidence est passée de 57,4% à 64,1% pour la même période.

Les femmes qui sont chef de ménage, disposent du fait de leur position de plus d'autonomie, et de contrôle sur les ressources. Cependant les femmes chef de ménage, doivent assurer seules leurs propres besoins, et ceux des membres de la famille. La vulnérabilité de ces femmes et de ces ménages est plus forte.

La taille des ménages dirigés par des femmes, est en général plus réduite 4,4, contre 5,7 pour les ménages dirigés par des hommes. Si les ménages dirigés par des femmes, comptent moins de dépendants, ils comptent plus d'enfants de 0-14 ans (39% contre 29%) et moins d'adultes hommes, de plus de 18 ans (28% contre 33%), ce qui explique la vulnérabilité de ces ménages.

Cette précarité, est accentuée, par le plus faible niveau d'éducation des femmes chefs de ménages, comparé à celui des ménages dirigés par un homme. Près de la moitié (47%) de ces femmes sont sans instruction ; contre 32% des hommes et seulement 5% de ces femmes ont un niveau secondaire ou supérieur contre 20% des hommes. (EDS)

Les disparités, des conditions de vie, sont très marquées, entre les Ménages Dirigés par des Femmes, et les Ménages Dirigés par des hommes, ainsi les dépenses sont, 4% plus élevées dans les ménages dirigés par des hommes. Les Ménages dirigés par des

hommes, consacrent plus de moyens à l'alimentation, et ils dépensent plus en matière d'habitat et de santé. Enfin les Ménages Dirigés par des Femmes sont plus tributaires des ressources financières extérieures notamment des transferts de fonds provenant de la migration (24,3% pour l'ensemble des ménages, 66,4% pour les Ménages Dirigés par des hommes. La vulnérabilité des ménages dirigés par des femmes, comparés à ceux dirigés par des hommes, se reflète aussi dans les types d'approvisionnement en eau potable.

Les enquêtes qualitatives sur la pauvreté (Faire parler la pauvreté) montrent que le regard porté par les hommes et par les femmes sur la pauvreté est différent, les femmes ayant une perception nettement plus négative de la situation de leur communauté que les hommes. Les femmes se perçoivent beaucoup plus pauvres que les hommes. De plus, elles semblent plus critiques des institutions en place.

Les manifestations de cette pauvreté féminine se traduisent par la précarité et le bas niveau de revenus, le faible accès aux services en particulier à l'eau potable (52% en 2004 contre 50,4% en 2000), à l'éclairage (24% en 2004 contre 18,1% en 2000), l'insécurité alimentaire notamment en périodes de soudure

La profondeur de la pauvreté est estimée à 9,4%. Elle varie suivant le sexe du Chef de Ménage. Mais, Elle varie significativement suivant le milieu de résidence, dans la mesure où elle atteint 14% pour le milieu rural, contre, seulement 4,3% pour le milieu urbain.

Par rapport à la sévérité de la pauvreté (P2), qui permet de mieux cibler les plus pauvres, les résultats de l'EPCV 2014 indiquent que cet indice est de 4,1% au niveau national.

**Tableau n° 28 : Indices de pauvreté selon le milieu et le sexe du CM**

	Situation par rapport à la population totale					
	Indices (%)			Contributions (%)		
	P0	P1	P2	C0	C1	C2
<b>Milieu de résidence</b>						
Rural	44,4	14,0	6,3	74,0	77,6	79,3
Urbain	16,7	4,3	1,8	26,0	22,4	20,7
<b>Sexe du CM</b>						
Homme	32,3	9,9	4,4	76,6	78,1	78,9
Femme	27,4	7,7	3,3	23,4	21,9	21,1
<b>Ensemble</b>	<b>31,0</b>	<b>9,4</b>	<b>4,1</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

## **Pauvreté des ménages**

L'analyse de la pauvreté selon le ménage, indique que l'incidence de pauvreté passe de 35,1% en 2008 à 22,3% en 2014. Par rapport au sexe du CM, les résultats de l'EPCV 2014 favorisent également les ménages dirigés par des femmes. En fait 23,2% des ménages dirigés par des hommes sont pauvres (soit 72,7% des ménages pauvres et 16,2% de l'ensemble des ménages), contre seulement 20,2% des ménages dont leur CM sont des femmes (soit 27,3% des ménages pauvres et 6,1% de l'ensemble des ménages).

### **5.6- Le Genre et l'accès aux ressources de production (Propriété, foncier, capital, etc.)**

L'accès aux ressources, est un déterminant majeur, de l'amélioration des conditions de vie des femmes. L'analyse portera notamment, sur l'accès aux ressources financières (épargne-crédit, foncier), nécessaires à la réalisation, et à l'amélioration des activités économiques génératrices de revenus. En Mauritanie, l'analyse montre, de profondes disparités entre hommes et femmes, en matière d'accès à la terre, d'accès au crédit, mais aussi, pour ce qui est, de l'accès aux opportunités économiques.

#### **5.6.1- Accès à la terre**

Le système traditionnel, d'appropriation des terres, est complexe, avec une diversité de situations, suivant les ethnies et les régions. Les femmes, ne sont pas impliquées, dans le contrôle des espaces productifs, agricoles et pastoraux. La gestion des terroirs, est un domaine privilégié des hommes, les attributions des terres, se font par les chefs coutumiers et traditionnels. La répartition foncière, s'effectue selon un mode de gestion collective, tribale qui attribue le patrimoine aux hommes.

La Mauritanie, possède peu de terres aménagées et arables (3%), aussi ils existent, de fortes pressions sur la terre en milieu rural. La sédentarisation, a provoqué une concentration démographique, dans des régions où les ressources sont limitées. Dans ce contexte de pénurie, les femmes ont plus de difficultés, à accéder aux ressources. En milieu urbain, la spéculation foncière, s'est installée au détriment des plus défavorisés et des femmes.

Le système traditionnel d'attribution des terres, a cédé la place au droit moderne. La réforme foncière de 1983, est entrée en vigueur en juillet 2000, et autorise la femme au même titre que l'homme, à accéder à la propriété foncière. Mais les pratiques socio culturelles, demeurent et les réticences à l'attribution de la terre aux femmes, persistent ; d'autant qu'il y a eu peu d'information et de communication sur la nouvelle législation.

Il existe certes des cas de femmes propriétaires d'immeubles, de villas, de terres, mais elles restent des cas isolés, avec de fortes disparités, entre milieu urbain et rural, et entre les régions (vallée du fleuve).



L'étude, conduite par le SECF en 2002, sur l'accès à la propriété foncière, confirme les difficultés des femmes, d'accéder à la terre : 56% des femmes ont besoin de l'aval, d'un tiers pour conduire une opération foncière, seules 31% des femmes, sont informées des procédures d'octroi des terres, 18,7% des femmes, sont propriétaires dont 2,8% après veuvage, 1% après divorce. Il s'agit de terres réglementées, par la loi foncière, à savoir les terres pour les cultures irriguées, sur les périmètres aménagés ou dans les zones périphériques des villes.

En zones urbaines, on évalue à 17% environ, les parcelles attribuées à des femmes, l'accès à la propriété foncière des femmes, est tributaire de leur assise financière, de leur statut familial, de leur niveau d'éducation.

En milieu rural, les rares cas où les femmes accèdent à la terre, sont des cas d'appropriation collective, d'une parcelle, souvent de taille réduite, par une coopérative de femmes, le plus souvent pour des activités de maraîchage. Ce sont pour la plupart des terres prêtées d'où l'insécurité, dans laquelle se trouvent les femmes, qui exploitent des terres accordées, sous forme de prêt ou dons mais pour lesquelles, elles n'ont pas de titre ou de papier légal.

#### 5.6.2- Accès au crédit

Le contrôle du crédit, macro reste encore du domaine de l'homme. Certes, il n'y a pas d'entrave légale, dans l'accès des femmes au crédit bancaire, mais de nombreux obstacles persistent.

Les contraintes, qui créent la disparité, entre les hommes et les femmes, sont d'ordre économique : manque de revenus réguliers et de garantie, difficultés pour présenter une caution, faute de biens propres des femmes, qui sont perçues par les banquiers, comme une clientèle à risques. Les barrières sont d'ordre institutionnel : rigidité des dispositions du cadre légal et réglementaire. Elles sont aussi d'ordre socio culturel : les enquêtes révèlent l'analphabétisme aggravé par l'absence, d'un système d'information approprié aux femmes, l'environnement social et les pesanteurs sociologiques, le manque de formation et d'expérience en la matière.

En revanche, en Mauritanie, la micro finance est un phénomène féminin, et constitue un facteur déterminant, dans la lutte contre la pauvreté et la promotion économique des femmes. L'octroi d'un crédit, est perçu comme, un symbole d'insertion sociale et économique. Dix-sept (17) institutions de micro finance (IMF), dont les groupements féminins d'épargne et de crédit (GFEC), la BDFG (Banque des Femmes du Gorgol), les NISSA banques, bénéficient à 90 000 femmes mauritaniennes. De plus, les femmes sont majoritaires, (57%), au sein des CAPEC, D'autres caisses féminines, sont agréées par la Banque Centrale de Mauritanie (BCM) telles APME, AFEC, APME.

Grâce aux efforts déployés, les femmes accèdent, plus que les hommes au micro crédit. Ceci permet de réduire, l'incidence de la pauvreté, de celles qui sont exclues du système bancaire. En multipliant les opportunités, d'activités génératrices de revenus, la politique de micro finance a permis, une meilleure intégration des femmes, dans les activités de développement.

Les femmes, sont reconnues pour leur sérieux, et les taux de remboursement des femmes, sont supérieurs à ceux des hommes, avec une déperdition moyenne de moins de 10%.

L'accès au micro crédit, semble aussi important en ville, que dans les zones rurales, mais la couverture en Institutions de Micro Finance (IFM), est encore trop limitée, et la demande, reste largement insatisfaite, sur l'ensemble du pays. Aussi, la grande majorité des crédits, auxquels ont accès les femmes, sont issus de structures informelles (tontines), et nombre de femmes ont encore recours aux usuriers.

Les activités, financées par le micro crédit, sont souvent, des activités de proximité non génératrices de revenus importants ou d'épargne. Elles répondent, davantage à une stratégie de survie. Lorsque les femmes, ont accès à des volumes plus importants de crédit, ce sont surtout les femmes les moins pauvres, et elles sont le plus souvent appuyées par un homme (mari, frère).

### **5.6.3- Accès aux circuits de commercialisation**

Le manque d'accès, aux opportunités économiques, notamment aux circuits de commercialisation : enclavement de certaines zones, absence d'infrastructure de stockage ou de transformation, manque d'information sur les marchés, faible organisation, pour la vente des produits, constitue un obstacle majeur, à la participation économique des femmes. Les stratégies de développement et de promotion du genre, n'ont pas toujours, considéré et analysé cette contrainte essentielle. En effet, plus que pour les hommes, les projets se sont limités aux aspects de production, sans considérer l'approche filière, qui prend en compte, tant l'amont que l'aval de la production. L'accès aux marchés, reste un maillon faible, qui limite l'émergence des femmes.

### **5.6.4- Accès aux transports**

Les infrastructures de transport, restent peu développées, ce qui pénalise, l'accès aux services de base, et aux ressources économiques (crédit, commerce). D'autant plus que les distances, sont grandes, l'habitat dispersé et la densité géographique très faible. 64% des femmes rurales, vivent dans des communautés, dont l'habitat est dispersé. 48% résident à plus de 30 kilomètres, d'un centre urbain et 66% à plus de 15 kilomètres. Les femmes souffrent, particulièrement de l'enclavement des zones de production, et subissent la cherté du transport, et le coût élevé des produits de première nécessité. L'isolement de certaines zones, en période d'hivernage accentue le risque de pénurie alimentaire.

## 5.7. Genre et économie :

### Activités économiques.

Les indicateurs, révèlent une forte proportion de la main d'œuvre agricole, au sein de la population active (plus de 90%). Selon le sexe, le niveau d'activité est le même, aussi bien chez les hommes que chez les femmes, malgré les quelques disparités observées ; 49,2% de femmes contre 50,8% des hommes dans la population active, et 33,6% de femmes contre 66,4% d'hommes dans le secteur industriel, et respectivement 21,6 et 78,4%, dans le secteur des services. Ces différences, sont surtout liées, à la prédominance de la vision économique, sur la vision sociale du travail.

La visibilité de la participation des femmes, à la vie économique, n'est pas toujours effective. Les activités économiques des femmes, sont souvent sous estimées, non comptabilisées surtout pour ce qui concerne, l'économie familiale et domestique. Le travail traditionnel des femmes, qui ne génère pas de revenus directs, se trouve dévalorisé, face à la monétarisation et aux changements socio-économiques.

Les données disponibles sont très limitées, parcellaires et biaisées. Elles ne reflètent pas réellement, le rôle joué par les femmes dans l'économie nationale.

La contribution des femmes, à la richesse nationale, aurait progressé de 23,5% en 1988 à 28,1% en 2000 (CMAP analyse de la situation des femmes 2003).

Ces taux de participation des femmes, à la richesse nationale, montrent que les femmes, sont de plus en plus présentes, dans la sphère économique, en particulier dans le secteur primaire (31,4%). et les femmes sont aussi très présentes, dans le secteur dit informel (commerce, transformation alimentaire et artisanat). L'analyse comparée du taux d'activité, montre une baisse entre le recensement de 1988 et celui de 2013 passant respectivement de 50% à 44,1% selon les résultats du dernier recensement. Cependant, le volume de la population active, a fortement augmenté sur cette période. Selon le sexe, le taux d'activité des hommes, est trois fois supérieur, à celui des femmes en 1988 ainsi, qu'en 2013 comme le montre le tableau suivant :

**Tableau n°29 : Evolution du taux global d'activité selon les sexes**

RGPH	1988	2013
Hommes	75.5%	69.6
Femmes	26.2%	20.5

Source : RGHP 1988, 2013

Les femmes occupées, sont se répartissent essentiellement, entre les services d'administration (33%), le commerce (33%) ou les activités de transformations (13%). Par contre, les hommes sont assez bien répartis, entre les différents secteurs économiques, même, si on en retrouve près du quart, dans des activités de commerce, comme le montre le tableau suivant :

**Tableau n°30 : Population occupée par branche d'activité selon le sexe, 2013**

Activité principale	sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Agriculture	40059	20263	60322
Élevage	85676	2808	88484
Activités annexes	294	45	339
Chasse	36	3	39
Sylviculture	1132	154	1286
Pêche	19578	588	20166
Industrie extractive	14909	650	15559
Industrie manufacturière	23972	17422	41394
Eau, gaz et électricité	5499	515	6014
Construction (BTP°)	45081	1443	46524
Commerce	114391	43640	158031
Transport et communication	32029	1139	33168
Banques et assurances	2409	1059	3467
Administration et service sociaux	92089	43467	135556
ND	57	17	75
<b>Total</b>	<b>477210</b>	<b>133215</b>	<b>610425</b>

Bien qu'en milieu urbain, la population occupée, demeure majoritairement, dans les activités de commerce (33%), ou des services de l'administration (33%). En milieu rural par contre, les activités d'élevage (30%), de l'agriculture (30%) et du commerce (20%) occupent l'essentiel de la population.

Compte tenu, des insuffisances méthodologiques et conceptuelles, plus des deux tiers des femmes mauritaniennes (60%), disent, ne pas travailler au moment de l'enquête EDS 2001. Parmi les 32% de femmes, qui exerçaient une activité, 21% étaient payées en argent, 4% en argent et nature, 1% en nature et 7% travaillaient sans être payées.

Le secteur informel, a connu une expansion rapide, sous l'influence de l'urbanisation. Il est le secteur refuge, de la plus grande partie des Mauritaniennes actives. Ce secteur, se caractérise par sa faible productivité. Cela s'explique, par les faibles capacités et potentialités, dues au manque de formation, et au faible taux d'alphabétisation fonctionnelle. Dans le secteur informel, les femmes évoluent dans le commerce, l'artisanat et moins dans les services. 35,8% des entreprises informelles, sont dirigées par des femmes. Dans le secteur informel, la plupart des activités, sont réalisées, grâce aux crédits octroyés, par des groupes solidaires ou à travers des organismes d'octroi de crédit à faible taux d'intérêt.

Les femmes, sont particulièrement actives dans l'agriculture. Si les femmes sont souvent dispensées des travaux de préparation des sols (labour, défrichage), elles assument d'importantes responsabilités dans toutes les tâches agricoles, notamment, le semis, le désherbage, la récolte et participent activement au transport, stockage et à la conservation des récoltes. Certaines tâches simples mais répétitives, tels que le désherbage, le démariage, la chasse aux oiseaux, sont exclusivement à la charge des femmes et des enfants.

### **L'élevage :**

En matière d'élevage, les hommes et les femmes ont des rôles distincts. Les hommes possèdent des animaux de grande taille (bovins, ovins, camelins), qu'ils utilisent parfois pour travailler dans les champs. Les hommes sont propriétaires du gros bétail, et ont le monopole de la commercialisation du cheptel. Les femmes assurent la traite des vaches, l'abreuvement des petits ruminants, et leurs soins vétérinaires, la transformation et la vente des produits laitiers. Elles pratiquent, également l'élevage du petit bétail et de la volaille, qui leur procure une source de revenus modeste, mais sur laquelle elles exercent un contrôle.

Les principales difficultés recensées par les femmes interrogées sont : les problèmes d'abreuvement des animaux, la recrudescence de certaines maladies, l'accès au conseil vétérinaire limité, la non disponibilité et le coût des produits vétérinaires, le manque de pâturage et les difficultés d'alimentation du bétail, notamment en saison sèche (coût et disponibilité des aliments du bétail).

### **La pêche :**

La pêche, devenue marginale du fait de la rareté de la ressource halieutique, relève en majorité de la responsabilité des hommes. Les tâches des femmes portent essentiellement, lorsque la production est suffisante, sur la transformation et la commercialisation du poisson. La pêche reste pour beaucoup de femmes, une activité secondaire qui contribue surtout à améliorer l'alimentation de la famille<sup>2</sup>.

### **5.8. Genre et domaine de l'habitat :**

Au vue de la répartition des ménages selon le statut d'occupation (Cf. tableau 43 ci-dessous), les résultats révèlent au niveau national, que la forte majorité des ménages, sont propriétaires des logements qu'ils occupent (environ 80%). Cette situation pourrait être entre autres, le résultat des politiques d'habitation, menées par l'Etat depuis plusieurs années, celle-ci visant à assurer un toit à chaque citoyen mauritanien, en lui facilitant les modalités, d'acquisition de terrain à usage d'habitation (parfois gratuitement). Face à cette politique sur l'habitat, il convient de constater que l'Etat ne loge quasiment plus ses employés (moins de 1%). Cependant, il convient de souligner, que les ménages locataires, de logements restent non négligeables (13,7%), malgré ces efforts fournis

Par rapport aux résultats du Recensement de 2000, l'on constate, que la proportion des ménages propriétaires, a connu une hausse modérée en 2013, après s'être établie à 78,8 % en 2000, de même que celle des locataires (12,5% en 2000). En 1988, cette proportion se situait à 7,8%.

Par ailleurs, la répartition de ces ménages par rapport au milieu de résidence, à la wilaya, au sexe du chef du ménage, etc., révèle des disparités assez importantes.

Bien que, la proportion des ménages propriétaires de logement, soit dominante, quel que soit le sexe du chef, il convient de souligner, qu'elle est plus forte, au niveau des ménages dirigés par des femmes (près de 88%), qu'au niveau de ceux dirigés par des hommes (environ 76%). Cependant, à tous les autres niveaux du statut d'occupation, la proportion des ménages dirigés par des hommes restent dominants.

---

<sup>2</sup> Enjeux stratégiques du Genre en Mauritanie, Banque Mondiale 2007.

**Tableau n°31 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation et le sexe du chef de ménage Sexe du CM**

Sexe du chef de ménage	Propriétaire	Locataire	. Logé par l'Etat	Logé par l'employeur	Logé gratuitement	Autre	Total
Masculin	76,5	17,2	0,7	1,2	3,7	0,7	100,0
Féminin	87,8	7,6	0,4	0,3	3,2	0,7	100,0
Total	80,6	13,7	0,6	0,9	3,5	0,7	100,0

### 5.9. Genre et domaine de l'environnement :

Les problèmes de désertification et de dégradation de l'environnement, qu'a connus la Mauritanie, au cours des dernières décennies, ont particulièrement affecté les populations, et particulièrement les femmes, tant dans l'exercice de leurs tâches domestiques (approvisionnement en eau et en combustibles), que de leurs activités productives : agriculture, élevage, artisanat, cueillette dû à une raréfaction des ressources naturelles.

**Genre et Energie :** Pour ce qui est de **l'accès aux combustibles**, la pression grandissante, sur les ressources ligneuses, leur tendance continue à la dégradation, et l'absence de solutions alternatives, entraînent une constante diminution des combustibles forestiers. Compte tenu de la déforestation, l'approvisionnement en combustible, est rendu plus difficile, et les femmes chargées de la corvée de bois, dépensent plus de temps et de fatigue.

Les femmes ayant un rôle central, dans les actions visant, à assurer la subsistance de la famille, se sont retrouvées, au cœur des actions de gestion des ressources naturelles. Les politiques à la base des actions des GRN, n'ont cependant pas tenu compte de leurs besoins et situation spécifique. La situation des femmes par rapport aux ressources naturelles, est caractérisée par le faible pouvoir de décision et de contrôle sur ces ressources.

Les efforts, déployés dans la gestion de l'environnement, sont faits, sans analyse du genre et occultent le rôle important et les activités des femmes dans ce secteur.

Les données collectées lors de l'enquête EPCV 2014 attestent que la proportion des ménages utilisant le gaz est en augmentation 28% en 2000, 33% en 2004. Cependant, les écarts restent marqués entre les ménages ruraux 16,2% de taux d'utilisation et les ménages urbains 62,8%. Le bois reste la première source d'énergie pour 44,6% des ménages en 2004 (48% en 2000).\_L'électricité et les autres sources d'énergie représentent une part négligeable (moins de 2% au niveau national). Cette situation contribue à la dégradation du patrimoine forestier avec des répercussions néfastes sur l'environnement surtout dans les wilayas à vocation agropastorale.

Des efforts de rationalisation de l'utilisation du bois et du charbon de bois à travers l'expérience des foyers améliorés ont été entrepris aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Bien que des résultats positifs aient été obtenus avec les foyers améliorés en terme de gain de temps et d'énergie, les femmes, principales bénéficiaires et utilisatrices de ces expériences, reconnaissent que des difficultés persistent au niveau de l'appropriation, de la maîtrise et de la diffusion de cette technique. Les efforts de diffusion du gaz butane comme moyen de substitution aux ressources naturelles ont été réduits par le coût élevé et les difficultés d'approvisionnement.

#### **5.10- Genre et domaine de l'eau**

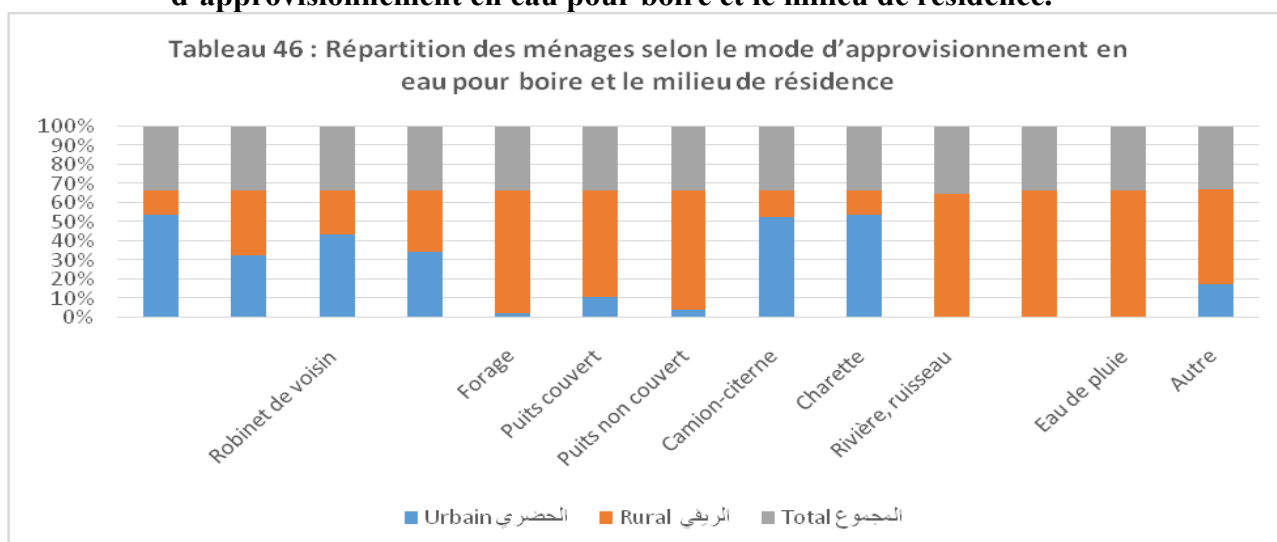
L'accès à l'eau, est un domaine traditionnellement, réservé aux femmes, qui sont les principales responsables, de l'approvisionnement en eau de la famille, dans certaines communautés. De par leur fonction de ménagère, elles sont les plus grandes utilisatrices de l'eau, pour les besoins domestiques de la famille. Cependant les femmes, sont peu associées, aux prises de décisions relatives, à l'emplacement, la gestion et l'entretien technique des points d'eau. Les femmes, sont aussi les principales victimes, des pénuries d'eau.

Au niveau national, le mode d'approvisionnement en eau potable le plus fréquent, est l'adduction d'eau, avec environ 27% des ménages disposent, d'un branchement dans la maison ou dans la cour. L'eau transportée sur charrette, est consommée par 25% des ménages, tandis que celle provenant des puits non couverts, est utilisée par 22%. En revanche, le mode d'approvisionnement le moins utilisé est l'eau de pluie.

L'examen, du mode d'approvisionnement en eau pour boire selon le milieu, montre une différenciation, selon le milieu: En milieu urbain, les ménages utilisant l'eau transportée sur charrette sont dominants (40,5%), l'adduction d'eau étant utilisée par 35,4% des ménages. En milieu rural, la grande majorité des ménages, utilisent l'eau des puits non couverts (41%), l'adduction d'eau étant utilisée par près de 19% des ménages.

Quant à l'utilisation de l'eau à d'autres fins, les mêmes tendances sont observées, aussi bien au niveau national, que selon le milieu.

**Graphique 8 du Tableau 46 : Répartition des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau pour boire et le milieu de résidence.**



### 5.11- Genre et domaine de l'information et des technologies nouvelles :

L'information, constitue un puissant levier de développement, et favorise le changement social. L'accès à l'information constitue un élément important du pouvoir d'action des femmes et de changement de leur statut. Il permet aux hommes et aux femmes, de mieux comprendre l'environnement, dans lequel ils évoluent, d'autant plus que, les images stéréotypées sur la femme persistent.

Autrefois, les femmes avaient leur **propres espaces de communication**, les points d'eau, les activités de groupe Twiza. Aujourd'hui, les **organisations féminines** de base, constituent un puissant réseau, des espaces de communication, d'échanges qui peuvent être un cadre privilégié pour l'information et la sensibilisation.

Les résultats de l'EDSM mettent en évidence une corrélation entre **les sexes, le niveau d'instruction, le niveau de vie et l'exposition aux médias**. Ainsi 61% des hommes et 78% des femmes sans instruction ne sont exposés à aucun média contre 22% et 18% de ceux qui ont un niveau secondaire ou supérieur. Dans les ménages défavorisés, 78% des hommes et 90% des femmes ne sont exposés à aucun média contre 17% et 20% dans les ménages aisés.

Les opportunités, sont plus larges, et **les femmes** constituent une **cible privilégiée des médias** privés et publics. Les femmes représentent 33% des effectifs, dans les médias publics, elles sont aussi très présentes dans les médias privés.

**La radio nationale** accorde une part d'antenne aux émissions visant à accélérer les mutations sociales et la promotion du droit des femmes.

Plusieurs **contraintes** freinent encore **l'accès des femmes aux médias** : notamment : Le taux élevé de femmes analphabètes, la faible exposition aux médias notamment dans les ménages pauvres.

**Le téléphone mobile** a connu une extraordinaire expansion. Les femmes en sont de grandes utilisatrices mais avec de profondes disparités en fonction du lieu de résidence (urbain, rural). Au niveau national, un peu plus de 7 ménages sur 10 disposent de téléphone



## 5.12- Dans le domaine de la société civile (tissu associatif & Syndicats)

La société civile mauritanienne, se caractérise, par la forte présence féminine : 80% des ONG/ associations sont dirigées par des femmes.

La société civile, représente, un potentiel important, pour la Mauritanie et certaines caractéristiques sont des éléments positifs

Au sein de la société civile, la forte implication des femmes, permet de compenser leur faible présence dans les mailles du pouvoir. Les femmes, font preuve d'un dynamisme associatif, en milieu urbain, mais surtout en milieu rural, Ainsi plus de 4000 coopératives féminines, sont recensées. Ces organisations, sont en expansion, malgré les difficultés, qu'elles rencontrent en termes d'organisation, de structuration, dues au faible niveau de formation, des femmes et à leurs moyens limités.

Ces organisations féminines, se présentent comme un élément important, dans les mécanismes de survie, initiées par les femmes et ce particulièrement en zones rurales.

## 5.13- Violences basées sur le genre : pratiques néfastes (MGF, gavage, mariage précoce, etc.)

Selon ONU Femmes, 35% des femmes dans le monde, ont subi des violences physiques et/ou sexuelles.

Les femmes et les jeunes filles, connaissent des formes de violences physiques, morales et sexuelles, ce phénomène est mal connus et peu étudiés.

Par ailleurs, le statut de la femme, dans la société traditionnelle, est à l'origine de pratiques néfastes, qui affectent la santé, physique et mentale des femmes et des filles. La prévalence de ces pratiques, est inversement proportionnelle, au niveau d'instruction des hommes et des femmes et aux degrés d'information, des hommes et des femmes sur le sujet, et des moyens de prévention déployés.

Les violences, physiques ou morales, sont assez répandues ; Ainsi, la pression morale de la polygamie, la stérilité, la répudiation, sont autant de maux, qui pèsent, sur l'état de santé mentale des femmes. Les violences domestiques, sont peu connues et étudiées. Un sujet tabou, qui reste difficile à cerner. Le contexte social, n'étant pas favorable, la prise en charge des victimes, de ce type d'abus, la prise en charge, ne se fait, que rarement.

Les violences sexuelles, bien qu'il, n'existe pas d'études approfondies, sur les violences sexuelles en Mauritanie, le phénomène semble être en progression 265 cas en 2000, 332 en 2001. Les cas enregistrés, permettent de dégager certains constats : 63% des victimes sont des mineures, 46% sont des viols collectifs, et 43% des agresseurs, sont des proches des victimes.

Le code pénal mauritanien, contient des dispositions, protectrices pour les femmes, ainsi la prostitution, le viol, le proxénétisme, sont sévèrement sanctionnés.

Les violences sexuelles, le viol sur enfant mineur, sont évoquées dans les articles 24, 25, 26 et 27 du code, portant protection pénale de l'enfant, et sont sanctionnées et condamnées par emprisonnement et amendes.

Les agressions, sont rarement dénoncées : honte de la victime, peur d'être suspectée de prostitution ou d'avoir été consentante, contraintes socio culturelles : poids de la famille, sauvegarde de l'honneur. Les femmes ignorent leurs droits, et les coûts des poursuites judiciaires sont élevés.

Les conséquences des violences sexuelles sont nombreuses : problèmes de santé, problèmes psychologiques (dépression, isolement, troubles de la personnalité), problèmes d'ordre social rejet, discrimination et crainte de ne pouvoir se marier (importance de la virginité au mariage).

En cas de déclaration, les services offerts aux victimes, restent limités et mal adaptés : réserves et inaptitudes des personnels (police, santé, justice), mal formés et non préparés à la prise en charge de tels cas. On peut aussi déplorer, l'absence de dépistage systématique du VIH/SIDA, l'absence de pilule du lendemain, pour éviter tout risque de grossesse, l'absence de suivi médical et psycho social.

### **Les MGFS :**

Les mutilations génitales féminines (MGF), Pratique traditionnelle, d'embellissement et de contrôle social, de la sexualité des femmes, l'excision est encore largement pratiquée (71% des Mauritanienues, disent avoir été excisées).

L'excision, est généralement pratiquée, dans la très petite enfance : (souvent une semaine après la naissance). Elle est effectuée, par les femmes âgées, praticiennes traditionnelles dans 70% des cas. Le recours, à un praticien de la santé semble rare (1% des cas). L'excision, est pratiquée à l'aide d'aiguille et de lame, non stérile. Traditionnellement, la plaie est traitée par des cataplasmes dangereux : d'où les risques d'infection et de contamination au VIH/SIDA.

L'excision, varie sensiblement, en fonction du milieu de résidence, de l'appartenance ethnique, et du niveau de scolarisation des parents. La pratique est plus développée en milieu rural 76,8% contre 64,8% en milieu urbain.

Elle varie de manière significative en fonction de l'ethnie passant de 28% chez les Wolofs, 71% chez les Maures, 72% chez les Peuls, 92% chez les Soninké

Le taux, des femmes excisées, est également, fortement influencé, par le niveau d'instruction des femmes, passant de 58,4% chez les femmes, ayant une instruction secondaire, et plus, 69,1% chez celles d'instruction primaire, et chez les femmes non alphabétisées.

Le poids social, de cette pratique reste fort, 89% des femmes excisées, ont fait exciser leur fille ou ont eu l'intention de le faire. Les facteurs, qui justifient cette pratique sont : le souci de la reconnaissance sociale (34,6% des femmes et 29% des hommes), et celui de se soumettre à une nécessité religieuse (29% des réponses des femmes et 41% des réponses des hommes).

Les MGFs, sont depuis janvier 2006, interdites et condamnées par la loi mauritanienne. L'article 12 de l'ordonnance n° 2005-015 portant protection pénale de l'enfant statue sur la pratique de l'excision et la condamne.

**Le gavage** : consiste à forcer les petites et les jeunes filles à manger des quantités de nourriture de façon à grossir et à répondre aux critères traditionnels de beauté dans la communauté maure. « La femme occupe dans le cœur, une place égale à son volume » dit un proverbe maure ». L'obésité des femmes est un signe de beauté, un signe d'aisance et de réussite. Cette épreuve est perçue comme une initiation, un parcours obligé, une pratique ancestrale à perpétuer.

Le gavage se pratique avant la puberté, à un âge souvent très précoce. Pour 67% des filles, il a commencé avant 10 ans, pour 45% avant 8 ans et pour 18% avant 6 ans. Dans 42% des cas, le gavage a duré entre 12 mois et 4 ans. Au cours du gavage, les fillettes doivent ingurgiter jusqu'à 25 litres de lait et bouillie par jour... le surpoids est tel qu'à 8 ans, elles peuvent peser 85 Kg et facilement plus de 140 lorsqu'elles atteignent 14, 15 ans.

Le gavage est une atteinte aux droits de la femme, provoquant des souffrances physiques et morales préjudiciables. Il a des répercussions néfastes sur l'ensemble de la vie des femmes : difficultés à se déplacer, incapacité à exercer certaines activités physiques. Il place la femme dans une totale passivité ; Pour faire face à cette inertie elle a recours à une main d'œuvre nombreuse. Le gavage, signe d'aisance sociale est donc surtout pratiqué par les familles aisées.

Le gavage, pose un véritable problème de santé publique. Il s'accompagne, de problèmes de santé physique et mentale : abcès, mutilation des pieds et de la main, évanouissement, douleurs abdominales, mort brutale, suicide. Il augmente, les risques de morbidité et de mortalité, liés aux maladies cardiaques- vasculaires, aux grossesses et accouchements difficiles, au vieillissement précoce. Selon les données disponibles, 38% des femmes mauritaniennes, ont un surpoids et 17% sont obèses. La surcharge est plus marquée, dans les zones où se pratique le gavage

Les types de violences, auxquelles les femmes, sont confrontées, tous contextes confondus, sont : les violences psychologiques telles : que les injures, les menaces, la privation de sortie etc., avec un taux de prévalence de près de 64% ; viennent ensuite les violences liées à l'inapplication de la loi (14,5%), les violences sexuelles (14,3%) et les violences physiques (6,1%). Toutefois, il convient de souligner que la prévalence de la violence varie selon, non seulement la forme, mais également le contexte.

## VI. Conclusions : Défis et Perspectives

Au terme de cette étude, nous pouvons formuler, un certain nombre de conclusions. Celles-ci constituent, à certains égards, des défis à relever, et dont il faut tenir compte, dans les perspectives d'avenir, des programmes de recueil, de traitement et d'analyse de données, afin d'éclairer davantage, la question de genre, et asseoir les programmes de développement, et de promotion sociale, sur des bases solides, en matière d'égalité des chances, devant les opportunités, l'accès aux ressources et de situations, des hommes et des femmes de ce pays. Nous essayons, de les présenter, selon les thématiques développées, au niveau de la partie V de ce rapport, et en tenant compte des rapports thématiques.

### 6.1- Conclusions et Défis,

□ Les résultats du RGPH 2013, dénotent que les femmes, sont relativement plus nombreuses que les hommes, le rapport de masculinité étant de 97 hommes pour 100 femmes dans le contexte de la Mauritanie. A cet égard, la promotion du genre, à travers la participation des femmes, aux efforts de développement, doit être renforcée. Cela suppose, que certaines contraintes, liées notamment, au manque d'éducation surtout en zone rurale, à l'exposition aux risques de mortalité maternelle en cas de grossesse, à la précarité des revenus, etc. soient allégées

✓ La femme mauritanienne est essentiellement rurale. Plus de la moitié de la population féminine est constituée de femmes au foyer.

✓ Plus du tiers, des ménages recensés sont dirigés par des femmes. Une proportion importante, de ces femmes chefs de ménages, n'a aucun niveau d'instruction. Cependant, bon nombre d'entre elles, ont reçu un enseignement coranique. Plus de la moitié d'entre elles, ont suivi un programme d'alphabétisation. Une proportion très faible, des femmes chefs de ménages, possèdent, un niveau d'étude supérieur technique et un niveau d'enseignement supérieur universitaire.

✓ Au niveau national, les enfants et les jeunes représentent la couche la plus importante en termes de poids démographique au sein de la population mauritanienne dont l'âge médian est de 17 ans au niveau national avec 19 ans pour le milieu urbain et 15 ans pour le milieu rural. Ainsi, la population rurale est plus jeune que la population urbaine. De même, la population masculine dont l'âge médian est de 17 ans est relativement plus jeune que la population féminine dont l'âge médian est de 18 ans.

□ Une forte migration des hommes vers les centres urbains ce qui alourdit les responsabilités des femmes dans les milieux rural et nomade ;

✓ Dans l'ensemble, la proportion de mariés (44%) avoisine celle des célibataires (46%). Seulement plusieurs disparités existent selon l'âge, le sexe et le niveau géographique. On note aussi un taux de divorce très important qui touche une femme sur dix environ ;

✓ le taux de polygamie, demeure important, surtout parmi les femmes (14% environ), et dans les wilayas du Fleuve, où il atteint parfois plus de 29%.

- ✓ Le pourcentage de personnes mariées avant d'atteindre 20 ans est de 10% environ. Il demeure élevé chez les moins de 18 ans qui, en principe, ne sont pas autorisés à se marier.
- ✓ Les données du RGPH ont suffisamment permis d'établir une analyse de la situation de l'état matrimonial et de la nuptialité, mais d'autres investigations plus poussées seraient importantes et souhaitables dans l'explication à donner à certains résultats et dans l'approfondissement de l'analyse des déterminants de la nuptialité.
- ✓ L'analyse des données sur la natalité et la fécondité, issues des différentes opérations de RGPH indique que la fécondité a enregistré une baisse en Mauritanie bien que le niveau reste encore élevé.
- ✓ L'analyse différentielle de la fécondité avec l'état matrimonial, indique, comme on pouvait s'y attendre que l'ISF des femmes mariées (6,2) est nettement plus élevé par rapport aux autres catégories où cet indice varie entre 0,5 enfants par femmes chez les célibataires à 3,2 enfants par femmes chez les veuves en passant par 2,6 enfants par femmes chez les femmes divorcées. Du point de vue de la situation dans l'activité, les femmes inactives battent le record avec un ISF de 4,4 enfants par femme contre 3,9 chez les femmes occupées et 2,9 chez celles en chômage.
- ✓ la mortalité a continué à baisser depuis le 1er recensement de 1977 où nous disposons de données exhaustives sur la question. Cette baisse s'est accentuée à la fin des années quatre-vingt-dix probablement à la suite de la mise en place de programmes de santé
- ✓ Les résultats révèlent une prédominance des chefs de ménages de sexe masculin sur leur homologue de sexe féminin quel que soit le milieu de résidence (64% contre 36%)
- ✓ Au RGPH 2013, les résultats indiquent que le niveau de mortalité des enfants diminue globalement lorsque le niveau d'instruction de la mère augmente.
- ✓ Au niveau des migrations internes, un sédentaire au moins sur cinq serait migrant. Parmi ces migrants, 55% sont des hommes et 45% des femmes.
- ✓ Le taux d'analphabétisme est encore très élevé au sein des migrants (20,6% de l'effectif global). La répartition par sexe fait ressortir que le problème de l'analphabétisme affecte au premier chef les femmes (74 266).
- ✓ Par rapport aux migrations internationales, les données du recensement 2013 font état de 704 334 immigrants : 387 043 hommes et 317 291 femmes, ce qui traduit une prédominance masculine.
- ✓ Au niveau de l'alphabétisation : plus du tiers (1/3) de la population mauritanienne souffre encore de l'analphabétisme. Le taux d'analphabétisme reste faible avec 36%. Les disparités réelles existent au niveau du genre, wilaya, milieu de résidence et même au niveau de la structure par âge. L'analphabétisme concerne plus les personnes âgées, les femmes et les nomades. En effet, 63% de la population âgée de plus de 75 ans sont analphabètes contre seulement 31,8% pour les populations âgées de moins de 25 ans. Dans la tranche d'âge 10 ans et plus, 66,2% de la population nomade et 51,6% de la population rurale sont analphabètes contre 21,2% dans le milieu urbain

✓ Au niveau de l'instruction : Même si d'importants progrès ont été accomplis, la Mauritanie est encore loin d'une instruction généralisée de sa population. En effet, 31,1% de la population reste sans instruction contre 40,3% en 2000 et près du quart déclare n'avoir reçu aucune éducation formelle (19,9% enseignement coranique, 3,9% les mahadras et 0,7% les programmes d'alphabétisation). Le taux d'instruction au primaire s'est amélioré dans la dernière décennie en passant de 22,3% en 2000 à 27,9% en 2013 soit un gain décennal de 5 points contre 3 points pour le secondaire général (collège et lycée) et seulement 1 point pour le niveau supérieur. La progression du taux d'instruction des femmes au primaire a été remarquable passant de 21,6% à 28,2% entre 2000 et 2013 soit un bonus de 7 points.

✓ Au niveau de la scolarisation : Malgré l'adoption de la loi rendant obligatoire l'enseignement fondamental pour tout enfant mauritanien âgé de 6 à 14 ans, près du tiers des enfants mauritaniens âgés de 6 à 14 ans ne fréquentent pas l'école selon le RGPH 2013. Au primaire, le taux brut de scolarisation est passé de 68,4% en 2000 à 72,4% en 2013.

✓ Dans le fondamental la parité entre genre est atteinte et l'écart est même en faveur des filles alors qu'au secondaire les garçons sont encore majoritaires dans les effectifs scolaires.

✓ Les données du RGPH 2013 montrent que plus de 10% de la population occupée travaillent, en dehors de la législation de travail (moins de 14 ans et plus de 60 ans).

✓ La population en âge de travailler, constituée de la main-d'œuvre, potentielle disponible du moment, représente environ 84% de l'ensemble de la population âgée de 10 ans et plus. Cette population, en âge de travailler, est généralement très jeune, avec une prédominance féminine. -Dans le temps, la population en âge de travailler croît en moyenne de 3% entre 2000 et 2013 avec une structure par sexe quasi stable.

✓ Les hommes, de 14-64 ans, ont deux fois plus de chance, d'être en activité, que les femmes. En effet, La population active, représente 44,1% de la population en âge de travailler, avec une population active féminine de 24,8%. Au regard de l'âge, la population active est relativement jeune avec 67,7% âgés de 14 à 39 ans.

✓ La population, active occupée représente 32%, de la population en âge de travailler ; dont 78% sont des hommes contre 22% des femmes. 75%, de la population occupée, sont composées de personnes âgées de 20 à 49 ans. Les activités du commerce, de l'agropastoralisme et de l'administration, occupent l'essentiel de la population.

✓ La population en chômage, est principalement composée de primo-demandeurs d'emploi. La population inactive, est évaluée à 1.477.909 individus, dont 68,8% de femmes. Elle est globalement, très jeune avec plus de 70% de moins de 35 ans.

✓ L'environnement des logements souffre de problèmes de salubrité, notamment des problèmes d'évacuation des ordures ménagères. Le mode d'évacuation des ordures le plus utilisé par les ménages reste l'utilisation de charrettes (soit 35%) couplé avec celui qui consiste à les évacuer à travers la rue (28%). En outre, le mode d'évacuation

des eaux usées pose problème. La plus grande majorité des ménages ne disposent pas de toilettes dans leur logement (environ 42%). Et lorsqu'ils en disposent un, seul 20% utilisent la chasse branchée à une fosse septique. **Les femmes par tradition, sont plus touchées par ce phénomène, car plus focalisées sur les problèmes des foyers, que les hommes ;**

✓ Le mode d'éclairage des ménages, le plus utilisé au niveau national à ce jour, est le réseau électrique. Son utilisation, s'établit à hauteur de 41%. Cependant, des problèmes se posent, au niveau rural où la torche est encore maîtresse des lieux (environ 71%).

✓ Quant, au mode énergétique, de cuisson des aliments par les ménages au niveau national, le plus utilisé est le gaz (environ 42%), alors que, l'utilisation du bois de chauffe, occupe encore une place importante (36%). Cette utilisation du bois de chauffe, est l'option dominante en milieu rural, où environ 65% des ménages, l'utilisent comme énergie de cuisson, ce qui constitue menace supplémentaire, pour un environnement déjà fragilisé.

✓ Vue sous l'aspect genre, l'analyse de la possession d'équipements révèle que la proportion des ménages possédant des équipements est plus importante dans les ménages dirigés par des hommes que dans ceux dirigés par des femmes et ce, quel que soit le type d'équipements. Cependant, ces disparités restent moindres par rapport à certains équipements. Au niveau du téléphone, la proportion des ménages qui en possèdent se situe à 79,4% pour ceux dirigés par des hommes et 72% pour ceux des femmes. Au niveau des appareils électroménagers, notamment le frigo, la proportion des ménages qui en possèdent un, se situe à près de 18% pour ceux dirigés par des hommes et 11,5% pour ceux des femmes.

Le recensement, opération d'envergure nationale, devrait servir d'outil de validation des données des autres enquêtes d'emploi ou de l'EPCV. Il serait donc nécessaire d'harmoniser le mode, l'emploi du RGPH à ceux des enquêtes EPCV ou de l'enquête emploi ou celles des autres secteurs (RESEN, MICS, EDS, etc.) afin de mieux suivre les questions de l'emploi, de l'éducation et de la santé à titre d'exemples en Mauritanie. En effet, le CSLP place ces questions au cœur des préoccupations des pouvoirs publics en tant que leviers pour la lutte contre la pauvreté.

## 6.2- Recommandations et perspectives

L'exploitation des données du RGPH 2013 ainsi que les rapports d'enquêtes nationales disponibles, suivant une optique genre, nous montre bien que des efforts importants restent à réaliser pour aboutir à une équité entre les hommes et les femmes. Cela concerne, entre autres, les domaines de la santé, notamment maternelle ; de l'éducation des filles en particulier au niveau secondaire et supérieurs ; du niveau de l'accès des femmes à l'emploi en général et aux emplois supérieurs, ainsi que l'accès aux postes politiques et de commandement.

Toutefois, le système actuel d'information sur le genre est encore insuffisant et parcellaire. Or, les utilisateurs de statistiques, selon le genre sont multiples et très variés : politiciens, planificateurs, défenseurs et militants de la parité, grand public,

organismes de développement internationaux et nationaux, organisations non gouvernementales, instituts de recherche, médias, etc. Chaque catégorie, a sa propre logique, et une certaine connaissance conceptuelle et technique. Chacune utilise les statistiques en fonction de son niveau de familiarité avec l'analyse statistique et celle de genre.

Certes, on ne peut plus nier de nos jours que l'élaboration de statistiques sensibles aux questions de genre, a marqué de nombreux progrès. Mais des efforts sont encore nécessaires pour progresser dans cette voie. D'une part, les utilisateurs auront à clarifier leurs attentes et d'autre part, les producteurs de statistiques devront être plus ouverts sur les questions sociales pour les intégrer à leur travail.

Aussi, pour un développement social et économique équilibré et durable, les domaines insuffisamment documentés ou requérant des informations (et donc des statistiques) plus fines ont été identifiés doivent être d'avantage couverts. Il s'agit, entre autres, de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté, pour lesquelles disposer d'indicateurs est de plus en plus pressant, en ce qui concerne notamment :

- La mesure du travail non rémunéré des femmes et des hommes, et particulièrement celui relatif à la production agricole et alimentaire ;
- Le niveau d'accès des femmes et des hommes aux ressources, facteurs de production et emplois ;
- La caractérisation des facteurs de pauvreté et des mécanismes d'accès et d'allocation des ressources au sein des ménages ;
- Le degré de participation des femmes et des hommes à la prise de décision économique, sociale et politique.

A cet effet, nous recommandons, en particulier de mettre en œuvre une stratégie permettant de :

- lancer un vaste programme de production de statistiques sexo - spécifiques et d'utiliser toutes les opportunités offertes par le RGPH, l'EPCV et l'EDS ;
- élaborer et assurer le suivi systématique des indicateurs du genre ;
- œuvrer pour l'orientation et le renforcement des capacités de l'ONS pour lui permettre de jouer pleinement son rôle de structure de coordination, capable d'harmoniser les activités de collecte des données statistiques et de les rapprocher de la demande en la matière, et ;
- mettre à contribution et renforcer les capacités techniques et opérationnelles des autres structures statistiques ;
- Concevoir une stratégie de communication sociale, basée sur une collaboration efficace et permanente entre utilisateurs et producteurs, pour favoriser l'apport de données adéquates ;
- Appuyer les départements sectoriels à élaborer un document référentiel commun pour la prise en compte du genre dans les politiques et stratégies ; avec des indicateurs genre en lien avec la pauvreté et l'environnement et faciliter leur intégration et budgétisation lors des revues des programmes ;



- Diligenter des études spécifiques sur les thématiques « genre et adaptation au changement climatique » « genre et gestion des déchets », « genre et énergie », etc. en vue de bien documenter les questions relatives aux rapports homme - femme aux ressources naturelles et à l'environnement, etc ;
- Renforcer les compétences de l'équipe de l'ONS et des staffs des départements concernés à travers des formations pour une meilleure prise en compte de la question Genre.

## VII. Bibliographie & documents consultés

1. Analyse des Résultats de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV -2008) selon une approche Genre, Rapport final, Septembre 2010.
2. BRIGE : Développement – Gender, Genre et Indicateurs ; Boite à Outils, Emel Esplen et Emma Bell, Octobre 2007, PNUD.
3. Chapitre 1 : Répartition spatiale de la population, ONS-BCR, Avril 2015 ;
4. Chapitre 2 : Structure par sexe et par âge de la population, ONS-BCR, Avril 2015 ;
5. Chapitre 3 : Nuptialité, ONS-BCR, Avril 2015 ;
6. Chapitre 4 : Natalité - fécondité, ONS-BCR, Avril 2015 ;
7. Chapitre 5 : Mortalité, ONS-BCR, Avril 2015 ;
8. Chapitre 6 : Migrations, ONS-BCR, Avril 2015 ;
9. Chapitre 7 : Population étrangère, ONS-BCR, Avril 2015 ;
10. Chapitre 8 : Education, ONS-BCR, Avril 2015 ;
11. Chapitre 9 : Economie, ONS-BCR, Avril 2015 ;
12. Chapitre 10 : Chefs de ménage, ONS-BCR, Avril 2015 ;
13. Chapitre 11 : Habitat, ONS-BCR, Avril 2015 ;
14. Chapitre 12 : Enfants, ONS-BCR, Avril 2015 ;
15. Chapitre 13 : Femmes, ONS-BCR, Avril 2015 ;
16. Chapitre 14 : Personnes handicapées, ONS-BCR, Avril 2015 ;
17. Chapitre 15 : Personnes âgées, ONS-BCR, Avril 2015 ;
18. Diagnostic Bilan de la situation de la Femme en Mauritanie, Rapport Final ; Amel Daddah, CMAP, juin 2003 ;
19. Etude sur la Fracture Numérique de Genre en Afrique francophone : données et indicateurs Rapport national de la Mauritanie Juillet, 2005.
20. Etude sur les déterminants de la sous scolarisation des filles au secondaire Perfect Consult UNICEF, décembre 2010.
21. Evaluation stratégique des enjeux en matière de genre en Mauritanie AFTS4 AFRICAREGION, WORLD BANK Février 2007.
22. Familles et Rapports de Genre au Maghreb : Evolutions et Révolutions ? Document de Travail213, Thérèse Locoh et Zahia Ouadah\_Beddidi, INED octobre 2014 ;
23. Genre et marché de l'emploi en Mauritanie, BESCAD/MASEF/PNUD, juin 2011.
24. Genre et Statistiques, Site de la FAO.

25. Présentation des Résultats définitifs du RGPH2013, ONS-BCR, Avril 2015
26. Profil de la pauvreté en Mauritanie 2014, Draft, ONS, Mars 2015.
27. Rapport analytique de l'évaluation de la prise en compte du Genre et des Droits Humains dans les outils de collecte des enquêtes d'envergure nationale, Bonkounou Robert, et al., INSD du Burkina Fasso & UNFPA, Juin 2009.
28. Rapport de l'étude sur la définition de Procédures Nationales Standards Opérationnelles de lutte contre les Violences Basées sur le Genre en Mauritanie :
29. Rapport de l'étude : Accès des femmes aux ressources productives, Bureau d'étude BINOR et Associés pour MASEF/PNUD 2009.
30. Rapport étude sur les indicateurs du genre issus de l'enquête MICS, MASEF avec appui de l'UNFPA, octobre 2010.
31. Rapport OMD 2006, Education et Genre, El Keihil OULD MOHAMED EL ABD, Décembre 2007.
32. Rapport sur les progrès vers l'atteinte des OMD en Mauritanie, SNU 2010.
33. Résultats de l'Enquête Nationale à Indicateurs Multiples MAURITANIE, MICS 2007.
34. Résultats du RGPH2013 ; ONS, 2014 ;
35. Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre en Mauritanie, MASEF 2010.UNFPA/UNICEF/UNHCR/ONUFEMMES/MASEF 2010-2011.
36. Rapport National sur le Développement Humain, PNUD, 2014 .
37. RESEN- Rapport d'état sur la situation de l'Education Nationale, Rapport provisoire, MEN, 2015

**VIII- Annexes**

**Annexe 1- TDR**

## Annexe 2- Concepts de recensements

✓ **Ménage collectif** : est considéré comme ménage collectif tout groupe de personnes vivant dans un même établissement pour des raisons particulières : études, santé, voyages, casernes, etc., souvent, sans lien de parenté.

□ **Localité** : est appelée localité tout lieu de peuplement composé au moins d'une seule habitation inamovible c'est à dire non conçue pour être déplacée. Elle peut être une maison en dur, une maison ou une case en banco, une baraque, un hangar etc. Elle doit disposer d'une appellation pour son identification.

□ **Campement nomade** : c'est un ménage ou un groupe de ménages qui se déplacent et se sédentarisent ensemble, ayant souvent en commun le même patronyme, occupant souvent des habitations amovibles (tentes, huttes, Gueitoun, etc.) - même si celles-ci ne sont jamais déplacées et qui ne renferme pas un habitat inamovible.

□ **La situation de résidence** : est considéré comme résident(e) toute personne vivant dans une localité, depuis six mois ou qui a l'intention d'y séjourner pendant au moins six mois. Quatre catégories ont été distinguées selon la situation de résidence en se basant sur la nuit de référence (la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans la localité ou campement de résidence du ménage).

□ **Résident présent** : est considéré comme résident présent, tout individu qui, ayant passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans la (localité ou campement) de résidence du ménage recensé qu'il s'y trouve ou non au moment du recensement.

□ **Résident absent** : le résident absent est une personne n'ayant pas passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans la (localité ou campement) de résidence du ménage recensé qu'il s'y trouve ou non au moment du recensement. Toutefois la durée de l'absence doit être inférieure à six mois.

□ **Visiteur sédentaire** : un visiteur sédentaire est une personne dont la localité de résidence où elle a été recensée est différente à celle où il réside habituellement, mais y a passé la nuit de référence, sa durée de séjour n'ayant pas encore atteint six (6) mois et n'a pas l'intention d'y rester pour plus de six mois.

□ **Nomade** : toute personne qui n'est pas issue du milieu sédentaire.

✓ **Population de fait** : La population de fait ou population présente est constituée de personnes ayant passé la nuit de référence dans leurs localités de résidence habituelles et les visiteurs (Résidents Présents + Visiteurs)

□ **La population de droit** : la population de droit ou population résidente, est constituée de personnes habituellement installées à l'intérieur du territoire national, qu'elles aient ou non passé la nuit de référence dans leurs localités respectives (Résidents Présents + Résidents Absents).

□ **Population urbaine** : elle est composée de l'ensemble de la population vivant dans les chefs-lieux des Moughataa ainsi que dans toutes les localités de 5000 habitants ou plus.

□ **Densité de la population** : elle mesure le degré de la concentration de la population sur la territoriale national. Elle est exprimée par le nombre d'habitants au kilomètre carré.

□ **Répartition spatiale de la population** : il s'agit du mode de distribution de la population sur le territoire national, selon les entités administratives considérées dans le présent rapport comme étant les wilayas et les Moughataas.

□ □ **Rapport de masculinité** : il se calcule en rapportant l'effectif des hommes à celui des femmes. Il exprime ainsi le nombre d'hommes correspondant à 100 femmes dans une population déterminée.

✓ **Taux d'accroissement annuel intercensitaire** : ce taux exprime l'accroissement annuel moyen pour la période séparant deux recensements.

□ □ **Proportion de la population urbaine** : Il est obtenu par le rapport de la population totale urbaine à la population totale du pays.

**Taux d'accroissement annuel intercensitaire** : ce taux exprime l'accroissement annuel moyen pour la période séparant deux recensements.

□ □ **Proportion de la population urbaine** : Il est obtenu par le rapport de la population totale urbaine à la population totale du pays.

✓ **Structure de la population** : répartition de l'effectif total de la population selon une variable donnée.

✓ **Pyramide des âges** : la pyramide des âges permet de représenter visuellement l'image de la population d'un pays à un moment «T». Le graphique se construit de part et d'autre d'un axe vertical, séparant la population masculine de la population féminine. L'axe des ordonnées (vertical) représente les âges, le plus souvent des groupes d'âge de 5 ans et l'axe des abscisses (horizontal) les effectifs de population pour chaque tranche d'âge.

✓ **Rapport de masculinité** : c'est un indicateur qui rend compte de la supériorité ou de l'infériorité numérique de l'effectif de la population de sexe masculin par rapport à l'effectif de la population de sexe féminin. Il s'obtient en divisant l'effectif de la population de sexe masculin par celui de la population de sexe féminin.

✓ **Age** : nombre d'années vécues par un individu depuis le jour de sa naissance jusqu'à une date donnée. L'âge considéré est l'âge en années révolues. Il exprime le nombre entier d'années vécues par cet individu depuis sa naissance.

✓ **Age moyen** : c'est la moyenne des âges des habitants dans une zone ou un pays. Il est égal à la somme des âges des habitants sur le nombre d'habitants.

✓ **Age médian** : C'est l'âge qui divise la population en deux classes d'effectif à peu près égal à la moitié de l'effectif total.

✓ **Population de groupe d'âges utiles** : Il s'agit d'une tranche de population qui est cible d'un programme de développement : exemple : population de 0-4 ans révolus pour le Programme Elargi de Vaccination.

✓ **Rapport de dépendance potentielle de l'âge** : Il est égal au rapport de la population potentielle inactive (somme de la population des enfants de 0-14 ans et de la population des personnes âgées de 60 ans et plus) sur la population potentielle active (personnes de 15-59 ans).

✓ **Dividende démographique** : Le dividende démographique est l'accélération de la croissance économique résultant des changements dans la structure par âge de la population dus à la baisse consécutive de la fécondité et de la mortalité. Le rapport entre la population potentiellement active et la population des jeunes (les moins de 15 ans) conduit à aborder ce concept. En effet, une population jeune est le moteur de la prospérité économique des années à venir, mais à condition qu'il existe des politiques et des programmes nécessaires pour renforcer les opportunités à offrir à cette jeunesse et pour encourager des familles moins nombreuses. Un dividende démographique survient lorsque la baisse du taux de natalité entraîne des changements dans la distribution par âge d'une population ; ce qui signifie que moins d'investissement sont

nécessaire pour répondre aux besoins des groupes les plus jeunes et que les adultes sont relativement plus nombreux dans la population des personnes actives.

✓ **Célibat** : toute personne qui n'a jamais été mariée est déclarée célibataire.

✓ **Mariage** : le mariage est un contrat légal par lequel un homme et une femme s'accordent en vue d'une union conjugale durable. Il a pour but la fidélité et la procréation par la fondation, sur des bases solides et sous la direction du mari, d'un foyer permettant aux époux de faire face à leurs obligations réciproques dans l'affection et le respect mutuel.

✓ **Divorce** : le divorce est la dissolution du mariage prononcée par le juge dans les conditions prévues au CSP. Le divorce est la dissolution du mariage par rupture d'union entre époux survivants. L'homme peut ainsi divorcer d'avec son épouse ou la femme d'avec son époux. La modalité «divorcé» cause des problèmes dans les pays où la polygamie est autorisée. En effet, un homme qui a plusieurs femmes, peut divorcer d'avec une ou plusieurs de ses femmes, tout en restant marié aux autres. Ce qui n'est pas possible pour la femme, qui devient automatiquement divorcée dès que le contrat de l'union conjugale avec son époux est rompu.

✓ **Veuvage** : le veuvage est la dissolution du mariage par décès du conjoint. Un homme dont l'épouse est décédée est veuf et une femme dont l'époux est décédé est veuve. Tout comme dans le cas du divorce, le veuvage des hommes est très mal saisi car si un homme qui a plusieurs femmes, arrive à perdre une, il ne devient pas automatiquement veuf. Ce qui n'est pas possible pour la femme qui devient automatiquement veuve après le décès de son époux.

✓ **Proportion des célibataires** : la part des célibataires parmi la population d'âge supérieur ou égal à 10 ans.

✓ - **Proportion des mariés** : la part des mariés parmi la population d'âge supérieur ou égal à 10 ans

✓ - **Taux de rupture d'union** : la proportion des veufs/divorcés parmi la population d'âge supérieur ou égal à 10 ans.

✓ - **Taux de polygamie** : c'est la proportion d'hommes polygames parmi les hommes mariés.

✓ - **Taux de femmes en union polygame** : c'est la proportion de femmes en union polygame parmi les femmes mariées.

✓ - **L'intensité de la polygamie** : c'est le nombre moyen d'épouses par homme polygame.

✓ - **L'incidence de la polygamie** : c'est le nombre moyen d'épouses par homme marié.

✓ - **La nuptialité** est l'étude de survenance des mariages des célibataires dans une génération. Elle aboutit à l'établissement de la table de nuptialité et au calcul des principaux indicateurs de nuptialité que sont l'âge moyen, l'âge médian au premier mariage, l'intensité de la nuptialité des célibataires et la fréquence du célibat définitif. Ces indicateurs sont calculés pour chaque sexe et les écarts d'âge moyen et médian sont calculés pour évaluer le décalage des unions entre les générations.

✓ - **L'âge médian au premier mariage** : c'est l'âge auquel la moitié des mariages est célébrée.

- ✓ - **L'âge moyen au premier mariage** : c'est le nombre moyen d'années vécues en tant que célibataires par les personnes de la cohorte qui finissent par se marier. Il permet de résumer le calendrier de la nuptialité.
- ✓ **Natalité** : La natalité désigne la fréquence des naissances vivantes au sein de la population au cours d'une année.
- ✓ **Fécondité** : Elle désigne la fréquence des naissances au sein des femmes en âge de procréer c'est-à-dire celles âgées de 15-49 ans en général.
- ✓ **Infécondité** : Elle désigne l'absence de naissance vivante chez une femme en âge de procréer au cours d'une période de temps donnée. L'incapacité biologique de concevoir pour un homme ou une femme en âge de procréer désigne la stérilité.
- ✓ **Fécondité des adolescentes** : Les adolescentes désignent des filles qui ont un âge compris entre 10 et 19 ans. La fécondité des adolescentes désigne la survenance de naissances vivantes au sein de cette sous population.
- ✓ **Taux brut de natalité (TBN)** : Il indique le nombre moyen de naissances vivantes annuelles pour 1.000 habitants. Il est obtenu en rapportant les naissances des douze derniers mois à l'effectif moyen de la population résidente de l'année.
- ✓ **Taux global de fécondité générale (TGFG)** : C'est le nombre de naissances vivantes pour 1.000 femmes en âge de procréer c'est-à-dire les femmes âgées de 15-49 ans révolus. Il est obtenu en rapportant les naissances des douze derniers mois à l'effectif des femmes en âge de procréer.
- ✓ **Indice synthétique de fécondité (ISF)** : Appelé aussi somme des naissances réduites ou descendance du moment, il représente le nombre moyen d'enfants nés-vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait, à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des douze derniers mois. Il est obtenu en faisant la somme des taux de fécondité par âge observé au cours des douze derniers mois.
- ✓ **Parité moyenne** : Il indique le nombre moyen d'enfants nés-vivants par âge ou par groupe d'âges quinquennaux des femmes âgées de 15-49 ans. Il est obtenu en faisant le rapport du nombre d'enfants nés-vivants de chaque groupe d'âges par l'effectif de la population féminine du même âge ou groupe d'âges.
- ✓ **Taux brut de reproduction (TBR)** : Il indique la descendance finale en filles d'une génération fictive de femmes soumises aux conditions actuelles de la fécondité en ne tenant pas compte de la mortalité.
- ✓ **Descendance finale (DAF)** : Elle indique le nombre moyen d'enfants nés vivants par femme à 50 ans.
- ✓ **Taux brut de mortalité (TBM)** : C'est le nombre de décès pour 1.000 habitants au cours d'une année. En fait, cet indicateur rend compte du volume total des décès enregistrés au sein d'une population au cours d'une année, quels que soient l'âge et le sexe des individus décédés. Il s'obtient en divisant le nombre total des décès survenus au cours d'une année par la population moyenne du pays pour cette année et en multipliant le rapport ainsi obtenu par 1000.



✓ **Taux spécifique de mortalité (ou taux de mortalité par groupe d'âges)  $atx$**  : C'est le nombre de décès pour 1.000 personnes d'un groupe d'âges donné. Ces taux sont déduits des données empiriques.

✓ **Quotient de mortalité par groupe d'âges ( $aqx$ )** : C'est le nombre moyen de décès survenus entre les âges  $x$  et  $x+a$  parmi les individus présents à l'âge  $x$  ou encore la proportion des individus en vie à l'âge  $x$  mais qui sont décédés avant l'âge  $x+a$  ou mieux encore la probabilité de décéder avant d'atteindre l'âge  $x+a$  pour des individus âgés de  $x$  ans. Avec les données du recensement sur la mortalité on calculera d'abord les taux spécifiques de mortalité desquels seront déduits les quotients. A partir de ces quotients, on génère la table de mortalité, en prenant comme racine de la table, une puissance de 10 (souvent 100.000) pour calculer les survivants  $lx$  de la table, les décès  $d(x, x+a)$ , et l'espérance de vie à divers âges ( $ex$ ).

✓ **Quotient de mortalité infantile ( $1q0$ )** : Risque ou probabilité pour un enfant né vivant, de décéder avant d'atteindre son premier anniversaire. On le confond souvent avec le taux de mortalité infantile (*TMI*).

✓ **Quotient de mortalité juvénile ( $4q1$ )** : Risque ou probabilité pour un enfant âgé d'un an, de décéder avant d'atteindre son cinquième anniversaire. Il se calcule en général dans une cohorte d'enfants pris à la naissance (ou dans une cohorte fictive dans une table de mortalité).

✓ **Quotient de mortalité infanto-juvénile ( $5q0$ )** : Risque ou probabilité pour un enfant né vivant, de décéder avant d'atteindre son cinquième anniversaire.

✓ **Espérance de vie à la naissance ( $e0$ )** : C'est le nombre moyen d'années que peut espérer vivre un enfant né au cours de l'année d'observation, si les taux spécifiques de mortalité tels qu'observés au cours de l'année d'observation s'appliquaient à lui à tous les âges autrement dit si la population concernée est stationnaire. En pratique, il se déduit de la table de mortalité.

✓ **Naissance vivante** : Selon l'OMS on entend par naissance vivante, tout produit de conception qui, après expulsion ou extraction du corps de la mère, manifeste un signe quelconque de vie tel que : cris, pleurs, respiration, battements du cœur, motilité.

✓ **Le ratio ou rapport de mortalité maternelle**, communément appelé **Taux de Mortalité Maternelle (TMM)** c'est le nombre de décès maternels pour 100.000 naissances vivantes.

✓ **Le décès maternel** est défini comme celui d'une femme survenu pendant la grossesse, durant l'accouchement ou dans un délai de 42 jours après l'accouchement, quelle que soit la durée ou la localisation de la grossesse, par cause quelconque déterminée ou aggravée par la grossesse ou par les soins sans prendre en compte les décès accidentels ou fortuits.

✓ **Migration interne** : tout changement de résidence effectué à l'intérieur du pays ;

✓ **Migration internationale** : tout changement de résidence dont la destination ou l'origine est l'étranger ;

✓ **Migrant** : est migrant toute personne, quel que soit son âge, qui a changé de lieu de résidence au cours de la période de référence ;

✓ **Non-migrant** : est non migrant toute personne qui, au cours de la période de référence, réside dans son lieu de naissance ;

✓ **Migrant durée de vie** : est migrant durée de vie toute personne qui, au cours de la période de référence, réside en un lieu autre que celui de sa naissance ;

- ✓ **Dernier migrant (ou migrant récent)** : tout individu dont le lieu de résidence actuelle est différent du lieu de résidence antérieure ;
- ✓ **Emigrant** : c'est le migrant sortant d'une zone (wilaya ou pays) ;
- ✓ **Immigrant** : c'est le migrant entrant dans une zone (wilaya ou pays).  
(10 ans et plus dans le cadre RGPH 2013).
- ✓ **Taux d'analphabétisme** : Le taux d'analphabétisme est le complément à l'unité du taux d'alphabétisation. Le taux d'alphabétisation varie selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence.
- ✓ **Taux Brut de Scolarisation (TBS)** : Le taux brut de scolarisation (TBS) d'un degré donné à une date t est le rapport de l'effectif (sans distinction d'âges) présent à ce degré à la date t à l'effectif de la population en âge officiel d'être scolarisée à ce degré. Il est exprimé en pourcentage.
- ✓ **Taux Net de Scolarisation (TNS)** : Le taux net de scolarisation (TNS) d'un degré donné à une date t est le rapport de l'effectif des élèves d'une tranche d'âge donnée (6-11 ans selon l'UNESCO ou 6-12 ans selon la Législation Scolaire) à la population totale de cette tranche d'âge. Il est exprimé également en pourcentage.
- ✓ **Indice de parité de genre** : L'indice de parité de genre est le ratio d'un indicateur pour le sexe féminin sur celui correspondant au sexe masculin. Exemple : L'indice de parité de genre pour la scolarisation à l'école primaire est le ratio du Taux Brut de Scolarisation pour les filles au niveau primaire sur le Taux Brut de Scolarisation des garçons au niveau primaire.
- ✓ **L'activité économique désigne ici** l'activité ou le travail exercé par un individu dans le but de produire ou de contribuer à la production de biens et services économiques. En retour, l'individu peut percevoir ou non en contrepartie une rémunération en nature ou en monnaie.
- ✓ **La situation d'activité** désigne la situation de tout individu en âge de travailler, au regard de l'exercice d'une activité économique au moment du dénombrement.
- ✓ **La branche d'activité** désigne le type d'activité de l'établissement dans lequel l'individu a exercé pendant les 7 derniers jours précédant le passage des agents recenseurs pour la personne occupée, ou a exercé antérieurement, pour le chômeur ayant déjà travaillé.
- ✓ **Un ménage** est défini comme un groupe d'individus vivant sous le même toit et partageant régulièrement leurs repas et leurs dépenses.

On distingue le ménage ordinaire et le ménage collectif.

- **Le ménage ordinaire** : c'est un groupe de personne (ou une seule personne) apparenté ou non, vivant ensemble dans le même logement ou dans la même concession et satisfaisant ensemble leurs besoins économiques et sociaux essentiels (nourriture en particulier). Ils reconnaissent en général l'autorité de l'un des membres du groupe appelé chef de ménage. Ils habitent le plus souvent sous un même toit, dans la même cour ou la même concession.

Cette définition renferme trois critères fondamentaux :

- L'unité de résidence ;
- L'existence ou non de lien de parenté ;
- La satisfaction en commun des besoins fondamentaux.

- **Le ménage collectif** : c'est un groupe de personnes qui n'ont généralement pas de lien de parenté mais qui vivent en commun dans un établissement pour des raisons de discipline, de voyage, de santé, d'études ou de travail.

Quant au concept de **chef de ménage**, il dépend du choix et du caractère consensuel du groupe autour d'une personne mais aussi de son omniprésence.

Dans le cas où l'époux vit en dehors du foyer la plupart du temps, mais contribue régulièrement à l'entretien du ménage et de ce ménage seulement, le chef de ménage sera l'épouse vivant au domicile.

✓ **Unité d'habitation** : un ensemble de locaux utilisés par un ménage ordinaire pour son logement. Ces locaux peuvent se situer dans un bâtiment unique, dans une partie d'un bâtiment ou dans un ensemble de bâtiments proches les uns des autres. Sous cet angle, toutes les personnes vivant dans une unité d'habitation sont membres du même ménage ordinaire. Les locaux abritant des ménages collectifs et les ménages nomades ne sont pas pris en compte dans cette étude.

✓ **Caractéristiques de l'habitat** : Les caractéristiques de l'habitat concernent notamment le matériau du toit, des murs et du sol. A ces traits physiques, s'ajoutent des éléments de commodité et de confort que sont, entre autres, le mode d'éclairage, le mode d'approvisionnement en eau, le type d'aisance, les modes d'évacuation des ordures ménagères et eaux usées, le type d'énergie utilisée pour la cuisson, etc.

✓ **Taux d'accès des ménages à l'électricité** : C'est le rapport entre le nombre de ménages ayant l'électricité comme principal mode d'éclairage, et l'ensemble des ménages dénombrés.

✓ **Taux d'accès des ménages à une source principale d'approvisionnement en eau (pour boire ou pour autre utilisation)** : C'est le rapport entre le nombre de ménages qui s'approvisionnent en eau à partir d'une source principale, pour boire (ou pour une autre utilisation) et l'ensemble des ménages dénombrés.

✓ **L'indice de promiscuité** : Il renseigne sur le niveau de concentration de l'effectif des membres d'un ménage dans les chambres à coucher de l'unité d'habitation. Il est mesuré par le rapport de l'effectif des membres du ménage au nombre total des chambres à coucher disponibles. Il peut aussi être mesuré en rapportant la taille moyenne des ménages au nombre moyen de chambres par logement. La promiscuité peut enfin s'apprécier en comparant la distribution des ménages selon la taille moyenne et le nombre moyen de chambres par unité d'habitation.

✓ **Standing de l'habitation** : il s'agit d'une classification des unités d'habitation selon leur niveau de confort et de commodité. Il convient de souligner que le niveau de standing des habitations est mesuré ici, à partir de la combinaison de plusieurs modalités de variables dont les caractéristiques physiques des habitations (type d'habitat, matériaux utilisés pour la construction) et un certain nombre de dispositifs nécessaires pour le bien-être des populations qui occupent ces habitations (type de cuisine, combustible principal pour la cuisson, mode principal d'approvisionnement en eau, source principale d'éclairage, type d'aisance et d'évacuation d'eau usée et d'ordures ménagères). Ainsi, compte tenu de l'état des données, trois modalités ont été retenues pour cet indicateur. Il s'agit des modalités 'Standing moderne', 'Standing semi moderne' et 'Habitation précaire'.

✓ **Enfant** : Dans le cadre de la présente étude, la définition retenue du concept « enfant » est celle définie par la législation mauritanienne, à savoir, toute personne ayant moins de 18 ans à la date du dénombrement. Cette définition, qui est celle adoptée par les Nations Unies et ses agences spécialisées (en l'occurrence l'UNICEF, l'UNFPA, le BIT, etc.), a l'avantage de faire l'unanimité au niveau de la communauté internationale. Une telle approche permet d'avoir une bonne lisibilité des résultats de l'analyse de la situation sociale et économique des populations cibles. Cependant, il est important de revenir sur la troisième catégorie des enfants de 15-17 ans qui sont en phase d'adolescence.

✓ **L'adolescent** : L'*adolescence* renvoie à la phase de transition entre l'enfance et l'âge adulte. Elle correspond à une particularité biologique dans l'espèce humaine. Cette définition conduit à une interrogation : à partir de quel âge le jeune enfant (garçon ou fille) est-il prêt à assumer un rôle et des responsabilités d'adulte dans la société ? La réponse varie très certainement d'une société à une autre, d'un environnement socioéconomique et culturel à un autre, de sorte qu'il n'y a pas une réponse uniforme à cette question. Tout ce que l'on peut énoncer avec certitude, c'est que l'« adolescence » est une période de la vie de l'enfant qui se caractérise par des transformations physiologiques et psychologiques, et qui est normalement consacrée à la préparation de l'enfant à l'entrée dans la vie sociale, économique et citoyenne hors du foyer parental. **Dans le cadre de la présente étude, est considéré comme adolescent tout individu appartenant au groupe d'âges 15-17 ans.**

✓ **Jeunesse** : Etymologiquement, le mot *jeunesse* vient du terme latin « juvénats », qui signifie « qui n'est pas avancé en âge ». La jeunesse est cette période comprise entre l'enfance et l'âge adulte. Toutefois, les limites de l'enfance et de l'âge adulte ne sauraient être universellement définies, tant il est vrai que celles-ci varient d'un individu à l'autre. Par contre, le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) considère comme jeune tout individu dont l'âge varie entre 15 et 34 ans révolus.

✓ **Définition de la notion de Handicap selon l'OMS** : Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), « le handicap est un désavantage résultant pour un individu d'une déficience ou d'une invalidité, qui limite l'individu concerné dans l'exercice d'un rôle normal pour lui, compte tenu de son âge, de son sexe et de facteurs sociaux et culturels qui l'empêchent d'exercer ce rôle ». Elle définit la déficience comme « perte ou anomalie d'une structure ou d'une fonction psychologique, physiologique ou anatomique » et l'invalidité comme « toute réduction ou absence, due à une déficience, de la capacité d'exécuter une activité de la manière ou dans la plénitude considérée comme normale pour un être humain ». Une personne handicapée est donc une personne ayant des incapacités physiques, mentales ou sensorielles qui affectent ou limitent ses activités de la vie quotidienne. Il existe plusieurs groupes de personnes handicapées : les personnes atteintes d'une infirmité locomotrice, les personnes ayant des déficiences visuelles, auditives ou de la parole, les personnes ayant des troubles du comportement, etc.

✓ **Vieillesse démographique** : Selon PAILLAT P (3), le vieillissement démographique ou de la population est un processus qui se traduit par l'augmentation de la proportion des personnes âgées au sein de la population. De ce concept de vieillissement dérive celui de personne âgée. En effet, toujours selon le même auteur, le vieillissement démographique fait appel à la notion de structure par âge car elle souligne l'augmentation de la proportion des personnes âgées.

✓ **Le Concept de personne âgée** : selon les démographes le « Cycle de vie » peut être réparti en trois principales étapes définies en fonction de l'âge : (i) **La première** est celle de l'âge de l'immaturation et de la dépendance, elle correspond au groupe d'âge 0-15 ans. – (ii) **La seconde** est celle de la productivité et de la maturité. (iii) **La troisième** étape est celle de la dépendance de nouveau, ou de l'improductivité, mais aussi de la sagesse. Les groupes d'âge correspondant à ces deux dernières étapes varient suivant le contexte socioéconomique de chaque société. L'âge qui marque le début de la troisième étape, appelé le troisième âge, est souvent estimé par l'âge légal à la retraite. **Dans le cadre de cette étude, est considérée comme personne âgée toute personne âgée de 60 ans et plus. Cet âge correspond par ailleurs à l'âge légal à la retraite en Mauritanie.**

✓ **Personnes âgées de troisième et quatrième âges** : Selon les Nations Unies, les personnes âgées sont constituées de l'ensemble des hommes et des femmes qui ont atteint ou dépassé l'âge de 60 ans. Toutefois, l'on distingue :

- les personnes du troisième âge dont l'âge est compris entre 60 et 79 ans ;
- les personnes du quatrième âge qui ont atteint ou dépassé 80 ans.

### Annexe 3- Tableaux statistiques

**Tableau 1 : Répartition de la population nationale par sexe et âge au RGPH 2013**

Groupe d'âges	Sexe		Effectif total
	Masculin	Féminin	
0-4	316 217	298 475	614 692
5-9	263 263	256 839	520 102
10-14	212 838	216 667	429 505
15-19	176 116	185 288	361 404
20-24	144 478	157 962	302 440
25-29	121 586	135 767	257 353
30-34	99 834	113 691	213 525
35-39	83 578	95 379	178 957
40-44	72 108	79 228	151 336
45-49	60 297	64 516	124 813
50-54	50 739	51 751	102 490
55-59	41 075	40 645	81 720
60-64	31 660	30 459	62 119
65-69	24 120	23 055	47 175
70-74	18 167	17 129	35 296
75-79	12 670	12 231	24 901
80-84	8 080	8 584	16 664
85+	6 248	6 628	12 876
Total	1 743 074	1 794 294	3 537 368

**Tableau 2 :** Evolution de la population totale par groupes d'âges quinquennaux de 1988, 2000 et 2013 en (%)

Sexe /Groupe d'âge	1988			2000			2013		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
0-4	16,8	16,0	16,4	17,6	16,5	17,0	16,8	16,0	16,4
05-09	16,8	15,4	16,1	15,0	13,9	14,5	16,8	15,4	16,1
10-14	12,4	11,1	11,8	12,4	11,7	12,1	12,4	11,1	11,8
15-19	10,1	10,3	10,2	10,6	10,9	10,8	10,1	10,3	10,2
20-24	8,1	9,2	8,7	8,1	9,0	8,6	8,1	9,2	8,7
25-29	7,3	8,3	7,8	7,0	7,9	7,5	7,3	8,3	7,8
30-34	6,1	6,5	6,3	5,9	6,4	6,2	6,1	6,5	6,3
35-39	4,8	4,8	4,8	5,2	5,6	5,4	4,8	4,8	4,8
40-44	3,8	4,1	3,9	4,3	4,2	4,2	3,8	4,1	3,9
45-49	3,0	3,0	3,0	3,9	4,0	3,9	3,0	3,0	3,0
50-54	3,3	3,4	3,3	2,6	2,6	2,6	3,3	3,4	3,3
55-59	1,8	1,6	1,7	1,9	1,7	1,8	1,8	1,6	1,7
60-64	2,2	2,2	2,2	2,0	1,9	2,0	2,2	2,2	2,2
65-69	1,2	1,2	1,2	1,3	1,2	1,3	1,2	1,2	1,2
70-74	1,2	1,4	1,3	1,1	1,1	1,1	1,2	1,4	1,3
75+	1,2	1,5	1,3	1,1	1,3	1,2	1,2	1,5	1,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : RGPH 2013

**Tableau 5 :** Répartition des ménages ordinaires selon la taille et la wilaya /

Source : RGPH 2013

Wilaya	1 à 2	3 à 4	5 à 6	7 à 8	9 et +	Total	Taille moyenne
Hodh Charghi	11,9	28,4	28,3	18,2	13,2	100,0	5,4
Hodh El Gharbi	10,0	25,1	29,2	20,0	15,7	100,0	5,7
Assaba	10,0	24,0	27,5	19,9	18,5	100,0	5,9
Gorgol	7,9	17,1	22,0	20,4	32,6	100,0	7,7
Brakna	9,4	21,4	25,0	19,4	24,8	100,0	6,6
Trarza	15,5	27,0	26,0	16,7	14,8	100,0	5,5
Adrar	15,1	25,4	26,7	18,5	14,3	100,0	5,4
Dakhlett Nouadhibou	23,6	22,1	22,1	16,1	16,2	100,0	5,3
Tagant	12,5	26,4	28,1	19,1	13,9	100,0	5,5
Guidimagha	5,8	13,0	17,5	17,5	46,2	100,0	10,7
Tiris-Zemour	19,0	23,7	23,3	17,6	16,5	100,0	5,4
Inchiri	20,6	26,0	24,3	15,5	13,6	100,0	5,9
Nouakchott	14,5	22,3	22,7	16,3	24,2	100,0	6,0
<b>Ensemble</b>	<b>12,5</b>	<b>23,3</b>	<b>24,9</b>	<b>18,0</b>	<b>21,2</b>	<b>100,0</b>	<b>6,2</b>

Tableau 7: Pourcentage des chefs de ménages selon le sexe, l'état matrimonial et le milieu de résidence

Etat matrimonial	Masculin	Féminin	Total
<b>Milieu urbain</b>			
Célibataire	6,5	2,4	5,3
Marié(e)	88,2	43,5	74,1
Divorcé(e)	4,3	29,6	12,3
Veuf (ve)	1,0	24,5	8,3
Total	100	100	100
<b>Milieu rural</b>			
Célibataire	2,4	2,9	2,7
Marié(e)	91,7	53,3	75,4
Divorcé(e)	4,5	18,4	10,4
Veuf (ve)	1,4	25,4	11,5
Total	100	100	100
<b>Milieu nomade</b>			
Célibataire	5,5	4,3	5,4
Marié(e)	91,4	33	84,4
Divorcé(e)	1,6	13,6	3
Veuf (ve)	1,5	49,1	7,2
Total	100	100	100
<b>Ensemble</b>			
Célibataire	4,7	2,7	4
Marié(e)	89,8	49	75
Divorcé(e)	4,3	23,2	11,1
Veuf (ve)	1,2	25,1	9,9
Total	100	100	100



Tableau n°10 : Structure de l'état matrimonial de la population selon les groupes d'âge de 10 ans et plus

Groupe d'âge	Masculin				Féminin			
	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)	Veuf (ve)	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)	Veuf (ve)
<b>10-14</b>	99,2	0,6	0,2	0	94,8	4	1,1	0,1
<b>15-19</b>	97,3	2,1	0,5	0	69,7	25,1	5	0,2
<b>20-24</b>	85,1	13,1	1,6	0,1	38,7	51,1	9,8	0,4
<b>25-29</b>	58,1	38,1	3,7	0,1	21,4	65,7	12,1	0,8
<b>30-34</b>	31,2	63,4	5,3	0,2	13,3	72,5	12,8	1,4
<b>35-39</b>	15,3	79	5,5	0,2	8,8	75,1	13,3	2,7
<b>40-44</b>	8,3	85,9	5,4	0,3	6	73,8	14,8	5,4
<b>45-49</b>	5,5	88,8	5,2	0,5	4,6	69,2	16,3	9,9
<b>50-54</b>	3,9	90,1	5,2	0,9	4,1	60,7	18	17,2
<b>55-59</b>	3,5	89,6	5,7	1,2	4,6	53,8	17,1	24,5
<b>60-64</b>	3,1	89,3	5,8	1,8	4,7	44,8	16,5	34
<b>65-69</b>	3,2	87,8	6,1	3	5,5	37,2	15,7	41,6
<b>70-74</b>	3	85,4	7,1	4,5	6,3	26,4	15	52,3
<b>75-79</b>	3,3	83,1	7,3	6,3	7,1	22,3	13,6	57
<b>80-84</b>	4,3	78,6	8,1	8,9	8,9	16,1	12,9	62
<b>85+</b>	8,5	72,5	7,6	11,4	11,3	17,6	13,1	58,1
<b>Total</b>	54,7	41,6	3,2	0,6	37,6	45,8	10	6,6

Source : ONS ; RGPH2013, Chapitre

**Tableau 13 : Proportion d'hommes ou de femmes polygames parmi les hommes ou femmes mariés par Wilaya**

Wilaya	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Tagant	0,79	2,67	1,83
Adrar	0,91	3,42	2,23
Inchiri	2,1	4,73	3,05
Tiris Zemmour	2,24	4,69	3,35
Hodh El Gharbi	2,81	7,66	5,49
Hodh Chargui	2,19	8,36	5,57
Assaba	3,25	8,42	6,23
Dakhlet Nouadhibou	4,11	9,86	6,59
Nouakchott	5,31	11,54	8,39
Trarza	5,47	12,15	9,27
Brakna	7,37	15,78	12,39
Gorgol	10,36	21,74	17,01
Guidimagha	17,13	37,57	29,08
<b>Total</b>	<b>5,62</b>	<b>13,55</b>	<b>9,9</b>

Source : RGPH2013, ONS

**Tableau 46 : Répartition des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau pour boire et le milieu de résidence.**

Eau à boire	Urbain	Rural	Total
Robinet dans le logement	22,5	5,4	14,0
Robinet dans la cour/parcelle	12,9	13,3	13,1
Robinet de voisin	6,2	3,3	4,7
Robinet public/borne fontaine	6,5	6,0	6,2
Forage	0,2	4,8	2,5
Puits couvert	1,6	8,1	4,8
Puits non couvert	2,6	41,0	21,7
Camion-citerne	6,2	1,7	3,9
Charette	40,5	9,6	25,1
Rivière, ruisseau	0,0	1,1	0,6
Barrage, canal, lac, marre, rigole d'irrigation	0,0	2,6	1,3
Eau de pluie	0,0	0,8	0,4
Autre	0,8	2,3	1,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	



